

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

**Retraites,
toutes les générations
concernées**

Dossier

**Laïcité, racine
de la République**

Sur le terrain

L'école et la famille

**Inclus un cahier de 8 pages
SPÉCIAL FESTIVALS**



Édito

La rentrée 2012 s'était passée sous le signe de créations d'emplois destinés à pallier les manques les plus criants engendrés par les ponctions successives opérées par le précédent gouvernement. À ce titre, 2 000 emplois d'assistants d'éducation avaient été implantés dans les établissements du second degré et le ministre de l'Éducation récemment nommé en avait largement fait la publicité. La rentrée 2013 se fera sous le signe de 2 000 suppressions faute de crédits suffisants... mettant ainsi au chômage de nombreux jeunes collègues, AED et assistants pédagogiques, ou les privant de ressources pour financer leurs études. On chercherait en vain la communication du ministère sur le sujet mais chacun aura entendu à l'inverse l'annonce faite de 10 000 postes dans le second degré destinés à « améliorer la vie scolaire » et « renforcer l'accompagnement éducatif en faveur du numérique ». Si cette valse des chiffres est destinée à donner des gages à l'opinion, elle ne peut leurrer les personnels de l'éducation. Les postes en question recouvrent en fait des emplois aidés dont le gouvernement a fait un outil de lutte contre le chômage, emplois destinés normalement à des jeunes non qualifiés. Ainsi, il suffirait de mettre des adultes dans les établissements, sans formation ni souci de cohérence des missions des uns et des autres, en mélangeant allégrement les statuts, sans tenir compte des besoins spécifiques requis par le travail avec des élèves, pour que soit institué un climat propice aux apprentissages. Au moment où le second degré s'apprête à accueillir un nombre d'élèves en forte hausse, ce n'est pas en multipliant des dispositifs hâtifs que l'on diminuera les inégalités entre établissements ni aidera les élèves en difficulté. Mettre en place un statut d'étudiant surveillant permettant aux jeunes étudiants de conjuguer réussite universitaire et activité dans les établissements, augmenter le nombre de CPE, améliorer les taux d'encadrement en classe, voilà quelles auraient été les vraies mesures efficaces. Souhaitons à tous de bonnes



vacances avant une rentrée qui s'annonce très proche de la précédente !

Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

21

Dossier
Laïcité : racine de la République

44

Fenêtre sur
Le patrimoine français

40

Entretien avec
Bertrand Geay



SOMMAIRE

30 jours

Portrait

- *Le Monde diplomatique*

Culture

- *Multimédia*

Actualité

- *Conférence sociale*
- *Action rentrée*
- *Retraite*
- *Loi d'orientation votée*
- *Dispositifs relais*
- *Concours réservés*
- *Bac histoire-géographie*
- *Mayotte*
- *Retraités*

Éco/social

- *Dictionnaire : K comme Krach financier*
- *Banquiers et financiers à l'offensive contre le projet européen*
- *Les Allemands et la crise européenne*

Dossier

- *Laïcité : racine de la République*

Métier

- *Bac 2013*
- *Dispositif D'Cole*
- *Professeur documentaliste*
- *Témoignage bac STD2A*

4

Catégories

- *TZR*
- *Certifiés*
- *CO-Psy*
- *GIPA*

30

6

8

Sur le terrain

- *Travailler avec les familles*

32

10

Droits et libertés

- *Violences faites aux femmes*
- *Droit des couples du même sexe*

34

Dans la classe

Culture

- *Livres-revues*
- *Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions*

35

36

18

Entretien

- *Bertrand Geay*

40

International

- *Éducation en Palestine*
- *Mobilisation au Togo*
- *L'Alter Summit à Athènes*

42

21

Fenêtre sur

- *Le patrimoine français*

44

28

Cahier spécial festivals

47





© Henry Gaudier/AFIP

Extrémisme pourrait rimer avec majorité

La progression de l'extrême droite en France prend désormais un tour politique très inquiétant. Montée des violences de la part des opposants au mariage pour tous, drame Clément Méric, scores élevés aux législatives partielles, autant de faits qui témoignent de la diffusion et désormais de l'enracinement des idées de l'extrême droite dans la société française.

Si on observe une forte corrélation entre le vote FN et les difficultés sociales, comme dans l'Oise, et les affaires, comme à Villeneuve-sur-Lot, où à chaque fois le FN était au deuxième tour, la banalisation de ces succès fait craindre le pire. D'autant que le front républicain se lézarde !

La mort de Clément Méric a incité le gouvernement à prendre des mesures face aux groupuscules d'extrême droite. Soit. La vigilance s'impose. Mais attention aux mesures d'affichage. Car c'est bien de politique qu'il faut changer pour redonner de l'espoir aux Français et en finir avec l'austérité sur laquelle prospère Marine Le Pen.

La France n'est d'ailleurs pas le seul pays où l'extrême droite bat des records. C'est une vague qui semble secouer toute l'Europe. Et à quelques mois des élections européennes, le risque de voir cette extrême droite populiste remporter de nouveaux succès n'est pas à négliger.

23 mai **Adieu Milord**
Mort de Georges Moustaki, le chanteur du « Métèque »

28 mai **La bande au tapis.** Arbitrage Tapie : mises en examen pour escroquerie en bande organisée

29 mai **Un oui pour un Nom**
Deux hommes se disent oui

30 mai **Sans limites**
Des armes chimiques utilisées en Syrie

31 mai **Ami entends-tu ?**
Les 70 ans du Chant des partisans

2 juin **Votre appel ne peut aboutir**
Nicolas Sarkozy aurait affirmé être prêt à revenir si on l'appelait

3 juin **Tête de Turc**
Erdogan utilise la force contre les manifestants de la place Taksim

5 juin **Payons moins.** Vincent Peillon veut baisser le salaire des professeurs stagiaires à 1 600 euros brut

6 juin **Jusqu'où ?** Clément, jeune militant de gauche et syndicaliste, tombe sous les coups

10 juin **L'art Guéant facile.** Vendeur de tableaux, C. Guéant se servait aussi dans la caisse de l'État ! 10 000 € nets d'impôts

12 juin **En plein dans la mire.** La télévision publique grecque cesse d'émettre, 2 700 licenciements

13 juin **Passer à la caisse**
Remise du rapport Moreau sur les retraites au gouvernement

14 juin **Par la case prison**
De plus en plus d'exilés fiscaux veulent rentrer en France

15 juin **Qu'en d'Iran ton ?** Hassan Rohani, le « cheikh diplomate », nouveau président de l'Iran

17 juin **Printemps pourri.** Marylise Lebranchu confirme le gel des salaires des fonctionnaires en 2014

18 juin **Réac toi-même.** Pour J. Barroso la position française sur l'exception culturelle est réactionnaire

19 juin **Ich bin bis.** Devant la Porte de Brandebourg, à Berlin, Barack Obama propose de réduire l'arsenal nucléaire

BILLET D'HUMEUR

Chant du cygne

On s'est beaucoup ému, ces dernières semaines, de la fermeture brutale des chaînes de la télévision et de la radio publiques grecques. Il est cependant une conséquence de cette fermeture qui n'a pas fait la une des grands médias : la complète restructuration de l'audiovisuel public grec ne permet plus à l'orchestre national symphonique de Grèce de fonctionner. Il a donc donné son dernier concert le vendredi 14 juin. On imagine l'épithaphe : « *Après 75 ans de bons et loyaux services au ser-*

vice de la musique, ci-gît l'orchestre, sacrifié sur l'autel de la rentabilité, par la Troïka ». Cette nouvelle m'a immédiatement fait penser à une citation de Léon Schwartzenberg, sur laquelle j'avais composé au lycée, qui disait ceci : « *Un pays dans lequel n'existe plus, le soir, une chambre dans laquelle un enfant apprend le grec ou le violon, est un pays perdu* ». Le 14 juin, c'est l'âme de la Grèce et de l'Europe que la Troïka a, une fois de plus, contribué à perdre.

Nicolas Morvan

ASSURANCE SCOLAIRE

COLLÈGE/LYCÉE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

Recommandée par la



ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.

POUR FAIRE LE PORTRAIT D'UN JOURNAL, PRENDRE UNE PLUME... et une plume bien aiguisée quand il s'agit d'un journal renommé, à la diffusion internationale, respecté et craint pour la justesse de ses analyses et le courage de ses positions. S'il n'est plus nécessaire de présenter *Le Monde diplo*, il faut s'attarder en revanche sur l'originalité du journal dans la masse des publications actuelles et comprendre en quoi le projet éditorial défendu répond réellement à une demande des lecteurs. Une presse libre et qui libère, engagée et indépendante : l'avenir de la presse écrite ?

La voix des intellectuels engagés

Pour lire *Le Monde diplomatique*, il faut du temps : les articles sont longs, ils courent sur une double page, elle-même d'un format peu pratique. Il faut aussi de la concentration car le contenu, les analyses exigent une attention approfondie ; même l'iconographie, constituée d'œuvres d'art contemporain, n'est ni habituelle, ni facile d'accès. Il faut encore de la réflexion, voire une culture préalable sur certains sujets tant les thèses sont poussées et très référencées... Lire, réfléchir, comprendre, autant dire que ce journal n'est pas en phase avec les raccourcis (des gratuits), la vitesse (des infos), la brièveté (des tweets) et la simplicité (de la presse écrite régionale)... que l'on vante comme valeurs suprêmes de cette société de la performance, de la compétitivité et de l'efficacité. Et pourtant ! *Le Monde diplo* existe depuis presque 60 ans, et il se porte bien. Pire ! Dans ce contexte de désinformation politiquement orchestrée, il représente l'espoir et l'avenir pour la démocratie.

testé (voir encart chiffres) et dont les analyses font autorité ; mensuelle, cette publication aborde des champs aussi variés que fondamentaux : qu'il s'agisse de questions géopolitiques ou environnementales, économiques ou sociétales, éthiques ou culturelles, les articles sont toujours écrits par des spécialistes du dossier en question. À côté des

comprendre, et le changer. La presse écrite est un outil incontestable pour délivrer des analyses approfondies, mais le Diplo, en quête d'un lectorat le plus large possible, ne s'en tient pas à ce seul support : à côté de sa revue spécialisée⁽¹⁾ ou des Atlas⁽²⁾, ouvrages de références, il possède un site internet très dynamique (il fut le premier journal à avoir une édition numérique), anime des blogs et autres réseaux sociaux, ce qui ne l'empêche pas de développer dans ses colonnes des analyses récurrentes sur les dangers des nouvelles technologies...



Engagement partagé, indépendance affirmée

L'activité du Diplo se déploie aussi de façon collective, à travers les régions et grâce à l'association Les Amis du Monde Diplomatique, qui organise des débats publics et relaie les thèses de la ligne éditoriale. Cette ligne, contestataire souvent des choix politiques à l'œuvre, ne peut se développer qu'à condition que l'indépendance du journal soit effective, ce qui est permis par le fonctionnement associatif :

60 ans, la force de l'âge

C'est en 1954 que le supplément au quotidien voit le jour ; fondé au départ pour un public plutôt ciblé dans les cercles diplomatiques et les grandes organisations internationales, il évolue avec le monde qui l'entoure et, en 1973, il rallie le camp des altermondialistes et s'ouvre par conséquent à un lectorat plus large. Le Diplo, c'est aujourd'hui une publication au rayonnement international incon-

neuf journalistes permanents, de nombreux collaborateurs (universitaires, journalistes spécialisés) sont associés au travail rédactionnel, ils interviennent ponctuellement et livrent leur expertise.

Le Monde diplo, grâce à sa grande ouverture sur les questions internationales notamment, permet de « donner les clefs » de lecture du monde à ceux et celles qui veulent le

grâce au soutien de nombreux lecteurs, l'AMD acquiert des parts de marché et devient actionnaire du groupe *Le Monde*, à hauteur de 25 % ; par ailleurs, dans le même esprit, une autre association, Gunter Holzmann (du nom de son fondateur), qui comprend l'équipe rédactionnelle du journal, détient quant à elle 24 % des actions. *Le Monde* détient encore 51 %, mais les deux associations regroupant des parts supérieures à la minorité de blocage (33,34 %) confèrent au journal une relative indépendance politique vis-à-vis du groupe. Le journal confirme par ailleurs son indépendance dans ses choix économiques : en laissant peu de place aux annonceurs publicitaires, (5 % de ses revenus, dix fois moins que la presse française), il se prive certes de financements, mais gagne en liberté de ton, et surtout de propos.

QUELQUES CHIFFRES (EN 2012)

- 47 éditions internationales, dont 39 imprimées et 8 électroniques (certaines imprimées ont aussi leur pendant électronique, non comptabilisé ici)
- 2,4 millions d'exemplaires au total
- 28 langues de diffusion, dont l'espéranto
- 4 000 adhérents de l'association AMD (Les Amis du Monde Diplomatique)

Serge Halimi, directeur de la rédaction

L'US Mag : Quel est l'objectif principal de votre journal ? Développer une véritable information, éveiller les consciences ?

Pierre Rimbert : « Véritable » information, oui, en ce sens que nous demeurons résolument à part dans un paysage médiatique assez uniforme. Et nous revendiquons notre positionnement éditorial sans maquiller la part d'engagement qu'il contient. Les autres privilégient l'actualité racoleuse de proximité (météo, faits divers) et la politique personnalisée (Fillon contre Sarkozy) ; ils assèment les dogmes néolibéraux ; ils favorisent le « choc des civilisations ». Nous privilégions au contraire une large ouverture sur les questions internationales (auxquelles nous consacrons de gros moyens : enquêtes, reportages) ; nous mettons en cause la loi du marché et la logique du profit ; enfin, nous refusons d'essentialiser l'« Occident » autant que l'« islam ».

L'US Mag : Le Monde Diplomatique lutte depuis toujours contre le libéralisme ; comment appréciez-vous la situation politique actuelle en France ?

P. R. : Avant l'élection présidentielle, nous avons indiqué qu'une victoire du candidat socialiste l'obligerait à choisir aussitôt entre l'audace et l'enlèvement. Et nous avons suggéré qu'il ne choisirait pas l'audace... L'enlèvement est donc au rendez-vous. Toutefois, la nouvelle majorité présidentielle a mis ses pas dans le sillon de l'ancienne à une vitesse déconcertante (pouvoir d'achat, « compétitivité », retraites). En acceptant d'entériner sur le champ puis de faire ratifier le pacte de stabilité européen négocié par son prédécesseur, François Hollande s'est délibérément interdit toute politique différente que celle qu'il mène. Il ne doit donc pas – et nous non plus – être trop surpris du résultat. Dans l'étape qui

s'ouvre, le parti socialiste cherchera vraisemblablement, comme au temps de SOS-Racisme, à agiter l'épouvantail du Front national pour aiguïser les tensions au sein de l'opposition. Et pour convaincre ses partisans que ça pourrait être pire avec les autres.

L'US Mag : Face aux grands groupes de presse, aux pressions des pouvoirs politiques, aux tensions créées par le monde de la finance, pensez-vous que le Diplo réussira à conserver son indépendance, voire qu'il l'imposera comme modèle ?

P. R. : Une vingtaine de féodalités héréditaires – Murdoch, Bolloré, Bertelsmann, Lagardère, Slim, Bouygues, Berlusconi, Cisneros, Arnault... – possède une bonne partie de la presse mondiale. Si *Le Monde diplomatique* avait dépendu d'une de ces dynasties, il n'aurait jamais mis en cause le destin qu'Arnault inflige à ses ouvrières, les plantations de Bolloré en Afrique, la mainmise de quelques multinationales sur les réseaux numériques. Notre « modèle » et notre indépendance sont presque uniquement basés sur l'appui actif – c'est-à-dire l'achat, l'abonnement – de nos lecteurs. S'il leur vient l'idée que la défense d'une information libre s'imposera toute seule et que Internet la garantira quoi qu'il arrive, nous disparaîtrons. Et ils se condamneront à des contenus de plus en plus pauvres et narcissiques (type « J'aime ça » ou « J'aime pas ça »). Car qui d'autre que nous continuerait à financer un journalisme d'intérêt général ouvert sur le monde, à consacrer deux pages aux ouvrières du Bangladesh, à la marine chinoise, au nucléaire en Europe centrale ; un dossier sur la vieillesse, un autre sur le revenu d'existence ? Nous arrive-t-il ainsi d'être utiles à ceux qui veulent changer le monde ? Nous l'espérons. ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

Ligne éditoriale affranchie

Serge Halimi⁽³⁾ a qualifié son journal « d'anomalie »⁽⁴⁾ dans le paysage de la presse ; si les raisons, déjà évoquées plus haut, sont nombreuses pour justifier un tel terme, il est pourtant possible de n'en retenir qu'une seule : le positionnement résolument engagé et affranchi de toute pression. Ainsi, le Diplo prend-il position, une position nettement identifiée à gauche, et qui lui vaut de très sévères critiques et attaques publiques. Il déroule cependant ses thèses anti-libérales, qu'il étaye avec force arguments et exemples de ravages à travers le monde, il participe aux campagnes

altermondialistes et fustige le monde de la finance, il dénonce l'impérialisme américain, ouvre ses colonnes aux journalistes palestiniens... Des avis tranchés, sur des sujets complexes, ne font pas forcément consensus et le journal a connu des polémiques internes, voire des divergences indélébiles. Mais il a gardé le cap, et pour les lecteurs, le Diplo reste l'ultime espace d'une expression

à la fois libre et militante, celle d'intellectuels engagés, qui montre qu'une autre presse est possible, et qu'un autre monde est nécessaire. ■

(1) *Manière de voir*, revue thématique bimestrielle. Voir photo ci-contre.

(2) *Atlas* : trimestriel et thématique (environnemental, géopolitique et historique). Voir photo ci-contre.

(3) Directeur de la rédaction

(4) *Le Monde Diplomatique*, novembre 2012

REPÈRES

DATES

1954 : fondation du journal

1995 : naissance de l'association AMD (les Amis du Monde Diplomatique)

NOMS

Fondateur : Hubert Beuve Méry

Directeurs de la rédaction :

Claude Julien, Ignacio Ramonet

et actuellement Serge Halimi

Rédacteur en chef :

actuellement, Pierre Rimbert



Compléments des publications du *Monde Diplomatique*, ces ouvrages permettent d'approfondir un sujet à l'aide de données informatives variées (cartes, tableaux, chiffres, articles...).

NOUS AVONS CHOISI D'ABORDER LA PROBLÉMATIQUE du partage de données sur le net dans le cadre des Licences Creative Commons. Késako ?

Des licences pour partager

Partager, remixer, réutiliser légalement !

Les fichiers publiés sur Internet sont protégés par le droit d'auteur, même s'il permet de les utiliser ou de les modifier. En 2001, l'organisation à but non lucratif Creative Commons cherche une solution pour permettre aux auteurs de signaler que leurs œuvres sont partageables à condition de respecter certains droits ("some rights reserved"), sans nuire à ceux qui ne souhaitent pas partager. Elle crée six licences différentes, adaptées en 2004 au droit français. Nous en sommes à la version 3.0.

Quels sont les différents types de licences ?

Il y a quatre symboles à connaître. Combinés, ils forment six licences. Des symboles s'excluent.

Les symboles

-  **Attribution** : citer l'auteur. En France, c'est obligatoire.
-  **Pas d'utilisation commerciale**
-  **Partage dans les mêmes conditions** : vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre.
-  **Pas de modification** : vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre œuvre.

Les six licences

Désignation complète du contrat	Terme abrégé désignant la licence	Symboles désignant la licence			
Paternité	CC-by				
Paternité Partage des conditions initiales à l'identique	CC-by-sa				
Paternité Pas de modification	CC-by-nd				
Paternité Pas d'utilisation commerciale	CC-by-nc				
Paternité Pas d'utilisation commerciale Partage des conditions initiales à l'identique	CC-by-nc-sa				
Paternité Pas d'utilisation commerciale Pas de modification	CC-by-nc-nd				

Licence Creative Commons - Contenu soumis à la licence CC-BY-SA 3.0
Source : Article Licence Creative Commons de Wikipédia en français

Comment créer sa licence ?

Creative Commons propose une application en ligne très simple d'utilisation⁽¹⁾ : vous choisissez ce que vous autorisez (ou pas), sous quel nom. Vous récupérez votre licence mise en forme et pouvez la copier sur votre site.

Une autre licence CC, la CC0, permet à l'auteur d'abandonner tous ses droits, dans le respect de la législation de son pays. Un débat existe à propos du choix majoritaire de la fameuse clause non commerciale NC⁽²⁾, notamment pour les œuvres pédagogiques.

Pourquoi utiliser les licences CC ?

Un diaporama⁽³⁾ explique leur intérêt et la nécessaire réflexion sur les conditions de diffusion d'une œuvre avant de créer sa licence. Les LCC vous permettent de trouver des ressources pédagogiques utilisables immédiatement, de connaître parfaitement leurs conditions d'utilisation mais aussi de diffuser vos supports pédagogiques sous la licence désirée. Pourquoi ne pas choisir ce cadre ? Elles permettent de sensibiliser les élèves à la notion de droits d'auteur en parlant de partage et non de violation. Attention : la production et la diffusion de travaux d'élèves sous LCC ne dispense pas de l'autorisation de publication par les responsables légaux. Préconiser l'utilisation de fichiers sous LCC par les élèves (images, sons...) présente aussi un intérêt pédagogique, les faire réfléchir sur les notions de droit d'auteur et de partage.

Quelle place dans le système éducatif ?

Le récent rapport Lescuré évoque les LCC : « *Inciter les enseignants à mettre à disposition les ressources numériques qu'ils produisent sous licence Creative Commons et encourager le développement de manuels pédagogiques sous licence libre* ». Mais quelle place trouveront-elles dans le dernier plan numérique, dans la loi d'orientation et son volet service public du numérique éducatif ? ■

- (1) <http://creativecommons.org/choose>
- (2) www.framablog.org/index.php/post/2013/01/31/stallman-creativecommons-non-commercial
- (3) <http://framablog.org/index.php/post/2008/03/11/education-b2i-creativecommons>

VEILLE ESTIVALE

- Monde des insectes : www.insecte.org
- Revue en ligne de la Cité de la bande dessinée et de l'image <http://neuviemearth.citebd.org>
- L'œuvre de Cocteau : www.cndp.fr/crdp-nice/jean-cocteau-2
- Sur Doc pour Docs <http://docpourdocs.fr>, un dossier sur les manuels numériques : <http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve735> et un autre sur le livre numérique : www.docpourdocs.fr/spip.php?article513
- Focus sur une ONG : www.peuples-solidaires.org

Consultez nos autres références sur le site Adapt

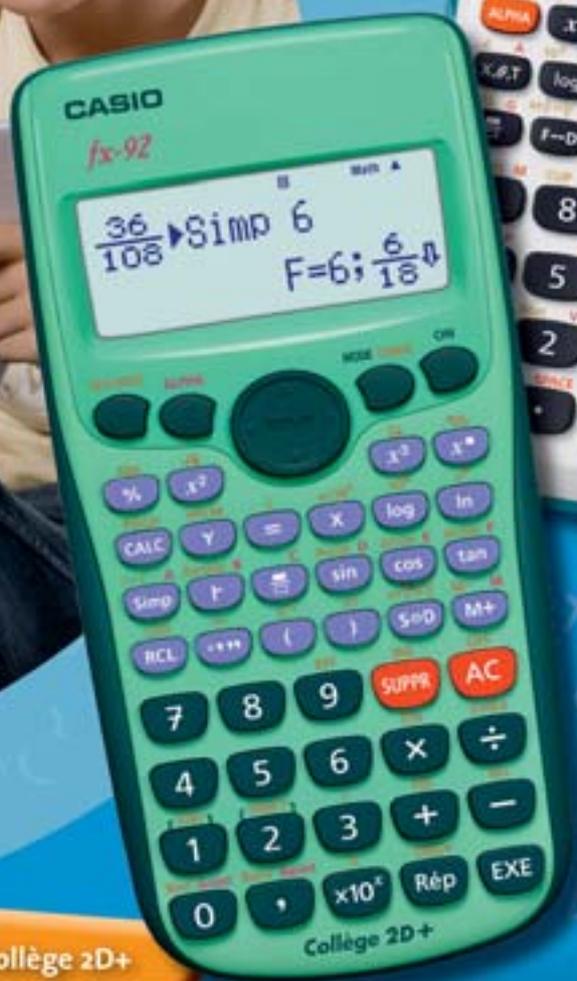
► **Pour plus d'informations**
<http://creativecommons.fr/licences>
<http://creativecommons.fr/licences/les-6-licences>
<http://www.framasoft.net/article4399.html>

Un Prezi très bien fait sur les LCC, comment les utiliser, où les trouver. Il y a même une interro à la fin : <http://prezi.com/zpj3ry5fo8xf/licences-creative-commons>

Des ressources éducatives libres : <http://creativecommons.fr/ressources-educatives-libres-2>

Dix outils gratuits en ligne ou à télécharger pour utiliser les licences Creative Commons : www.netpublic.fr/2013/03/outils-en-ligne-creativecommons

Les meilleures calculatrices pour la rentrée !



FX-92 Collège 2D+

La référence au collège



Graph 35+ USB

Intuitive et polyvalente

CASIO

www.casio-education.fr

CONFÉRENCE SOCIALE : UN BILAN BIEN MAIGRE

L'attente était forte envers la seconde Conférence sociale inaugurée par le président de la République. Les réponses données aux organisations syndicales sont bien en deçà des attentes et n'ont pas dissipé les inquiétudes.

Un an après la « grande Conférence Sociale », qui devait tracer la feuille de route du gouvernement en matière de politique économique et sociale, le président de la République inaugurait jeudi 20 juin la deuxième session de cette conférence. Au regard de l'urgence sociale, l'attente de mesures énergiques sur l'emploi, d'un bilan sincère des exonérations fiscales et sociales, d'une relance des services publics, était grande. Quant au dossier brûlant des retraites, chacun guettait les annonces du gouvernement. Or, quand on fait le bilan des deux jours qui ont réuni autour de six tables rondes organisations d'employeurs et de salariés, collectivités territoriales et membres du gouvernement, il est bien maigre.

Un goût de peu

Alors que le taux de chômage atteint pratiquement 11 %, le discours ronronnant du ministre du Travail a simplement consisté à voir comment on activait les dispositifs mis en place l'an dernier (contrats de génération, emplois d'avenir) et augmentait le nombre de contrats aidés, avec un objectif de 44 000 contrats. L'annonce a bien été faite également d'une réforme de la formation



© Bertrand Guay / AFP

professionnelle sans que soient éclaircis les financements.

Rien sur les salaires et le pouvoir d'achat, une grande pauvreté sur l'action publique, cette conférence laisse un goût de peu. Le président de la République, faute d'avoir des propositions fortes, s'est placé sur le terrain de la confiance à retrouver, développant de façon incantatoire l'idée que tout ira mieux... plus tard. Sur les retraites, il n'a pas dévoilé les pistes que retiendrait le gouvernement, remises à l'automne, entrouvrant une porte sur la prise en compte de l'allongement de la

durée des études mais se gardant de toute référence à de nouveaux financements.

L'inquiétude que suscite la conduite des dossiers par le gouvernement rend plus que jamais nécessaire que les organisations syndicales mettent en œuvre des campagnes en direction de l'opinion sur leurs propositions et préparent des mobilisations. À la suite de l'appel commun signé par la majorité des fédérations de fonctionnaires, une réunion aura lieu le 5 septembre ; le SNES et la FSU interviendront fortement sur les questions de salaires et de retraites. ■ **Frédérique Rolet**

UNE RENTRÉE SOUS TENSION

La rentrée scolaire 2013, la première entièrement préparée par le nouveau gouvernement, ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, malgré les promesses de changement du printemps 2012.

Malgré le rétablissement de postes pour la rentrée 2013, les dotations académiques ne permettent pas de compenser la hausse démographique qui se poursuit dans le second degré. La conséquence immédiate en

sera une montée probable des effectifs des classes. La suppression de nombre d'AED et, en éducation prioritaire, d'assistants pédagogiques, réduira la capacité des vies scolaires à encadrer et accompagner les élèves. En outre, dans un contexte économique et social particulièrement dégradé, alors que le nombre de boursiers continuera de croître, le budget consacré aux bourses et aux fonds sociaux connaît une baisse inacceptable qui rendra plus difficile encore les conditions de vie des élèves.

Des actions à venir

La publication probable de la loi de refondation dans les semaines à venir ne changera pas grand-chose au quotidien des personnels et des élèves : si la suppression de la note de vie scolaire sera enfin effective, le LPC au collège et les horaires non cadrés en lycée seront toujours d'actualité. En revanche, les discussions sur plusieurs chantiers annoncés par le

ministre de l'Éducation, notamment sur le lycée et le métier, s'ouvriront dans le cadre des débats sur les décrets et arrêtés d'application. Mais, là encore, le ministère ne semble pas avoir prévu de consulter directement les personnels ! De son côté, le SNES informera régulièrement les collègues de l'état de ces discussions, fournira les analyses nécessaires à la mise en évidence des enjeux. Il lancera une campagne d'opinion sur la situation réelle du second degré et sur ses propositions.

La CAN du SNES-FSU, réunie les 25 et 26 juin, a décidé d'appeler, dès les premiers jours de rentrée dans le cadre d'heures d'information syndicale ou d'assemblées générales, à débattre, à partir du bilan de rentrée, d'actions locales diversifiées (audiences, communiqués, arrêts de travail...) en recherchant les convergences avec les parents, et d'un plan d'action national sur les besoins du second degré et les modalités à mettre en œuvre. ■ **Roland Hubert**



© Clément Merdin

FERMETURES DES CIO, C'EST NON !

Les annonces de fermetures de CIO par les rectorats se sont succédé ces dernières semaines. La mobilisation des collègues a fait reculer certains rectorats, mais la lutte n'est pas finie.

Ces dernières semaines, plusieurs rectorats ont annoncé des fermetures de CIO dès la rentrée prochaine. Sous prétexte de désengagement des conseils généraux du financement des CIO départementaux, les rectorats ont fait peu d'efforts pour préserver la totalité du réseau et ont souvent bricolé de mauvaises solutions pour « recaser » les collègues dans des conditions inacceptables, tant du point de vue des personnels que de l'accueil du public. Le SNES a donc appelé les collègues à se réunir en assemblée générale pour décider de la riposte.

Les collègues de Lyon, de Grenoble et de Reims ont refusé ces « restructurations sauvages » en se mobilisant massivement. Ainsi à Lyon, où quatre CIO devaient être fermés d'ici décembre, un mot d'ordre de grève, le jour de la commission d'appel Troisième, a été suivi par plus de 65 % des collègues. Premier recul : le CIO de Lyon Rive gauche devrait conserver son implantation actuelle et des discussions sont désormais prévues pour les autres CIO concernés.

À l'initiative contre les fermetures

À Grenoble, suite aux protestations des personnels, un groupe de travail organisé au rectorat a finalement décidé de reprendre les CIO départementaux d'Annecy et de Chambéry à sa charge, ce qui est une avancée, même si pour



le moment les conditions de logement sont loin d'être satisfaisantes. En outre, des menaces pèsent toujours sur le CIO de Valence. À Reims, les CO-Psy et directeurs de CIO ont appelé à une manifestation devant la sixième conférence régionale sur le SPO : « les acteurs du réseau dans l'action ». Reçus en délégation par le recteur et le président de Région, les collègues ont obtenu l'assurance qu'aucun CIO ne serait fermé et que le rectorat reprendrait à sa charge les trois CIO menacés de fer-

meture. Toutefois les contraintes budgétaires rendent ces opérations difficiles, surtout lorsque les rectorats avaient misé sur le transfert et n'avaient prévu aucune solution alternative !

Le SNES continue à être à l'initiative sur le terrain pour empêcher les fermetures et les fusions de CIO qui affaiblissent encore un peu plus le service public et font place nette pour le privé ! ■

Marie-Agnès Monnier,
Catherine Remermier

TURQUIE EN LUTTE

Des milliers de Turcs se sont mobilisés au cours des dernières semaines pour exiger le respect des droits humains et des libertés. Pour Mehmet Bozgeyik, secrétaire général du syndicat enseignant EGITIM SEN, « le mouvement a démarré au-delà du contrôle des syndicats et des partis politiques. Ce fut une réaction citoyenne. Dès le début des protestations contre le projet

de construction dans le parc Gezi à Istanbul, les syndicats ont soutenu les manifestants. KESK, la Confédération des syndicats du secteur public, a lancé une grève les 4 et 5 juin.

Face à la brutalité de la répression policière, une nouvelle action de grève le 17 juin a une nouvelle fois démontré la résistance du peuple turc aux méthodes anti-démocratiques et autoritaires du gouvernement Erdogan ».

Une solidarité internationale nécessaire

La répression continue des manifestations a conduit l'Internationale de l'Éducation avec la Confédération syndicale internationale (CSI) à lancer une campagne en direction des autorités turques pour mettre fin à la violence et à la répression à l'encontre des protestations pacifiques. Elles doivent garantir le droit à la liberté de réunion dans tous les espaces publics, notamment la place Taksim, et éliminer tous les obstacles juridiques à l'exercice des droits syndicaux.

Le SNES a adressé un courrier de protestation au Premier ministre : « Les citoyens turcs doivent pouvoir bénéficier des droits humains fondamentaux et des libertés. La communauté internationale doit rester particulièrement vigilante sur notre situation ». C'est en ces termes que Mehmet Bozgeyik décrit les derniers événements en appelant à une solidarité internationale. ■

Odile Cordelier



RETRAITES : EMPÊCHER LE PIRE

La conférence sociale passée, le gouvernement organise des rencontres bilatérales tout au long de l'été et annoncera en septembre les mesures qu'il entend retenir. La vigilance s'impose.

Le débat public s'est cristallisé autour des principales propositions du rapport Moreau. Le gouvernement affirme volontiers que ce rapport n'est pas son programme et la FSU lui demande de travailler sur d'autres hypothèses. La consultation qui s'ouvre est cependant articulée sur les trois questions qui structurent les propositions du rapport, celles de l'équilibre financier pour 2020, du pilotage qui doit assurer l'équilibre à moyen terme et de la justice. Le SNES et la FSU identifient deux enjeux majeurs : rétablir la confiance dans les régimes publics de retraite et corriger les injustices des réformes antérieures.

Non à une logique mortifère !

À ces deux égards, l'allongement de la durée de cotisation présenté par la ministre comme la « mesure la plus juste » serait désastreux. Ce serait fixer un objectif hors de portée de la quasi-totalité des salariés, appliquer la double

peine de la décote à tous ceux qui ne l'atteintraient pas et organiser une baisse géné-

ralisée des pensions. Une issue que personne n'ose défendre. La question de la justice est une question majeure. Mais elle est complètement occultée par la campagne populiste sur les règles particulières du calcul de la pension des fonctionnaires, quand bien même les résultats sont globalement équivalents ; le président Hollande l'a souligné.

Les deux scénarios à l'horizon 2020 défendus par le rapport diffèrent par la répartition de l'effort entre actifs et retraités. L'application de l'un ou de l'autre alimenterait la récession, elle-même à l'origine des déficits. Les réformes antérieures ont en effet déjà réduit les droits, faute de mobiliser les financements nécessaires aux évolutions démographiques.

La FSU interviendra pour sortir de cette logique mortifère en défendant ses propositions. À son initiative, une réunion intersyndicale a eu lieu le 1^{er} juillet. La FSU sera de la campagne citoyenne qui s'organise pour diffuser largement argumentaire et propositions. ■

Anne Féray



© kotoyamagami/Fotolia.com

LES PROPOSITIONS DU SNES

Face au matraquage médiatique accréditant l'idée qu'il n'y aurait pas d'autres solutions que d'imposer de nouveaux efforts aux salariés en poursuivant les réformes qui ont programmé la baisse des pensions et renforcé les inégalités, il est essentiel de (dé)montrer qu'il y a des solutions alternatives crédibles. Il faut rappeler que l'allongement de la durée de vie n'est pas une donnée nouvelle mais une bonne chose, que c'est bien le chômage et la stagnation des salaires qui sont responsables du creusement des « déficits » de

la branche vieillesse et qu'il n'est pas question de faire payer la crise aux salariés, aux retraités, aux nouvelles générations.

Pour le SNES et la FSU, le progrès humain, les gains de productivité doivent profiter au plus grand nombre et permettre de réduire la durée du travail au cours de la vie tout en assurant à toutes et tous des conditions d'existence sûres et décentes.

La FSU fait résolument le choix du partage du travail et des richesses produites. Elle défend des objectifs communs à l'ensemble des sala-

riés : retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % et un minimum garanti. Avec le recul de l'âge d'entrée dans la vie active, les périodes d'interruption ou de précarité, les parcours professionnels souvent chaotiques, de moins en moins de salariés peuvent acquérir 37,5 annuités à 60 ans.

Rétablir la confiance en notre système de retraite

Pour rétablir la confiance de tous dans notre système de retraite, la durée d'assurance à retenir doit donc intégrer des droits nouveaux : validation des périodes d'études, de chômage et de précarité. Il faut par ailleurs supprimer le système de décote/surcote et revenir à l'indexation des pensions sur les salaires (qui doivent être revalorisés).

Pour les fonctionnaires, la FSU défend l'existence et l'amélioration du code des pensions, avec le maintien de la règle fondamentale du traitement de référence des six derniers mois. Parmi tous les sujets qu'elle veut discuter, figurent notamment la prise en compte de la pénibilité pour des départs anticipés et l'aménagement des fins de carrière, le rétablissement d'une cessation progressive d'activité et l'examen de la situation des polypensionnés. ■

Monique Daune



© Olivier Le Moal/Fotolia.fr

LOI DE REFONDATION : DERNIÈRE LIGNE DROITE

L'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture le projet de loi de « refondation » sans nouveauté majeure par rapport au Sénat. L'examen du projet par ce dernier marquera sans doute la fin du débat parlementaire et ouvrira la possibilité de promulgation de la loi.

Dès la promulgation de la loi, la phase de mise en œuvre avec la publication des décrets et arrêtés d'application commencera. Ainsi les ESPE auront un cadre légal tandis que le Conseil supérieur des programmes (CSP, dix-huit membres nommés pour cinq ans, à parité de femmes et d'hommes) et le Conseil national d'évaluation du système scolaire (quatorze membres nommés pour six ans à parité de femmes et d'hommes) pourront être installés. Dans l'immédiat, la note de vie scolaire au collège sera abrogée ainsi que le dispositif DIMA pour les élèves de 15 ans.

Donner la parole aux personnels

Le ministère a anticipé en ouvrant, pour le second degré, trois chantiers : éducation prioritaire, collège et décrochage scolaire. Il n'a encore présenté aucune proposition précise. Le premier temps de ces discussions a été consacré à des tours de table sur l'analyse et le bilan de la situation actuelle et sur les axes de la « refondation ». L'avenir des Établissements de réinsertion scolaire (ERS) et dispositifs relais a également fait l'objet d'une première réunion au ministère.



© Clément Martin

La rentrée de septembre sera un moment décisif pour l'avenir du second degré et de ses personnels avec, d'une part, les premiers travaux du CSP sur la définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et d'autre part, la poursuite des discussions sur les « chantiers » déjà ouverts. Le SNES, avec la FSU, continuera à peser pour faire valoir son projet éducatif et revendiquera que la parole soit enfin donnée aux personnels.

En tout état de cause, il mettra en œuvre les moyens de cette consultation nécessaire dès lors que les propositions ministérielles sur les questions centrales seront connues : « nouveau socle », articulation CM2/Sixième, horaires disciplinaires au collège, avenir de l'éducation prioritaire...

Il pèsera également pour que le bilan des réformes des trois voies du lycée débouche rapidement sur leur indispensable remise à plat. ■ **Roland Hubert**

DISPOSITIFS RELAIS : NE PAS SE PRÉCIPITER !

Dans le cadre du chantier prioritaire sur le décrochage scolaire, la DGESCO a présenté aux organisations syndicales un projet de circulaire sur les dispositifs relais pour application dès la rentrée 2013.

Le projet vise deux objectifs distincts. Il s'agit d'abord de transformer les Établissements de réinsertion scolaire (ERS), installés par le précédent ministère avec fracas, en « internats relais » pour des élèves dont le comportement (absentéisme persistant, exclusions...) signale un risque de décrochage. Le SNES avait demandé la suppression des ERS, mais l'absence d'anticipation et l'urgence dans laquelle ce projet a été présenté début juin risquent de ne pas créer les conditions d'une transition sereine dès septembre. En outre, un tel projet rend nécessaire une réflexion plus large intégrant l'ensemble des internats. Par ailleurs, est-il nécessaire de modifier, dans

la même urgence, les autres dispositifs, ateliers et classes relais ? Pour le SNES, il est préférable de dissocier les deux questions et de prendre le temps d'un bilan préalable approfondi, car bien des questions se posent, en particulier celle du retour d'informations. Les études montrent qu'on ne connaît pas l'orientation de 7 % des élèves concernés en juin 2010 et de 17 % en juin 2009. Pire, ce sont 37 % (en 2007-2008), 50 % (en 2008-2009) et 39 % (en 2009-2010) des élèves sortis d'un dispositif relais, dont on ne connaît pas le devenir au mois de décembre de l'année suivante.

Des solutions diverses s'imposent

Il est indispensable de maintenir le maximum d'exigences d'apprentissages afin de ne pas priver ces élèves de toute possibilité de reprise positive de leur scolarisation. C'est aussi dans cette perspective que la durée d'accueil en



© Clément Martin

classe ou atelier relais doit être pensée. Plus les activités proposées seront proches de celles de la scolarité ordinaire, plus les chances de réinsertion positive dans un établissement seront fortes. Pour le SNES, la grande difficulté scolaire est multifactorielle : il n'y a pas de solution unique, il faut mettre en place des solutions diversifiées. Cela demande une réflexion en profondeur qui ne peut se satisfaire de l'urgence. ■

Bruno Mer, Vincent Bellegueulle

CONCOURS RÉSERVÉS : APPEL AUX LISTES COMPLÉMENTAIRES

Certains jurys de concours réservés n'ont pas pourvu la totalité des postes ; d'autres ont établi des listes complémentaires. Le ministère annonce qu'il mobilisera ces dernières pour ne pas perdre de possibilités de titularisation.

À l'ouverture du CTM du 17 juin dernier, la délégation de la FSU a souligné le déroulement chaotique des recrutements réservés organisés en application de la loi Sauvadet, demandé un bilan et des dispositions pour que les prochaines sessions se déroulent dans des conditions plus respectueuses des personnels. La directrice RH accepte les critiques, souligne que les services ont dû organiser deux concours s'ajoutant aux recrutements externes et internes réguliers⁽¹⁾. Pour les prochaines sessions, la vérification des conditions complexes d'inscription sera anticipée. Le ministère entend cependant que l'ensemble des 2 500 postes offerts en 2013 soient

pourvus. Les postes non pourvus dans certaines disciplines ou spécialités seront mobilisés pour recruter des candidats inscrits dans d'autres disciplines pour lesquelles les jurys ont constitué des listes complémentaires. Le SNES se félicite de cette décision ; elle atteste d'un fonctionnement du ministère redevenu normal après les agressions de l'équipe Chatel.

Faire valoir ses droits

L'intervention syndicale doit se poursuivre. Le sujet immédiat est celui de l'indemnisation des frais de déplacement des candidats admissibles. Elle est possible en application de l'article 6 du décret du 3 juillet 2006 et si

plusieurs rectorats ont déjà pris les dispositions nécessaires, d'autres sont moins diligents. Le SNES invite tous les collègues concernés à l'informer en cas de refus. Il est aussi nécessaire de débattre du bilan de cette session, du déroulement des épreuves, d'obtenir l'organisation de formations pour que les trois sessions à venir se déroulent normalement dans l'intérêt de tous et toutes. Enfin, le SNES agit pour un élargissement des conditions d'inscription. ■

Anne Féray

(1) En plus du concours réservé, il y a eu cette année le concours 2013-2, concours externe transitoire.

ENTRÉE DANS LE MÉTIER : RÉGRESSIONS INADMISSIBLES

Malgré le rejet par le CTM⁽¹⁾ [Pour : UNSA (4) ; Contre : FSU, CGT et FO (9) ; Abstention : CFTD et SUD (2)] du projet de décret modifiant le niveau de recrutement pour passer le CAPES/T et le CACPE⁽²⁾, et baissant la rémunération de tous les stagiaires, le ministère entend publier ce décret cet été. Le SNES-FSU continue de mener la bataille, avec les personnels, afin que ce décret soit revu en profondeur.

Trois points positifs sont à mettre à l'actif du SNES : la suppression effective de l'exigence du CLES et du C2I pour la titularisation des lauréats des concours enseignants et CPE des sessions 2012 et suivantes (avec une disposition transitoire pour les lauréats 2012 et 2013), le retour à l'exigence de diplôme en psychologie pour passer le concours de conseiller d'orientation-psychologue et l'obligation pour les jurys des concours d'ouvrir des listes complémentaires afin de compenser les postes perdus, suites aux admissions multiples.

Concours externes

Au motif du retour de l'année de formation après le concours, le ministère a décidé de fixer l'inscription en M1 pour se présenter aux CAPES/T et CACPE. Les lauréats devront disposer du M1 pour être stagiaire. S'ils ne sont pas détenteurs d'un M2, les stagiaires devront, pour être titularisés, valider un M2 MEEF⁽³⁾.

Pour le SNES, une initiation à la recherche est fondamentale pour exercer nos métiers, ce qui passe par l'obtention d'un M2. Il propose que des prérecrutements soient mis en place pour permettre de l'obtenir avant le concours. En tout état de cause, il conteste que l'année de stage ait deux objectifs : formation professionnelle et obtention d'un M2. Il a donc contesté le recul induit par le projet de décret.

Concours internes

Le ministère veut ramener à la licence le diplôme exigé pour le CAPES/T ou le CACPE interne sans autre exigence pour la titularisation. Ce choix comporte le risque d'une voie d'accès au niveau licence pour des personnels contraints de passer par la précarité. Le SNES s'y est opposé en proposant, qu'à l'exception des enseignants titulaires et des contractuels ayant six ans d'ancienneté ou plus, les lauréats disposent d'une formation rémunérée pour obtenir un master.

Rémunération

Le ministère arguant de la formation délivrée au cours du stage, les stagiaires verront, à compter de la rentrée de 2014, leurs traitements amputés par rapport à ceux versés aux stagiaires cette année. Le ministère donne un bien mauvais signe aux étudiants qui se destinent à nos métiers alors que la crise de recrutement s'aggrave et que la faiblesse des salaires d'entrée est incontestée. ■

Xavier Marand



(1) CTM : Comité technique ministériel

(2) CAPES/T et CACPE : Concours de recrutement des enseignants du second degré, du technique et des CPE

(3) MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

MOBILISATION VICTORIEUSE À MAYOTTE

Face à un dangereux projet gouvernemental, la mobilisation impulsée par l'intersyndicale dont est membre le SNES-FSU a permis de débloquer la situation.

Suite à la départementalisation de Mayotte au 31 mars 2011 et à l'engagement présidentiel de l'introduction d'une indexation à Mayotte, le gouvernement a tenu ces dernières semaines des concertations dans la fonction publique. Les grandes lignes du projet sont connues : indexation à 1,40 avec une montée en charge sur cinq ans (5 % pour 2013 et 2014, 10 % les trois années suivantes), suppression du décret 96-1027 et de l'indemnité d'éloignement à la rentrée 2014, et remplacement par l'Indemnité de sujétion géographique (ISG). Pour les enseignants du second degré, introduction d'un système d'affectation à titre définitif, identique aux autres DOM.

Montage inacceptable

La position de la FSU, comme du SNES, aux ministères de la Fonction publique et de l'Éducation nationale a été très claire : ce montage en l'état est inacceptable et aurait des conséquences catastrophiques

pour le second degré à Mayotte, déjà touché aujourd'hui par une crise de recrutement sans précédent (1 000 postes non pourvus au mouvement 2013). Pour le SNES, le niveau de rémunération des personnels affectés à Mayotte doit être maintenu et la durée de séjour augmentée pour pallier la carence de titulaires devant élèves et augmenter l'attractivité. Enfin, le lien avec l'académie d'origine doit aussi être maintenu pour ceux qui le souhaitent.

La proposition étant inacceptable, la réaction à Mayotte ne s'est pas fait attendre. L'action sur le terrain a été menée à l'appel du SNES-FSU et de l'intersyndicale, et plusieurs journées de grèves et

de mobilisation ont été massivement suivies. À tous les niveaux, le SNES et l'intersyndicale ont porté leurs contre-propositions : indexation à 1,53 et, dans tous les cas, ISG maximum versée par fonctionnaire et non par couple ; prise en compte de tous les non-titulaires, assurances données pour le devenir des collègues actuellement concernés par le décret 96-1027.



Lutte gagnante mais...

La détermination des personnels – préavis de grève lancé sur le baccalauréat et les interventions du SNES – ont permis de débloquer la situation. Le ministère a fait d'autres propositions qui prennent mieux en compte la question de l'attractivité tout comme celui de l'équité : indexation à 1,40 et ISG de vingt-six mois sur cinq ans, respect du décret de 1996 pour tous les agents en poste à Mayotte, y compris ceux arrivant à la rentrée 2013, indexation de tous les non-titulaires du MEN. Elles rejoignent partiellement les exigences du SNES mais tous les points

ne sont pas réglés, notamment le sort des actuels personnels en séjour à la fin de leurs quatre années de service, la prise en compte du remboursement partiel de loyer et le point crucial de l'ISG servie par agent et non par couple.

Le préavis de grève sur le baccalauréat a été levé à la condition expresse que ces propositions soient confirmées dès la fin de la surveillance des épreuves. Si ce n'était pas le cas, le mouvement reprendrait car l'avenir de l'éducation à Mayotte passe par le respect des personnels engagés aujourd'hui et de ceux qui voudront s'y consacrer demain. ■

Patrick Soldat, Thierry Veuillez

ÉPREUVES HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Bac : à programmes impossibles, sujets inaccessibles...

La lecture des sujets des épreuves anticipées pour les Premières S et ceux des épreuves terminales pour les ES-L révèlent l'ampleur du désarroi des enseignants d'histoire-géographie. Alors que les programmes sont infaisables, les candidats ont eu des épreuves problématiques, portant sur des contenus de cours parfois très réduits (moins de deux heures de cours dans certains cas) et ne leur laissant pas de choix. Le message semble pourtant très clair : les sujets peuvent tomber sur les fins de programme. Soit ! Mais ce message doit être interprété ainsi : on ne veut rien entendre de l'immense difficulté des collègues à boucler dans des conditions à peu près satisfaisantes les derniers chapitres, et il faut finir coûte que coûte. Le SNES a pourtant alerté de nombreuses fois l'Inspection générale sur ces difficultés. En attendant, les correcteurs du bac se retrou-

vent devant un dilemme difficile : endosser la responsabilité de l'échec de nombreux candidats ou cautionner les programmes actuels comme étant à la portée des élèves.

Le comble étant que dans certaines académies, aucune réunion d'entente n'a eu lieu, ni aucune harmonisation sur les corrections ! Le SNES a été reçu à la DGESCO le 20 juin avec les autres organisations syndicales signataires de la pétition, afin d'exiger encore des allègements d'urgence en Terminale et en Troisième, ainsi qu'une révision des épreuves pour l'année prochaine. Quelques perspectives semblent ouvertes, mais nous n'avons reçu aucune réponse formelle pour l'instant.

Il faut poursuivre dans nos revendications sur ces programmes et épreuves : <http://histoire-geo-urgence-allegements.net> ■

Alice Cardoso

DNB : des inquiétudes légitimes

La nouvelle forme d'épreuve a suscité mécontentements, interrogations voire stupéfaction. L'examen, porteur d'inquiétudes légitimes, s'adosse à des programmes indigestes et pléthoriques dénoncés par le SNES qui a initié une pétition intersyndicale : <http://histoire-geo-urgence-allegements.net>

Un mail envoyé à tous les syndiqués propose un texte à diffuser lors des réunions de correction : www.snes.edu/DNB-et-programmes-de-30-la-double.html

Merci d'envoyer à contenus.secretariat@snes.edu toute information relative aux sujets, consignes de correction, problèmes rencontrés, préconisations diverses..., de façon à appuyer nos demandes d'allègements en urgence pour l'an prochain, et d'obtenir dans un second temps une refonte des programmes et des examens. ■

Sandrine Charrier

LE RAPPORT MOREAU VISE AUSSI LES RETRAITÉS

Contrairement à la doxa martelée dans les médias, le déficit du régime des retraites est avant tout dû à la crise. Une réalité que refuse de voir le rapport Moreau qui préfère faire des propositions totalement régressives, notamment pour les retraités.

En 2010, Nicolas Sarkozy avait imposé une réforme qui devait rétablir l'équilibre financier des retraites en 2020. Le déficit annoncé pour 2020 ne doit rien au vieillissement de la population. Il s'explique par les politiques d'austérité qui creusent la récession et détruisent des milliers d'emplois.

Le rapport Moreau, qui s'inscrit dans le cadre des « réformes structurelles » liées aux politiques d'austérité, s'attaque aux actifs et aux retraités. Il propose différents leviers : les ressources des régimes, l'évolution des pensions, les paramètres d'âge ou de durée.

Les retraités en ligne de mire

Les retraités, qui doivent fournir un tiers du financement attendu, sont frappés de plein fouet. Le rapport préconise la désindexation des pensions, c'est-à-dire la baisse de leur pouvoir d'achat : la revalorisation serait différenciée selon le niveau de pension et le rapport suggère un « pilotage automatique » des régimes de retraites en faisant varier la clause d'indexation selon l'équilibre financier, les pensions devenant la variable d'ajustement !

Les mesures fiscales prévues sont lourdes de conséquences : alignement du taux maximal de la CSG (6,6 %) applicable aux pensions sur celui des revenus d'activité (7,5 %), remise en cause de l'abattement de 10 % sur les pensions (plafonné à 3 660 euros par foyer fiscal, improprement lié à la déduction des 10 % pour frais professionnels), fiscalisation des majorations de pensions pour avoir élevé au moins trois



© Daniel Maunoury

enfants. Pour le pouvoir, toutes ces mesures ont l'avantage d'avoir un effet financier important et à très court terme. Mais elles provoqueront la baisse du pouvoir d'achat des retraités en valeur absolue et feront basculer nombre d'entre eux dans la pauvreté : 5 millions de retraités actuellement ont des revenus mensuels compris entre 800 et 1 100 euros par mois.

Décotes dévastatrices

Tant que sévit le chômage massif, allonger la durée de cotisation est incohérent. Les salariés devront travailler plus longtemps (mais la durée requise est hors d'atteinte pour le plus grand nombre) ou plus certainement partir à

la retraite avec une décote dévastatrice. La réduction accrue du pouvoir d'achat des futurs retraités et retraités actuels aggrave la récession. Les déficits publics vont s'accroître, ce qui justifiera de nouvelles « réformes ».

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'une lutte contre le chômage et les inégalités. La seule taxation des revenus financiers des entreprises au même niveau que la cotisation salariale rapporterait quelque vingt milliards d'euros.

Les mandats du SNES et de la FSU sont plus que jamais d'actualité. Actifs et retraités doivent se mobiliser dans l'unité la plus large. ■

Marylène Cahouet

LOI SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT : PREMIÈRES RENCONTRES

La FSU a été reçue le 19 juin avec les UCR (Unions confédérales des retraités) et les organisations patronales, par Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Au cours de cette audience, la ministre a défini un agenda et présenté l'état des travaux. La loi doit être présentée devant le Conseil des ministres en septembre. Puis commencera la concertation formelle mi-septembre, précédée de rencontres bilatérales cet été avec le cabinet. La question du CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées) sera également traitée. L'équilibre budgétaire de la loi sera décidé au moment du dépôt de la loi, la montée en charge se fera par paliers. La future loi comportera trois volets : la pré-

vention, l'adaptation et la prise en charge de la perte d'autonomie. Sur le premier point, la ministre a rappelé l'objectif : « remettre les personnes dans le train de l'autonomie » grâce au dépistage (pertes sensorielles et syndromes de fragilité) et à la lutte contre l'isolement social. Le rôle des caisses de retraite dans ce domaine doit être conforté. Il s'agit d'édifier un socle commun pour tous et que chaque individu, ensuite, assume financièrement sa part spécifique. La ministre espère que les mesures proposées ne seront pas « contrariées par des lignes budgétaires non incitatives ».

La FSU a défendu, en rencontre bilatérale, le 24 juin, la conception de « services publics comme réponse solidaire », ce qui implique des personnels plus nombreux, qualifiés et recon-

nus. À ce sujet, nous avons rappelé la pertinence des séries des voies technologique et professionnelle, séries qu'il faudrait développer car elles ouvrent à des métiers qui répondent à cette préoccupation.

Nous avons insisté aussi sur la nécessité d'accès aux droits, aux services (culture, transports, formation permanente...) pour les retraités. Nous avons rappelé nos mandats : création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale. Nous avons fait part de notre inquiétude face à une politique d'attaque au pouvoir d'achat des retraités et qui n'envisage pas de réduire les « reste à charge ». ■

M. C.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Renforcer l'éducation à l'ESS est indispensable au développement d'une économie orientée vers la réponse aux besoins des personnes et non au service des actionnaires.

Le président de l'ESPER⁽¹⁾ Roland Berthilier, Vincent Peillon et Benoît Hamon, ministre délégué à l'ESS et à la Consommation, signaient le 13 juin dernier un accord-cadre pour développer l'éducation et la formation à l'Économie sociale et solidaire (ESS). Il vise à mieux faire appréhender par les élèves l'ESS, alternative au modèle économique de l'entreprise prôné par le MEDEF et dans lequel ils pourront s'investir, bénévolement ou professionnellement.

« On a longtemps considéré que les entreprises ne devaient pas entrer dans l'école. En réalité, c'est le mercantilisme qui doit en être exclu. L'économie sociale et l'école de la République partagent les mêmes valeurs. Les organisations membres de l'ESPER sont issues de l'Éducation : c'est donc une grande

fierté pour nous de signer cet accord qui reconnaît l'importance de l'ESS et nous engage à agir avec et pour les jeunes » a souligné Roland Berthilier.

Partager et promouvoir des valeurs

Dans le triple objectif de « soutenir et développer les initiatives construites sur les pratiques pédagogiques de l'ESS dans et autour de l'école sur l'ensemble du territoire national » ; de « promouvoir les valeurs de l'ESS auprès des publics scolaires en valorisant la mise en œuvre de la solidarité » ; de « favoriser la réussite de tous les élèves » dans un esprit de cohésion sociale, les signataires souhaitent notamment encourager les actions d'éducation à l'ESS, de la maternelle au lycée : programmes de sensibilisation, projets citoyens permettant l'acquisition de compé-

tences civiques, actions visant à l'implication des lycéens dans la vie de leur établissement, initiatives favorisant le goût d'entreprendre et l'engagement dans le monde de l'ESS...

Une « semaine de l'ESS à l'école » sera organisée pour valoriser l'ensemble des initiatives et inciter au déploiement de nouvelles initiatives. L'ESPER travaillera également au développement de l'accueil de stagiaires au sein des structures de l'ESS. ■

Élizabeth Labaye

(1) L'ESPER (Économie Sociale Partenaire de l'École de la République), dont la FSU est membre, est constituée d'une quarantaine d'organisations : syndicats, mutuelles (MGEN, LMDE), entreprises de l'économie sociale comme la MAIF ou la CASDEN, associations (la LDE, les Francas, la JPA, Solidarité Laïque, Arts et vie, etc.).

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public lance sa 27^e Campagne nationale d'éducation à la sécurité dans les transports de jeunes pour 2013-2014. L'assemblée générale de l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP), dont le SNES-FSU est membre, vient de se tenir à Albi (Tarn) les 25 et 26 mai.

Il a été rappelé que chaque jour, quatre millions d'élèves, soit environ un jeune scolarisé sur trois, utilisent les transports scolaires pour se rendre à l'école. L'ANA-

TEEP souhaite « mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par les transports de jeunes dans le but d'améliorer encore la qualité et la sécurité de ces déplacements ». Lors de l'année scolaire 2012/2013, neuf

jeunes sont décédés des suites d'un accident au point d'arrêt d'un véhicule de transport scolaire. C'est pourquoi, pour cette 27^e Campagne nationale d'Éducation à la Sécurité « Transport Attitude », l'ANATEEP a retenu le thème suivant : « Pour traverser, il faut voir et être vu ».



Le transport scolaire est le moyen le plus sûr pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée, loin devant les autres modes de transport. Les accidents mortels ou graves n'arrivent que très rarement en circulation mais surviennent au moment de la montée ou de la descente du véhicule, au point d'arrêt.

Face à ce constat, la prévention auprès des jeunes est une mission indispensable qui permet leur responsabilisation dans le but d'éviter au maximum la prise de risque. Le facteur comportemental est crucial dans ces situations. ■

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SNES

Propositions de modification

Proposition alternative de modification de l'article 8 proposée par la CA académique de Toulouse
1^{er} alinéa, 2^e phrase

Remplacer

« Le trésorier du S1 perçoit les cotisations. La part attribuée à la trésorerie nationale est fixée à 70 %, celle qui revient à la trésorerie régionale (S3 et S2) est fixée à 30 % . »

Par

« Le trésorier du S1 collecte les cotisations. Les clés de répartition de la cotisation entre les trésoreries nationales et régionales sont fixées par la CA nationale, dans le respect de fourchettes fixes, la part nationale pouvant osciller entre 60 % et 80 %, la part régionale entre 20 % et 40 %. Ces fourchettes sont nationales, et s'appliquent à tous les S3 de la même manière. »

Le mandat de la CA de Toulouse ajoute le commentaire suivant :

Cette formulation peut être assouplie, du moment que trois principes sont respectés :

- un bornage dans le temps de la validité des clés (ce peut être d'un congrès à un autre) ;
- un bornage dans des fourchettes fixes de la répartition S3/S4 ;
- une uniformité de la répartition pour tous les S3.

S3tou@snes.edu

Contre la peine de mort

5^e congrès mondial



Réuni à Madrid du 12 au 15 juin, le congrès contre la peine de mort a saisi l'occasion des élections présidentielles du 14 juin pour attirer l'attention sur la situation alarmante de l'Iran. Au niveau mondial, 97 États ont aboli la peine de mort pour tous les crimes et huit pour les seuls crimes de droit commun. 35 États respectent un moratoire sur les exécutions depuis plus de dix ans. 58 États appliquent toujours la peine de mort.

Stress au travail

Champions d'Europe !

Une étude de la Fondation européenne de Dublín montre qu'en 2011, 13 % des Français ont ressenti une tension particulière « plus de la moitié du temps », 13 % « la plupart du temps » tandis que 5 % vivent en permanence sous tension. Ces scores sont nettement plus élevés que les moyennes européennes qui se situent respectivement à 11 %, 9 % et 3 %. L'insécurité de l'emploi et le manque de reconnaissance sont le plus souvent invoqués.

Schiste

77 ans

L'Agence américaine d'informations sur l'énergie vient d'évaluer, pour la France, les réserves de son sous-sol en pétrole et gaz de schiste à l'équivalent de 77 ans de sa consommation d'hydrocarbures. À l'heure où le Medef ne cesse d'expliquer que la reprise américaine est due à l'exploitation du gaz de schiste, la pression s'accroît sur le gouvernement. Un rapport d'origine parlementaire vient d'ailleurs de se prononcer pour la levée de l'interdiction d'exploitation, et précise même que « la fracturation hydraulique reste la technique la plus efficace et la mieux maîtrisée ».

Émissions de CO₂

Un léger mieux

En 30 ans, les ménages ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2,9 à 2,5 tonnes d'équivalent CO₂ par an et par personne. Alors que les émissions liées au transport ont légèrement progressé, cette baisse résulte



© Aamonn/Fotolia.fr

DICTIONNAIRE

K comme Krach financier

La crise actuelle des économies européenne et mondiale est survenue à la suite d'un krach financier, expression des contradictions profondes du capitalisme. Le risque est toujours à l'ordre du jour.

Un krach financier se traduit par un effondrement du cours des titres sur les marchés financiers. Les titres sont l'expression d'une opération financière d'une grande entreprise ou d'un État. Ils sont aussi divers qu'il existe de marchés financiers, réglementés ou non. Ce processus s'est appelé « titrisation ». Ces innovations financières sont liées aux banques qui les mettent sur les marchés en les garantissant. Cet aval est une opération dite « hors bilan » puisqu'elle ne se traduit pas par une rentrée ou une sortie d'argent. En cas de faillite de l'opérateur, la banque se trouve obligée d'inscrire dans ses comptes ces titres à la valeur dépréciée. Elle affiche donc des pertes et se trouve en butte au manque de confiance des autres opérateurs financiers ou des autres banques qui craignent qu'elle ne fasse faillite. Les prêts se tarissent, le système de compensation est gelé. Les banques qui possèdent des liquidités ne prêtent plus à celles qui en ont besoin, au jour le jour. La faillite est au bout. Pour l'éviter, les banques centrales ont toutes baissé leur taux d'intérêt – directeur ou d'escompte – pour permettre le refinancement à bas prix des banques. Pour prendre la place du système de compensation défaillant et, ainsi, éviter la faillite à court terme. Sans régler aucune des contradictions mais en les reportant dans le temps.

Un nouveau krach à tout moment

De ce fait, le krach financier reste une tendance permanente dans le contexte actuel. Le premier, qui avait inauguré la crise systémique, dans la nuit du 9 au 10 août 2007, avait eu comme étincelle les « subprimes », ces crédits immobiliers titrisés des ménages américains. Le deuxième, du début août 2011 et passé un peu inaperçu, découle des soubresauts des marchés des matières premières et de

la crise profonde de la zone euro, liée à cette monnaie unique sans État. À chaque fois, les banques centrales – dont la BCE qui a outrepassé ses mandats – sont intervenues massivement. La FED, la banque de réserve fédérale américaine l'a fait, avec son Q.E. (*quantitative easing*) soit la baisse de ses taux, proches de zéro, pour éviter aux banques la faillite. La BCE a ouvert des lignes de crédit à hauteur de 1 000 milliards d'euros entre septembre et juin à un taux d'intérêt passé récemment de 1 à 0,5 %, sans que les banques ne prêtent davantage aux entreprises ou aux ménages. La récession qui sévit dans toute la zone euro incite à la prudence et les encours de crédit baissent. La spéculation reste la seule solution pour faire des bénéfices. Les créneaux se raréfient. Leur vision se limitant au très court terme et aux évolutions microéconomiques, les marchés financiers restent bien orientés. Le décalage entre le contexte de récession et l'augmentation même faible des marchés financiers ne pourra se poursuivre. D'autant qu'une des réponses des banques aux pertes sur les marchés financiers a été de créer des « bad banks », des structures chargées d'accueillir les actifs toxiques ou illiquides – dont la valeur est zéro – pour décharger la banque et lui permettre de restaurer la confiance. Elles n'ont pas encore digéré le premier krach, celui de 2007. L'estimation, publiée dans *Les Échos* du 18 juin 2013, est de 1 000 milliards d'actifs dans les bad banks européennes. La plus importante d'entre elles étant Dexia : 266 milliards à elle seule. Mesurée à cette aune, aucune solution n'apparaît... Ajoutons que si la politique de la FED s'inverse, si elle fait monter les taux, le risque de faillite pourrait s'accélérer... Un nouveau krach peut avoir lieu à tout moment et pourquoi pas en ce mois d'août ?

Nicolas Bénéès

La finance à l'offensive

Si la crise financière mondiale a mis à l'ordre du jour un projet européen visant à taxer les transactions financières, banquiers d'Europe et financiers anglo-saxons sont mobilisés contre ce projet.

Cinq après la chute de Lehman Brothers, le problème de la régulation de la finance se pose avec encore plus d'acuité : le « *shadow banking* » (finance de l'ombre) prospère. Depuis 2008, la concentration des banques s'est accrue, notamment en France où les quatre grandes banques (BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE, Société Générale) représentent 75 % de l'activité bancaire.

« *Too big to fail* », ces banques bénéficient d'une garantie implicite de l'État, ce qui leur permet de trouver des ressources à bas coût pour leurs activités spéculatives.

Cependant, tout n'est pas négatif, après une période d'inaction remarquable marquée par des gesticulations (« les paradis fiscaux c'est fini », avait déclaré Sarkozy en 2009), les révélations d'Offshoreleaks et en France l'affaire Cahuzac ont provoqué une grande émotion dans des pays où les États, manquant de ressources, pressurent leurs peuples. De nombreux gouvernements ont été contraints de réagir et de multiplier les effets d'annonce ; des revendications soutenues depuis des années par des associations de lutte contre les paradis fiscaux sont enfin reprises.

projet intéressant repris par 11 pays de la zone euro, volontaires pour introduire cette taxe selon la procédure de la coopération renforcée. Le projet concerne tous les marchés (actions, obligations taxées à 0,01% et surtout les produits dérivés (à 0,01 %). Seul bémol : les opérations sur devises sont exemptées.

... en passe d'être dénaturé

La taxe (0,01 %) est payée par le vendeur et par l'acheteur. Elle ne concerne pas que les opérations enregistrées dans les onze pays volontaires de la zone euro puisqu'elle frappe une transaction dès lors qu'une des parties appartient à la zone : ainsi la BNP devra payer la taxe du vendeur mais aussi la taxe de l'acheteur si la transaction se fait à New York avec une banque américaine (principe d'origine). Les taxes sont perçues par le Trésor public de l'agent taxé. Elle devrait rapporter globalement 30 à 40 milliards d'euros.

Ce projet est attaqué devant la Cour de justice européenne par le Royaume-Uni. Les États-Unis y sont hostiles. Le lobby bancaire français s'est dressé contre. La BCE vient de proposer ses services pour



© Danile Rizzuti/Fotolia.fr

Un projet sérieux...

Qu'en adviendra-t-il ? L'exemple de la taxe sur les transactions financières (TTF) est éclairant. Voilà une proposition soutenue par Attac depuis 1998, que les experts de tous poils se sont acharnés à discréditer durant des années, et que la crise de 2008 a fini par rendre crédible et nécessaire. Dans un premier temps, la TTF a meublé des discours, puis on a vu apparaître des faux-semblants comme la loi française de 2012 instituant une taxe sur les ventes d'actions à Paris. La Commission européenne a fini par proposer un

dénaturer le projet. Celui-ci est actuellement discuté au sein d'un groupe d'experts. Curieusement, les experts du gouvernement français font depuis un mois des propositions visant à détricoter le projet de l'intérieur : exemption des produits dérivés ou de certaines obligations, remise en cause du principe d'origine... Cela démontre la puissance du lobby bancaire, notamment en France.

Peut-on réguler la finance sans affaiblir son pouvoir ? ■

Daniel Rallet

d'un recul des émissions liées au logement, principalement du fait d'un report vers des combustibles moins émetteurs de GES.

Toutefois, en raison de l'augmentation de la population, les émissions générées par l'ensemble des ménages ont à peine diminué, passant de 161 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an à 159 millions de tonnes.

Patrimoines

Fortes inégalités

Le patrimoine net moyen des Français s'élève à 229 300 €. Cette moyenne recouvre de fortes disparités qui se sont creusées beaucoup plus vite que les inégalités de revenus au cours des quinze dernières années : les 10 % des ménages les moins dotés possèdent un patrimoine inférieur à 1 600 € quand les 10 % les mieux dotés détiennent plus de 501 600 € euros (soit 5 % du patrimoine total pour les premiers et 50 % pour les seconds !). Les patrimoines sont plus élevés en moyenne pour les hauts revenus, les ménages plus âgés, les agriculteurs et les indépendants, et surtout les propriétaires de biens immobiliers qui ont bénéficié de l'envolée des prix.

Troïka

« le FMI balance l'UE »

C'est sous ce titre que le *Journal des Rédacteurs d'Athènes* s'indigne de l'aveu « cynique » du FMI pour des erreurs « que les Grecs paient ». Dans son rapport d'évaluation du premier plan d'aide de 2010, le FMI parle en effet d'« échecs notables », de sous-estimation, à l'époque, des dommages qu'infligeraient ses prescriptions, et met sur le compte de la Commission l'incapacité de la Troïka (FMI, Commission, BCE) à se mettre d'accord sur la restructuration de la dette grecque qu'il aurait fallu mener dès 2010 et non en 2012. La Commission se dit en « désaccord fondamental »...

Allemagne

Grèves pour les salaires

Après des années de restrictions salariales particulièrement sévères, les grèves pour obtenir des augmentations de salaires se sont multipliées ces dernières semaines avec succès : + 5,2 % à la Lufthansa, + 6 % pour les postiers et + 5,5 % pour les 3,7 millions de métallos. Cela permettra à l'Allemagne de renforcer

Suite page 20 >>>

»» Suite de la page 19

sa demande intérieure au moment où ses exportations subissent le contrecoup de la crise de la zone euro. À l'approche des législatives, la chancelière Angela Merkel s'est même convertie au SMIC, à condition qu'il soit fixé au niveau des branches.

Erreur grossière

Le seuil des 90%

Reinhart et Rogoff, économistes réputés de Harvard, l'avaient « démontré » en 2010, dans un article retentissant : tout pays dépassant les 90 % de PIB pour sa dette publique se condamnerait à une chute brutale de sa croissance. Les zéloteurs officiels de l'austérité en ont rapidement fait un dogme « scientifique » absolu, fondement de nombreuses et importantes décisions gouvernementales. Un jeune étudiant vient cependant de révéler que ce n'était que le résultat d'une grossière erreur de manipulation d'Excel ! Les 90 % maximum ont donc vécu, comme avant eux les 66,6 % maximum de taux marginal d'imposition et les 3 % maximum de déficit public.

Supérieur

Le grand « mercato »

Les étudiants partant se former à l'étranger constituent un « marché » de plus en plus convoité. Leur nombre est passé de 2,1 millions en 2000 à 4,1 millions en 2010. Les pays traditionnels d'accueil voient leur « part de marché » se réduire : - 27 % pour les États-Unis, - 29 % pour l'Allemagne et - 4 % pour la France. À l'inverse, d'importantes progressions sont enregistrées au Brésil et en Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Russie, République tchèque, Espagne et Italie. L'Asie reste le principal continent « émetteur » (52 % du total).

Paradis fiscaux

« C'est pas fini »

Une enquête de l'ONG CCFD Terre solidaire révèle que, depuis que la « guerre » a été déclarée aux paradis fiscaux en avril 2009, le nombre de filiales offshore des 50 premiers groupes européens a augmenté de 16 %. Ces implantations représentent 29 % de leurs entités à l'étranger. Ces 50 groupes ont davantage de filiales aux îles Caïman qu'au Brésil, et deux fois plus qu'en Inde. Parmi les champions du recours aux paradis fiscaux figurent surtout des banques : Deutsche Bank, Lloyds, BNP Paribas, HSBC.



LA DRÔLE DE CRISE

Les Allemands et la crise européenne

Les élections allemandes du 22 septembre pèsent sur la politique européenne. Nous avons demandé à Peter Wahl⁽¹⁾ de nous éclairer sur les débats internes notamment dans la gauche allemande, alors que la crise a redonné à l'Allemagne un rôle hégémonique en Europe.

« Si Angela Merkel avait le choix, elle n'inviterait pas la crise dans la campagne électorale. La chancelière veut donner l'impression que les gens peuvent être tranquilles, tant que "Mutti"⁽²⁾ veille à ce que la crise ne déborde pas sur l'Allemagne.

Et les partis de l'opposition facilitent cette stratégie. Malgré la rhétorique selon laquelle Merkel ne ferait pas assez pour la croissance, le parti social-démocrate (SPD) et les Verts ont voté pour toutes les mesures de gestion de la crise, à commencer par les paquets de sauvetage et l'austérité jusqu'au « Pacte fiscal » et le « Pacte pour la Compétitivité ». Seul le parti de gauche Die Linke a voté contre ces mesures, critiquant leur caractère antisocial.

L'« euro-enthousiasme » ébranlé

Mais même Die Linke reste sous l'hégémonie du grand consensus, voire de la raison d'État allemande, qui affirme que seul un approfondissement de l'intégration vers les États-Unis de l'Europe est la solution. Lorsque Oskar Lafontaine, ancien chef de Die Linke entre 2007 et 2010, a envisagé une sortie de l'euro pour la Grèce ou un retour au Système Monétaire Européen des années 90, une vague de critiques s'est abattue sur lui. Si Die Linke avait soutenu cette position trois mois avant les élections, cela aurait été une bonne aubaine pour les autres partis qui auraient qualifié Die Linke d'« anti-européen », « nationaliste » et « rétrograde »⁽³⁾.

Pourtant, la désaffection vis-à-vis de l'« euro-enthousiasme » augmente même à gauche. Selon les porte-parole du courant minoritaire au sein de Die Linke, toutes les options pour l'avenir de L'UE devraient être discutées sans tabou. Ils considèrent que les propositions traditionnelles de la gauche qui défendent

la construction d'une Europe sociale par des convergences européennes vers le haut sont aujourd'hui utopiques, étant donné le rapport de force favorable aux libéraux. Elles ne permettraient pas non plus de se détacher de l'ombre du SPD et des Verts, et d'offrir une alternative.

Éviter l'hégémonie allemande

Selon ces critiques, un but essentiel de l'intégration européenne – éviter une hégémonie allemande au cœur du continent, crainte partagée au sein de la gauche allemande depuis la guerre – n'a pas été atteint. Au contraire, aujourd'hui l'Allemagne dominerait la gestion de la crise, tandis que le seul contre-poids possible, la France, se trouverait en plein déclin et s'adapterait au « modèle allemand ». On peut s'attendre à ce que le débat s'ouvre pleinement après les élections du 22 septembre.

On y verra aussi après plus clair sur un autre facteur qui influence beaucoup la situation en ce moment : le nouveau parti à la droite des Chrétiens Démocrates (CDU), Alternative für Deutschland. Dirigé par des anciens de la CDU, ce parti a comme revendication centrale la dissolution de la zone euro ou au moins la sortie de la Grèce et des autres pays en crise. Mais jusqu'en septembre, on reste dans la drôle de crise : la crise existe et évolue, mais elle est loin et le *business as usual* continue comme si rien ne s'était passé. » ■

Propos de Peter Wahl recueillis par Daniel Rallet

(1) L'auteur est président de l'ONG WEED – *Weltwirtschaft, Ökologie & Entwicklung* à Berlin et membre du Conseil Scientifique d'Attac Allemagne.

(2) Expression allemande pour « Maman », mais plus affectueuse.

(3) Cette position est restée minoritaire au sein de Die Linke.

DOSSIER

Laïcité

Racine de la *République*



Dossier coordonné par Nicolas Morvan ; réalisé par Fabienne Bellin, Sandrine Charrier, Michel Galin, Daniel Lecam, Daniel Robin, Boris Thubert

En ce début de XXI^e siècle, la laïcité constitue toujours un enjeu social et politique. La laïcité est fondée sur la séparation des Églises et de l'État, la stricte neutralité de l'État en matière religieuse et l'absolue liberté de conscience pour chaque citoyen.

L'École publique, parce qu'elle est ouverte à tous, parce qu'elle est un espace de formation, de construction du libre arbitre, de développement de l'esprit critique, dispose à juste titre de règles plus strictes que l'espace public quant aux possibilités d'y exprimer des convictions et une appartenance religieuses. La laïcité est aussi un principe fondamental du vivre-ensemble dans des contextes où la pluralité, la diversité au sein des sociétés actuelles ne devrait pas apparaître comme une menace mais plutôt comme une richesse.

Le précédent quinquennat a donné lieu à des manquements graves à ces principes essentiels. Les discours du président Sarkozy au Latran et à Riyad ont constitué une violation de la neutralité de l'État. La laïcité a été instrumentalisée pour stigmatiser une partie de la population sur des bases xénophobes, ethniques ou islamophobes. Elle a été dévoyée pour développer un débat malsain sur l'identité nationale. Là où la laïcité doit être de nature à créer du lien social et être porteuse de valeurs essentielles comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la fraternité, elle a été utilisée pour opposer les uns aux autres.

Le développement de l'intégrisme qui touche toutes les religions conduit à des pressions plus nombreuses et plus fortes des structures religieuses sur des choix politiques, sur les contenus d'enseignement, sur les personnels et montre à quel point la défense de la laïcité est un élément essentiel de notre combat syndical.

Ces questions sont au cœur de débats plus récents de ces derniers mois : constitutionnalisation de la loi de 1905, volonté de reprise en main de l'Église sur l'enseignement privé, port des signes religieux, laïcité et contenus d'enseignement...

Nous proposons dans ce dossier, d'ouvrir à nouveau la réflexion sur ces problèmes fondamentaux, notamment à la lumière de l'actualité. ■

Les grands principes

La laïcité : une idée d'avenir

On entend souvent dire que la conception française de la laïcité serait archaïque et inadaptée car isolée dans l'Union européenne. Cette conception est régulièrement attaquée. Sous couvert de défense d'une laïcité « ouverte » ou « positive », sont en fait remises en cause des valeurs essentielles.

Il est en partie vrai que la conception française de la laïcité est originale au regard de la situation de la majorité des autres pays. Mais en même temps, les idées qu'elle contient correspondent à l'aspiration de la plupart des peuples de la planète.

La laïcité s'est construite en France certes contre la domination de l'Église catholique avec le soutien que cette dernière apportait aux régimes monarchiques, mais aussi en intégrant d'autres dimensions qui ont conduit à la République. Elle résulte de la rencontre de différents courants, de l'impact des grands moments de notre histoire nationale, comme la Révolution française. Elle est le fruit du long combat des hommes pour imposer la liberté de conscience, la tolérance et l'idée de raison contre l'ignorance, la peur de l'autre, l'hégémonie des dogmes notamment religieux.

Cette conquête de la liberté de conscience a été façonnée par le combat des citoyens français et immigrés pour la République et ses valeurs, par les luttes pour l'émancipation des travailleurs, pour la justice sociale et l'égalité. C'est la démarche laïque qui a conduit notamment à l'école obligatoire pour tous, au sein de laquelle l'État républicain doit organiser les études, assurer la sérénité nécessaire au travail scolaire, créer les conditions de l'accès à tous les champs de la connaissance, hors de l'influence directe des religions ou d'autres groupes de pression.

La laïcité est le fruit de longs combats pour imposer la liberté de conscience



© PallenBette/Fotolia.com

Loi de 1905

Elle concerne la séparation des Églises et de l'État

Article 1. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. (...)



© Clément Martin

L'école laïque doit permettre la formation de l'esprit critique et de la personnalité

D'autres pays ont assuré le respect de la liberté religieuse mais, en admettant le plus souvent que les différentes religions interviennent librement dans l'espace scolaire, ils ont privilégié l'égalité entre les communautés plutôt que l'égalité entre les citoyens. Cette conception comporte le risque d'accroître les divisions, les discriminations et les fractures sociales.

Vers des services publics ouverts à tous

Avec d'autres, le SNES a contribué à développer une approche originale de la laïcité de l'école. Notre conception est que l'école laïque doit permettre l'accès de tous à des savoirs pluriels, à la formation de l'esprit critique et de la personnalité, à la rationalité, à la connaissance des cultures, y compris dans leur dimension religieuse. L'école laïque ne peut donc pas être coupée des évolutions de la société ni des débats qui animent la cité ; elle permet l'acquisition d'une qualification par les jeunes, contribue à la formation démocratique des citoyens qu'elle aide à devenir libres et donc responsables, mais doit se garder de devenir le véhicule d'une pensée officielle, de monopole idéologique ou d'intérêts commerciaux. De la sorte, elle débouche sur la conception de services publics ouverts à tous, investis dans de larges champs de mission d'intérêt général.

Dès lors, elle a vocation à accueillir tous les enfants quelles que soient leurs origines ou leurs convictions philosophiques, religieuses ou politiques, ou celles de leurs parents. De même, elle a vocation à offrir à tous les travailleurs une formation continue de qualité répondant à leurs besoins et à leurs aspirations.

Laïcité et neutralité

Enfin la laïcité est porteuse de valeurs essentielles : solidarité, égalité, justice sociale, fraternité qui mènent à combattre le racisme, les exclusions et les discriminations, notamment sexistes, afin de créer les conditions d'intégration de tous dans une société qu'il s'agit aussi de transformer. En ce sens, laïcité n'est donc pas neutralité. ■

Proposition 46

Programme du candidat François Hollande

« Je proposerai d'inscrire les principes fondamentaux de la loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution en insérant, à l'article 1^{er}, un deuxième alinéa ainsi rédigé : « La République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et respecte la séparation des Églises et de l'État, conformément au titre premier de la loi de 1905, sous réserve des règles particulières applicables en Alsace et Moselle. »

Laïcité, République et Constitution

Faut-il constitutionnaliser la laïcité ?

La question peut apparaître incongrue, puisque dès son article premier la Constitution définit la République comme laïque. En conséquence, toutes les institutions de la République doivent répondre aux caractères d'un État laïque.

La loi qui définit le plus clairement le rapport entre la République et les religions est la loi de 1905. La Cour européenne des droits de l'Homme l'a reconnue comme « clé de voûte de la laïcité française ». Cette loi, non seulement garantit le libre exercice des cultes mais elle assure la liberté de conscience et ainsi reconnaît à chacun le droit de ne pas avoir de religion. Enfin elle institue la séparation des Églises et de l'État : la République n'a pas de religion officielle ou favorite et donc les religions ne bénéficient pas de financements publics.

Des principes bafoués

Cette stricte neutralité de l'État a été périodiquement mise à mal. Par exemple, l'État et la région Île-de-France ont financé en grande partie, à la fin des années 80, la construction de la cathédrale d'Évry au motif d'un équipement culturel et non cultuel. Pendant le quinquennat de Sarkozy les principes laïques ont été souvent bafoués. Ainsi, aux propos de l'ancien Président à Rome ou à Ryad vantant « la supériorité du curé sur l'instituteur » ont succédé ceux sur les racines chrétiennes de l'Europe, alimentant une campagne tour-

Le concordat en Alsace-Moselle

Le concordat conclu le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) entre Napoléon Bonaparte et Pie VII « rétablit » les relations avec l'Église catholique de Rome.

Il organise et reconnaît les cultes catholiques, israélites, luthériens et réformés. Ainsi, les ministres de ces cultes sont rémunérés par l'État et l'enseignement religieux de ces cultes est organisé dans les établissements publics. La loi de 1905 a mis fin à ce concordat mais, en 1905, l'Alsace et la Moselle étaient des territoires allemands.

Depuis 1918 et le retour de l'Alsace et la Moselle dans la République, ce concordat issu de l'histoire continue à exister.

Le concordat ne se confond pas avec le droit local dans ces territoires et le régime local de la Sécurité sociale qui eux sont des subsistances de la législation allemande. L'abrogation du concordat ne supprimerait pas la spécificité alsacienne (plus favorable aux salariés) pour la Sécurité sociale.



née contre l'islam et un débat malsain sur l'identité nationale.

C'est dans ce contexte que le candidat Hollande annonce fin 2011 sa volonté d'« inscrire les principes fondamentaux de la loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution ».

Mais, en janvier 2012, la proposition 46 du candidat est d'une autre nature : elle

exclut certains territoires du champ de la Constitution pour le respect des principes laïques et prévoit ainsi de constitutionnaliser le droit local des cultes en Alsace-Moselle, rendant son abolition encore plus difficile.

Le 21 février 2013, le Conseil constitutionnel répondant à une question prioritaire de constitutionnalité portée par une association laïque alsacienne a validé, avec un argumentaire étonnant, la constitutionnalité du concordat en Alsace-Moselle.

La proposition 46 semble elle aujourd'hui oubliée par son auteur...

Un pas en avant

Pour le SNES, la laïcité telle que définie dans les articles 1 et 2 de la loi de 1905 est universelle. Son intégration dans la Constitution serait un pas en avant si elle s'appliquait sur tout le territoire. ■

La loi de 1905 garantit le libre exercice des cultes, assure la liberté de conscience et reconnaît à chacun le droit de ne pas avoir de religion



Constitution

Article Premier

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Traité de Lisbonne

Article 17

« L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les Églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres (...). Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Églises et les associations ou communautés religieuses. »

La laïcité est absente du traité de Lisbonne. L'article 17 est bien loin de la loi de 1905. Le traité a pourtant été avalisé par une large majorité au Parlement. Il n'impose cependant pas aux États le dialogue régulier avec les Églises et laisse chaque État définir sur son territoire le statut des Églises.



Contenus d'enseignement

Programmes scolaires et laïcité

Valeur fondatrice de la République et de son École, la laïcité doit être présente dans toutes les activités scolaires : dans les cours à travers les contenus enseignés et les pratiques, mais aussi dans la vie scolaire. Le débat sur les objectifs de la scolarité obligatoire a placé cette question au cœur de celui sur la loi dite de « refondation ».

L'école laïque ne peut être coupée des évolutions de la société ni des débats qui animent la cité, mais doit se garder de devenir le véhicule d'une pensée officielle, de monopole idéologique ou d'intérêts commerciaux.

Elle a la responsabilité de la construction d'une culture commune aux futurs citoyens, la laïcité en constituant un élément central. Persuadé que les savoirs doivent être enseignés en prenant en compte leurs aspects anthropologiques, humains et sociaux (comment ils ont été construits, ce qu'ils changent dans le regard porté sur le monde...), le SNES-FSU considère qu'enseigner la laïcité, éduquer à la laïcité et la faire vivre passe par l'intégration de cette dimension dans les contenus enseignés comme dans les pratiques mises en œuvre.

Au cœur des contenus

Toutes les disciplines ont vocation à entrer dans cette logique d'appropriation des valeurs de la laïcité : solidarité, égalité, justice sociale, fraternité, qui s'opposent au racisme, aux formes d'exclusion et aux discriminations, notamment sexistes. Elles sont toutes à même d'apprendre à différencier croyance ou savoirs révélés et savoirs construits et toujours remis en question, droit et morale, mais aussi à faire vivre l'esprit de coopération et le respect de l'Autre dans ses croyances et sa culture. Les occasions ne manquent pas et doivent être repérées au moment de la construction des programmes scolaires : les « questions socialement vives » en histoire-géographie, en sciences de la vie de la terre, les débats organisés dans le cadre de l'ECJS au lycée ;



© Clément Martin

Dans le quotidien des classes, il est parfois difficile d'enseigner sereinement des contenus perçus comme heurtant des croyances ou des conceptions religieuses

l'approche sociale et économique des questions de développement, de l'entreprise et de l'organisation du travail en SES ; la plupart des thèmes des programmes de philosophie, les œuvres abordées en arts plastiques et en éducation musicale... les sciences et les disciplines technologiques peuvent naturellement faire acquérir le « doute raisonnable », la remise en cause des évidences, la néces-

saire rigueur dans l'observation et l'utilisation des résultats d'une expérience ou d'une statistique. Enfin, l'étude littéraire de textes considérés comme fondateurs ou le travail sur la littérature de jeunesse sont des moments irremplaçables de réflexion sur les valeurs de la laïcité.

Et dans la classe

Dans le quotidien des classes, il est parfois difficile d'enseigner sereinement des contenus qui peuvent être contestés, parce que perçus comme heurtant des croyances ou conceptions religieuses, ou remettant en cause des options philosophiques ou politiques personnelles. Constitutifs de la culture commune émancipatrice que l'École a pour mission de faire acquérir à tous, ils sont pourtant indispensables au citoyen. C'est le principe du caractère laïque de l'École publique qui permet à la Nation d'en assurer partout leur enseignement. Cela nécessite de donner aux personnels les moyens de le faire vivre. Les enjeux se situent donc dans la définition, par le futur Conseil supérieur des programmes, des programmes scolaires et des contenus de la formation initiale et continue des enseignants et des personnels. ■

L'« entrepreneuriat » à l'école ?

« Stimuler l'esprit d'entreprise dans notre pays, c'est d'abord le rôle de l'école » : voilà ce que déclarait F. Hollande le 29 avril, avant d'annoncer « un programme sur l'entrepreneuriat » en collège et lycée.

L'« entrepreneuriat » est parfois présenté comme une notion large et neutre, synonyme de capacité d'initiative. Mais le Président, en présentant à des chefs d'entreprise cette initiative faite pour eux, a révélé malgré lui sa dimension idéologique : l'école devrait glorifier « l'entrepreneur » dynamique et chanter les louanges de l'entreprise privée, lieu sympathique où des individus agissent en commun sous la direction bienveillante de leur « gentil entrepreneur ».

Cette instrumentalisation de l'école au service des intérêts d'un groupe social est choquante, car contraire aux principes de laïcité : que dirait-on si, à la place de « l'entrepreneuriat », on trouvait « l'action syndicale » ? En outre, la vision aseptisée du monde du travail occulte les enjeux des conditions de travail, du partage de la richesse, des conflits, etc.

On est en droit de préférer que l'école enseigne l'entreprise comme un objet d'étude et de connaissances dans toutes ses dimensions, et fasse ainsi son vrai travail : diffuser l'esprit critique.

« Il y a une manière laïque de considérer la morale »

Catherine Kintzler, agrégée de philosophie, a enseigné en lycée de 1970 à 1992. Elle a ensuite enseigné la philosophie générale et l'esthétique à l'université de Lille III. Elle a été directrice de programme au collège international de Philosophie, et *Short Term Visiting Fellow* à Princeton. Elle a particulièrement réfléchi au concept de laïcité, et a publié chez Vrin *Qu'est-ce que la laïcité ?* Elle anime le blog www.mezetulle.net



© DR

L'US : *Comment caractérisez et expliquez-vous les débats qui ont eu lieu ces dernières années sur la laïcité ?*

Le débat a été ravivé à la fin des années 80 avec l'affaire des signes religieux à l'école publique. Cela a permis d'élucider le concept de laïcité. Il faut conforter les grandes lois laïques, expliquer le concept, et remonter à ses racines philosophiques. Locke, le premier, a pensé le terrain sur lequel ce concept va s'installer, en essayant de déterminer si l'association politique est auto-fondatrice, ou si le lien politique doit quelque chose à un lien préalable comme la foi (il exclut les athées de l'association politique). C'est la Révolution française qui réalise la laïcité. Condorcet affirme ainsi qu'une association politique peut se fonder sur elle-même. L'association politique laïque est dès lors considérée comme un minimalisme : on peut ériger des droits, énoncer des devoirs sans supposer d'appartenance. On ne s'appuie donc pas sur l'état présent d'une société, en disant qu'on va accorder toutes les communautés. L'actualité a mis en évidence des déformations de la laïcité, qui s'expliquent par la confusion du principe de laïcité et du régime de laïcité. Le principe de laïcité exige que la puissance publique s'aveugle aux appartenances et aux religions. La conséquence en est l'abstention. En matière de croyance, la puissance publique ne dit rien, et ses agents – mais aussi tous ceux qui sont inclus momentanément dans son espace : c'est le cas des élèves, qui ne sont pas des « usagers » – sont soumis à la règle de la réserve et de la discrétion. Le reste de la vie civile est libre, du point de vue de l'affichage de l'opinion, dans la limite du droit commun. La première dérive consiste à vouloir que le principe de libre affichage puisse s'appliquer partout. C'est, par exemple, la laïcité « positive », ou « plurielle ». On confond alors le régime de « tolération », qui reconnaît les communautés, et la laïcité, qui trace des limites entre les espaces. L'autre dérive consiste à étendre le principe de laïcité à l'ensemble de la vie civile. On affirme alors que tout ce qui est public, cette fois au sens de tout ce qui est accessible au public, doit se conformer au principe de laïcité. Les religions sont alors réduites à l'espace intime, ce qui a fait dire à certains que les signes religieux devaient disparaître de l'espace public (en fait on s'en prenait aux signes religieux musulmans). Mais dans ce cas, il faudrait aussi raser les calvaires !

L'US : *Pourquoi selon vous l'école est-elle au cœur de la question de la laïcité ?*

Si le lien politique est auto-fondateur, si un peuple peut s'ériger lui-même en législateur, il est exposé à devenir son propre tyran. Dans une république laïque, l'instruction est nécessaire car les citoyens sont livrés à eux-mêmes. C'est l'argument de Condorcet pour l'instruction publique. Cette dernière est un devoir de la puissance publique car elle conditionne le fait que l'individu puisse consentir aux lois qui vont lui être imposées par ses représentants. Il ne le peut que s'il a l'assurance que ces décisions sont rationnelles. Il faut alors développer la théorie de l'instruction publique : il y a des savoirs qui enfer-

ment, qui circonscrivent à des routines, et des savoirs libérateurs. Nous savons lesquels : il faut d'abord enseigner des savoirs rationnels, et des principes élémentaires. On peut par ailleurs, à chaque moment historique, débattre pour déterminer quels sont les savoirs libérateurs, et comment, d'un point de vue didactique, on peut les enseigner. Mais cela implique qu'on ne parte pas des intérêts spontanés des enfants : une telle école ne serait pas laïque, car elle s'asservirait aux demandes sociales, et ne viserait pas la liberté : c'est parce que l'école est faite par la République qu'elle ne doit pas être faite pour la République, mais pour la liberté. Le lien entre l'école et la laïcité est donc constitutif. Si l'instruction est nécessaire pour la liberté, la puissance publique a le devoir de proposer cette instruction à tous. Ceci dit, une république laïque n'a pas le droit d'empêcher l'instruction privée. Ce qui est obligatoire, ce sont les programmes nationaux. Une pédagogie par compétences n'est donc pas laïque, car elle s'aligne sur des comportements jugés utiles pour un certain moment de la société. Ce qui est obligatoire, ce ne sont pas des comportements. On doit simplement s'assurer que chacun a réalisé un parcours élémentaire qui délivre des préjugés.

L'US : *Existe-t-il une « morale laïque » ? Faut-il alors l'enseigner ? Ne court-on pas le risque d'une pensée officielle contraire à la laïcité ?*

Il y a une manière laïque de pratiquer, d'enseigner et de considérer la morale. On peut dire « Tu ne tueras pas » au nom d'un dieu, ou bien parce que c'est une exigence rationnelle. Mais la morale, est-ce enseigner une vision du bien ? On n'a pas le droit de faire cela. Par ailleurs, enseignera-t-on ce qu'est la vie heureuse ou la vie bonne ? Ces questions seront abordées dans le cours de philosophie. Le mot « morale » est donc chargé. S'il s'agit de faire respecter des règles élémentaires de vie sociale, c'est par l'intermédiaire de la discipline scolaire qu'on le fera, en disposant les élèves, centrés sur ce qui va les élever, à un moment contemplatif. Ce sont des règles élémentaires qui rendent l'enseignement possible. Mais pourquoi la République s'autoriserait-elle à dire « ceci est le bien », « ceci est le mal » ? Elle doit simplement intervenir pour rendre possible l'enseignement, et non inculquer des valeurs. En revanche, si une discipline sereine règne dans l'école, les sermons sont inutiles. L'enseignement de la morale laïque colmate donc une brèche : c'est, à mon sens, à défaut d'instruire qu'on propose d'enseigner la « morale laïque ». En effet, l'instruction est par elle-même éducative : quand l'élève comprend quelque chose, il fait l'expérience de la liberté. Sur-tout, le rapport au moment où l'élève s'approprie un savoir est une forme d'éducation : il ne fait pas seulement une expérience de liberté, il n'a pas seulement une vision de soi-même qui change. Il a également une vision des autres : il voit autrui comme étant également capable d'apprendre. Se construit alors une république des esprits, où chacun effectue séparément ce qu'il est sûr que l'autre peut également effectuer. Ce beau moment moral est paradigmatique d'une éducation républicaine. ■





Les contours de la laïcité

Neutralité et laïcité au travail

Deux arrêts rendus en mars dernier ont porté sur la question du port de signes religieux ostentatoires dans les structures de droit privé. Le débat sur les contours de la laïcité a été relancé.

La Cour de cassation, dans un arrêt de mars 2013 concernant une salariée travaillant à la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de Seine-Saint-Denis, confirme que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics, y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé.

Elle rappelle en revanche dans un autre arrêt à propos de la crèche Baby Loup⁽¹⁾ que « s'agissant d'une crèche privée, qui ne peut dès lors, en dépit de sa mission d'intérêt général, être considérée comme une personne privée gérant un service public [...], le principe de laïcité instauré par l'article 1^{er} de la Constitution n'est pas applicable aux salariés des employeurs de droit privé qui ne gèrent pas un service public ». La clause générale de laïcité et de neutralité figurant dans le règlement intérieur de l'association Baby Loup applicable à tous les emplois de l'entreprise est « invalide, le licenciement de la salariée aux motifs qu'elle contrevient aux dispositions de cette clause du règlement intérieur constitue une discrimination en raison des convictions religieuses et doit être déclaré nul ».

Initiatives et réactions

Ce fut tout d'abord la proposition de loi Laborde. Adoptée par le Sénat en janvier 2012 elle n'a pas été présentée à l'Assemblée nationale.

La loi Laborde voulait notamment imposer la neutralité aux aides maternelles exerçant à domicile. Jusqu'à présent, personne ne s'était inquiété de la neutralité religieuse des assistantes maternelles. C'est le port d'un foulard par certaines d'entre elles qui manifestement suscite ces démarches.

Les suites de l'affaire « Baby Loup » ont déclenché une nouvelle « fièvre légiférative ». Le ministre de l'Intérieur a appelé à une initiative parlementaire.

Plusieurs députés de l'UMP dont Éric Ciotti ont déposé une proposition de loi destinée à faire appliquer aussi la « neutralité religieuse » au sein des entreprises. La commission des lois a rejeté cette proposition le 29 mai 2013 en renvoyant le débat sur un projet de loi lorsque l'Observatoire de la laïcité se sera prononcé. L'idée d'une loi ne fait cependant pas l'unanimité, à droite comme à gauche : la stigmatisation des musulmans et l'enfermement des femmes voilées dans la sphère privée et dans le communautarisme sont dénoncés, ainsi que le danger de remettre en cause la liberté de conscience.

Le SNES estime que les lois existantes suffisent, mais doivent être strictement respectées, pour que dans les établissements publics, la stricte neutralité s'impose pour les personnels ainsi que

Dans les établissements publics, la stricte neutralité s'impose



© DR

Baby Loup

En 2008, une salariée de la crèche associative « Baby Loup » (78) est licenciée pour avoir refusé d'ôter son voile sur son lieu de travail. Les statuts de cette association, pouvant être assimilés au règlement intérieur d'une entreprise s'agissant de ses salariés, précisent que celle-ci s'adresse à toutes les familles « sans distinction d'opinion confessionnelle ». En 2010, le conseil de prud'hommes déboute la salariée qui contestait son licenciement. La Cour d'appel de Versailles confirme le jugement en octobre 2011, en considérant que le public concerné était constitué d'enfants, jugeant ainsi que ces derniers « n'ont pas à être confrontés à des manifestations ostentatoires d'appartenance religieuse ». Enfin, la Cour de cassation, en mars 2013, a estimé qu'une crèche privée ne pouvait, en dépit de sa mission d'intérêt général, être considérée comme une personne privée gérant un service public, annulant ainsi la procédure de licenciement.

pour les locaux utilisés pour l'exercice de leurs missions. Bien sûr cela doit s'appliquer dans les services dépendant de l'État et des collectivités territoriales, dans les structures hospitalières publiques, dans les entreprises qui agissent au nom de l'État ou d'une collectivité publique, par exemple dans le cadre d'une délégation de service public. Toute extension au secteur privé nécessite vraisemblablement une loi. S'il n'est pas souhaitable de légiférer sous la pression des circonstances, on pourrait cependant réfléchir à la question suivante : le « caractère propre » religieux est respecté pour les structures religieuses. Une association ne pourrait-elle pas se prévaloir de son « caractère propre de neutralité » et à ce titre décliner les obligations qui en découlent dans son règlement intérieur ? Serait-ce une violation du code du travail et une atteinte à la liberté religieuse ? ■

(1) Voir encadré

Signes religieux dans les établissements scolaires publics

La loi du 15 mars 2004 interdit le port de tenues et de signes religieux « ostensibles » à l'école. La loi s'applique dans les écoles, collèges et lycées publics et tous les lieux accueillant des activités scolaires (gymnases...), aux personnels comme aux élèves.

Le SNES n'avait pas soutenu en 2004 l'adoption de cette loi, parce que la religion musulmane apparaissait comme la seule visée, laissant entendre que les autres religions auraient accepté le pacte laïque républicain.

Pour autant, le SNES s'est clairement prononcé contre le port d'insignes religieux. La loi a pu contribuer à la résolution des situations les plus complexes dans certains collèges et lycées. Mais l'exclusion définitive immédiate ne peut être la seule réponse et il convient de laisser aux équipes pédagogiques la possibilité d'explorer, au préalable, d'autres voies, fondées sur le dialogue, pour obtenir de l'élève qu'il se conforme à la loi.

Enseignement privé

L'Église cherche à reprendre en main

« L'Église catholique, quand elle fait l'effort d'investir des forces considérables dans un enseignement particulier, ne se réduit pas à être une branche de l'enseignement privé. Pour nous, cet enseignement est d'abord confessionnel et non privé. » C'est ainsi que le cardinal André Vingt-Trois qualifiait le 18 avril 2013 l'adoption, par la Conférence des évêques de France, du nouveau statut de l'Enseignement catholique.

Ainsi l'Église entend-elle bien reconquérir un terrain qu'elle a perdu. Si 94 % des établissements privés sous contrat d'association avec l'État sont catholiques, seule une minorité de familles (14 % en 2004) choisit cet enseignement pour que leurs enfants y reçoivent une éducation religieuse.

Avec 8 300 établissements, l'enseignement catholique dépend à 80 % de ressources publiques : salaires des 135 450 enseignants rémunérés par l'État, prise en charge par les collectivités territoriales des dépenses de fonctionnement. La contractualisation avec l'État impose par ailleurs l'ouverture à tous, et le respect des enseignements et des programmes comme celui de la neutralité.

Nouveau statut

Ce texte rédigé par les évêques organise un contrôle plus fort de l'église : l'évêque devient président du comité diocésain de l'enseignement catholique et l'accord du diocèse sera indispensable pour la nomination des chefs d'établissement.

Il renforce le caractère confessionnel qui s'était peu à peu estompé au profit du caractère privé. Il fait référence à l'Évangile et à la doctrine sociale de l'église jusque dans le fonctionnement des OGEC, organismes qui assurent la gestion de chaque établissement. Cette reprise en main a pour objectif affiché de faire de l'école une terre de reconquête idéologique.

Au service de l'idéologie

C'est dans ce nouveau contexte que l'ancien secrétaire général de l'enseignement catholique avait invité les chefs d'établissement catholiques à s'emparer du débat sur la loi du mariage pour tous, indiquant même que « l'enseignement catholique est en désaccord avec une évolution législative ouvrant le mariage et la parentalité aux couples homosexuels ».

Ce serviteur de l'Église catholique voulait embrigader contre cette loi les élèves de l'enseignement privé, leurs familles et les personnels. Il passait ainsi outre le droit absolu de respect de la liberté de conscience, inscrite dans la loi Debré.



© Africa-studio/Fotolia.fr

Le caractère confessionnel de l'enseignement catholique est renforcé

L'école privée sous contrat ne peut en effet se prévaloir de son caractère propre pour importer des débats politiques dans les salles de classe.

Cette intervention intolérable des autorités de l'enseignement catholique auprès des établissements privés sous contrat a été l'occasion d'un rappel à l'ordre par le ministre Vincent Peillon à l'enseignement catholique quant à ses obligations.

Cette évolution de l'Église catholique ouvre une nouvelle période où le respect de la laïcité de l'École devra être défendue avec une vigueur accrue. Le SNES y prendra toute sa part. ■

Hic laïque dans les établissements privés

Chaque année des examinateurs ainsi que de futurs bacheliers sont surpris de trouver dans la salle d'examen un crucifix ou des images de Saints trônant là... On constate que l'État a du mal à faire appliquer la loi laïque dans les établissements privés accueillant des lycéens du public à l'occasion de leurs examens du baccalauréat. Le SNES a revendiqué que les établissements privés sous contrat participent aux examens

afin que les lycées publics ne soient pas les seuls à en supporter les coûts et les contraintes. Mais certains de ces établissements « oublient » de respecter la loi de la République : en période d'examens ils ont l'obligation d'aménager leurs locaux de manière à ce qu'aucun signe ostentatoire n'apparaisse.

Le combat laïque est un combat de tous les jours.

Soutien scolaire

Mais qui soutient qui ?

Surfant sur les angoisses des familles accentuées en cette période de crise, le marché du soutien scolaire est particulièrement important en France.

Le marché du soutien scolaire se révèle être une véritable aubaine pour certaines entreprises. Jouant à la fois sur la peur de l'échec scolaire des familles et sur les avantages fiscaux offerts (50 % de réduction ou de crédit d'impôt sur le revenu), ces dernières progressent de 1 à 2 % chaque année. L'entreprise leader sur le marché atteint près de 100 000 élèves par an, suivie de près par cinq autres officines. Le coût d'une heure de cours dans ces organismes

varie de 30 à 50 euros. Selon le rapport « Le défi de l'éducation de l'ombre », remis à la Commission européenne, le marché du soutien scolaire en France est le plus important en Europe (deux fois plus qu'en Allemagne ou en Grèce et trois fois plus qu'en Italie ou en Espagne) ; il représente 2,2 milliards d'euros, dont plus d'un milliard à la charge de l'État.

Un soutien privé bien soutenu par... de l'argent public au détriment du service public. ■

Marché du soutien scolaire : il représente 2,2 milliards d'euros



© Pixel Embargo / Fotolia.fr

BAC 2013 : la session 2013 du baccalauréat aura tangué, mais pas sombré, n'en déplaise aux esprits chagrins. Il faudra tout de même faire mieux l'an prochain en matière d'organisation. Bilan d'étape alors que la correction de l'écrit s'achève et que l'oral de l'épreuve anticipée de français est en cours.

Peut mieux faire !

On se souviendra du cru 2013 du baccalauréat pour la liste à rallonge de petits dysfonctionnements dans l'organisation. Côté candidats, des inscriptions en langues vivantes suffisamment compliquées en série L pour que des erreurs s'y soient glissées, nécessitant de modifier des convocations de candidats en dernière minute, voire de reconvoquer. On se souviendra également des difficultés induites par une réforme contestée notamment pour les bacs technologiques : option facultative/obligatoire de technologie en langue vivante, à l'organisation difficile, tout comme celle, anticipée, des activités interdisciplinaires en ST2S.

Côté correcteurs, les services des examens académiques ont paru débordés : retard assez général dans l'envoi des convocations, compliquant les interventions en cas d'erreur (double convocation, etc.) ou pour faire décharger les stagiaires, oublis de convocation aux commissions d'entente, etc., sans doute encore une conséquence des suppressions de postes dans les services.

Si la plupart des sujets proposés aux candidats métropolitains se sont avérés assez classiques compte tenu des changements de programmes et d'épreuves, cela n'a pas été le cas partout hors de France (en SVT en particulier), ni pour l'histoire-géographie (voir p. 15).

La volonté de l'inspection de piloter encore davantage les résultats des élèves, par exemple en imposant une correction à l'aveugle sans



© Claude Szmulencz

connaissance du barème pour l'épreuve d'enseignements technologiques transversaux, est de plus en plus présente. Le tollé autour du barème de l'oral de l'épreuve anticipée orale de français sur Orléans-Tours a cependant rappelé que les velléités de pression locale sur les correcteurs pouvaient être contrées. ■

Valérie Sipahimalani, Thierry Reygades
lycees@snes.edu

DISPOSITIF D'COLE. Le service public du numérique éducatif inscrit dans la loi d'orientation va-t-il donner lieu à l'éclosion de multiples dispositifs expérimentaux ?

Soutien scolaire à concrÉTICEr ?

Dans le cadre du plan numérique *Faire entrer l'école dans l'ère du numérique*, le ministère prévoit de mettre en place dès la rentrée prochaine le dispositif D'Cole qui a vocation à « *personnaliser l'accompagnement des élèves en difficulté* ».

Ce dispositif, mis en place dans tous les collèges de l'éducation prioritaire ainsi que les vingt « collèges connectés » expérimentaux, concernera 30 000 élèves de Sixième inscrits sur proposition de l'établissement avec l'accord des parents. Dès octobre, ils pourront accéder

à tout moment à des ressources numériques en français, mathématiques et anglais sur un site dédié, depuis tout ordinateur, qu'il soit dans le collège ou ailleurs. Ils seront encadrés par un « référent » à raison de 2 heures par semaine dans l'établissement et, pour 25 % d'entre eux, d'un tuteur en ligne du CNED.

Moderniser : oui, mais...

La nécessité d'un grand plan numérique n'est plus à démontrer tant est grand le retard de la France tant sur l'équipement des établisse-

ments, trop souvent vieillissant et peu maintenu, que sur le développement d'outils pédagogiques. S'il est illusoire de les considérer comme la réponse magique à la difficulté scolaire, ils peuvent être, s'ils ne se réduisent pas à de simples tâches mécaniques et parcellisées, un apport utile pour mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées afin de faire entrer les élèves dans les apprentissages.

... rester vigilants

Là où les équipes ont été informées de la mise en place de D'Cole dans leur établissement, elles ont exprimé des inquiétudes légitimes : 30 élèves seulement, qui n'auraient pas validé le palier 2 du LPC, en général répartis en deux groupes ; encadrés chacun par un enseignant référent à raison de 2 heures pendant 30 semaines ; pas de temps pour le travail en équipe dans les trois disciplines concernées, etc. Se pose souvent aussi la question de la pérennité des 2 heures par division de Sixième d'Aide au travail personnel des élèves (ATP).

Pour le SNES, c'est aux équipes qu'il doit revenir de décider du meilleur usage qu'il convient de faire de ce dispositif et de ces outils numériques, dans le cadre des 2 heures d'ATP par division dues aux élèves, pour renforcer l'aide à tous les élèves en difficulté scolaire. ■

Bruno Mer



© Monkey Business/Fotolia.com

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE. Depuis décembre 2012, le ministère a engagé des échanges sur le référentiel de compétences. Les interventions du SNES ont permis des améliorations, mais des détournements de la mission des professeurs documentalistes se multiplient sur le terrain.

Un pas en avant, deux pas en arrière ?

Un pas en avant : c'est la conclusion des échanges autour du référentiel de compétences professionnelles des enseignants engagés en décembre 2012. Nos multiples interventions ont permis des améliorations sensibles au projet initial. Les compétences spécifiques du professeur documentaliste intégrées au référentiel enseignant rappellent nos missions pédagogiques, notre identité enseignante tout en minorant le rapprochement avec la Vie Scolaire. Cette dynamique positive s'est poursuivie par une audience prometteuse au ministère en mars au sujet de la création d'une agrégation en Information Documentation.

Détournement des missions

Mais les professeurs documentalistes sont-ils considérés comme de véritables enseignants ? Parallèlement aux réflexions engagées sur le référentiel, la loi d'orientation et l'émergence de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) font l'impasse sur le rôle pédagogique du professeur documentaliste. Si l'EMI est l'affaire de tous les enseignants, l'absence de mention explicite du rôle pédagogique et d'expert de professeur documentaliste au profit de celui de gestionnaire et de promoteur des outils et ressources numériques dans les projets de textes n'est pas acceptable. En l'absence de définition de

contenus à enseigner, de modalités d'enseignement mais aussi de possibilité de promotion de corps par une agrégation, l'avenir des professeurs documentalistes reste fortement lié à celui du CDI se réduisant ainsi à la seule gestion d'un centre de ressources numériques. Ce détournement de nos missions se traduit dans plusieurs académies par la mise en place de 3C⁽¹⁾ dès la rentrée prochaine selon des déclinaisons variables, parfois dans la précipitation et sans réelle concer-

tation avec le professeur documentaliste ! Pour les professeurs documentalistes, les débats engagés par le ministère pour l'École et la prise de conscience de l'importance d'une éducation aux médias et à l'information se traduiraient-ils dans la réalité par deux pas en arrière ? ■ **Virginie Pays, Claire Richet**

Plus d'informations sur :

www.snes.edu/-Documentation-.html

(1) Centres de connaissances et de culture



© Thierry Nectoux

BAC STD2A. Mère d'une élève en Terminale Sciences et Technologie du Design et des Arts Appliqués, Béatrice Alegre témoigne sur les difficultés que sa fille a rencontrées en ayant la malchance de passer son bac à la première session de la réforme STD2A. Parcours d'une combattante.

« Ce n'est plus un bac, c'est une galère ! »



© freshidea / Fotolia.com

Ma fille suit les enseignements d'allemand en LV1 et d'anglais en LV2, et a choisi une seule option facultative au bac : l'option Arts plastiques. Mais, elle va devoir passer « Design et arts appliqués en LV1 » et donc, normalement, Design en allemand puisqu'elle est en allemand LV1, et bien non ! C'est obligatoire que ce soit en anglais ! Vous imaginez déjà le désavantage par rapport à ceux qui ont l'anglais en LV1.

Proche de l'absurde

Elle s'inscrit à une seule option facultative Arts plastiques dont le coefficient serait donc 2 comme la plupart des options facultatives (excepté le latin), puisque c'est sa seule option facultative : pensez-vous ! Voilà qu'on l'oblige, ainsi que tous ceux de sa série STD2A, à avoir la LV2 placée en première place de ses options en option facultative/obligatoire... ce qui implique donc que la véritable option, la seule choisie par ma fille, les Arts

plastiques se voit donc seulement gratifiée d'un coefficient 1 au bac puisque de fait elle se trouve en seconde option : c'est peu payé au vu des heures passées à la travailler et surtout inacceptable puisqu'elle n'a jamais choisi l'option LV2 mais que celle-ci est facultative/obligatoire !

« Expression orale », « compréhension orale » en LV2 : pendant l'année il est dit aux élèves qu'ils auront à passer les épreuves de EO et de CO des LV1 et LV2. Mais en mars l'administration indique que « non il n'y aura pas de EO et CO en LV2, juste un écrit »... soulagement pour les élèves déjà surchargés par ce bac dont la partie Design et Arts appliqués se passe en contrôle continu depuis janvier, deux jours par semaine... Mais nouveau contrordre : voilà que la semaine du 22 avril ces fameuses épreuves de LV2 EO et CO sont brusquement réhabilitées et obligatoires à passer ! ■

Propos recueillis par Thierry Reygades

CONCOURS CO-PSY. Le ministère de l'Éducation nationale a doublé le nombre de postes ouverts. Cela reste toutefois insuffisant et ne règle pas la question du niveau de recrutement réel des CO-Psy.

Pénurie de postes : le SNES avait prévenu !

Pour la première fois, cette année, les CO-Psy contractuels ont pu passer un concours réservé, ce qui a donné un petit appel d'air pour une quarantaine de collègues supplémentaires. Le MEN s'est félicité du doublement du nombre de postes au concours, qui représente effectivement un progrès. Mais il faut rappeler que nous partions de bien bas : 65 recrutements au niveau national tandis que les départs en retraite sont de l'ordre de 300 par an !

Ne pas réalimenter la pompe de la précarité

Dès la rentrée dernière, le SNES avait alerté sur la nécessité d'ouvrir des discussions sur le niveau du concours. En effet, les CO-Psy sont officiellement recrutés à bac +3, mais en réalité qualifiés à



© Daniel Maunoury

bac +5. La pénurie de postes au concours est telle, que de très nombreux candidats admis au concours sont déjà en possession du master II de psychologie. Ils suivent donc les deux années de formation débouchant sur le DECOP⁽¹⁾.

Aujourd'hui, du fait de l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE au master, les CO-Psy sont de fait « décalés » par rapport au niveau de recrutement officiel. Il est donc urgent de traiter cette question pour corriger cette situation paradoxale très préjudiciable aux personnels. Mais le MEN n'a pas jugé ce dossier prioritaire. Nous en subissons aujourd'hui les conséquences concrètes. Les lauréats du concours réservé, titulaires d'un M2 de psychologie et d'une expérience professionnelle, vont donc partir pour deux années en formation tandis que les rectorats devront recruter de nouveaux contractuels pour pourvoir les

les académies ! Alors que la profession compte actuellement un tiers de non-titulaires, le MEN a pris ainsi la responsabilité de réalimenter la pompe de la précarité !

Ne perdre aucun poste !

Le SNES intervient auprès du MEN pour demander un aménagement de la formation pour les lauréats expérimentés, titulaires du M2 de psychologie, et l'ouverture de listes complémentaires pour tous les concours. Étant donné la faiblesse des recrutements au regard des besoins, aucun poste ne doit être perdu ! ■

Catherine Remermier

(1) Diplôme d'État de conseiller d'orientation psychologue



© DR



QUESTION-RÉPONSE

La GIPA : de quoi s'agit-il ?

La GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) existe-t-elle encore ?

Oui, cette indemnité inventée il y a cinq ans sera versée pour la dernière année en 2013. Son mécanisme repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Elle ne règle en rien les difficultés des collègues confrontés à la baisse du pouvoir d'achat du point d'indice des traitements, gelé depuis bientôt trois ans.

Tout le monde y a-t-il droit ?

Non, seuls sont concernés les collègues qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2012.

Je remplis les conditions précédentes, mais je pars en retraite en 2013. Vais-je la toucher ?

Oui, puisque vous étiez encore en poste au 31/12/2012.

Quel est son mode de calcul et son montant ?

Cette année, le gouvernement a fixé à 5,5 % le montant de l'inflation entre le 31/12/2008

et le 31/12/2012. Les montants se trouvent sur le site du SNES.

Attention, en cas d'exercice à temps partiel au 31/12/2012, le montant de la GIPA est proratisé, en fonction de la quotité travaillée. Il n'y a pas de proratisation en cas de temps partiel thérapeutique ni en cas de CLM/CLD rémunérés à demi-traitement.

Quand sera-t-elle mise en paiement ?

Elle devrait être versée sur la paye de juillet prochain. ■

Gracianne Charles, Erick Staëlen

TZR. Les missions de remplacement sont indispensables pour garantir la continuité du service public ; or, depuis des années, l'affectation des TZR à l'année ne le permet plus. C'est encore vrai à la rentrée 2013.

Remplacement : mission périlleuse

À l'issue des commissions du mouvement intra, moins de TZR seront disponibles pour couvrir les besoins en remplacement. Malgré le blocage de postes pour accueillir les stagiaires et les contractuels admissibles au concours 2014 anticipé, la politique de sous-recrutement que nous avons subie ces dernières années et la crise de recrutement conduisent les recteurs à supprimer des postes en zone de remplacement afin de pourvoir les postes en établissement. La situation du remplacement sera encore contrainte cette année.

Limites des compléments de service

Dans chaque établissement, l'heure est au recensement des supports et des moyens : utilisation des blocs d'heures libérées par la réduction du service des stagiaires, chasse aux heures supplémentaires et aux compléments de service abusifs ou impraticables, mobilisation de blocs d'HSA... pour réduire le nombre de compléments de service, y compris en constituant des supports provisoires à l'année. Ces informations doivent être transmises à la section académique du SNES. En dépendent la

qualité des services qui seront attribués aux collègues pour la rentrée 2013 et l'amélioration des conditions de travail de tous, titulaires en établissement comme TZR.

Résidence administrative

Un établissement de rattachement administratif a été attribué à tous les personnels nouvellement affectés sur une zone de remplacement. Les TZR qui n'ont pas changé de

zone ont pu, à leur demande, voir changé leur établissement de rattachement administratif.

Affectation des TZR

Dans les trois premières semaines de juillet, puis à nouveau fin août jusqu'à la veille de la rentrée, se tiendront les commissions d'affectation des TZR dans leur zone pour l'année 2013-2014. La bataille livrée lors des opérations

intra pour améliorer les affectations des collègues et la qualité de la rentrée 2013 se poursuit donc. Les collègues concernés n'oublieront pas de renvoyer à la section académique du SNES leur fiche syndicale de suivi individuel (*L'US* spéciale Intra 2013, téléchargeable sur notre site www.snes.edu, rubrique « Carrières/Mutations »). ■

Christophe Barbillat



CERTIFIÉS. Le détachement dans un corps a deux objectifs : permettre la mobilité à l'intérieur des fonctions publiques et reclasser les fonctionnaires déclarés inaptés. Mais depuis quatre ans, il est utilisé par le ministère comme un mode de recrutement, ce qui conduit à la confusion des voies de recrutement et à des incohérences de statut.

Détachement dans le corps

Le ministère en ayant fait la publicité, le nombre de professeurs des écoles demandant à intégrer le corps des professeurs certifiés par voie de détachement est en très forte augmentation depuis quatre ans. Or, pour ces collègues, deux voies logiques d'accès existent : la liste d'aptitude (décret 72-581, accessible aux enseignants de plus de 40 ans ayant une licence) et, pour les plus jeunes, proches de leurs études initiales et disposant dans les académies de préparation aux concours, les concours internes. Ces voies ne sont pas utilisées à la hauteur des contingents pré-

vus alors qu'elles apportent plus de garanties quant à la qualification disciplinaire des demandeurs et pour leur carrière individuelle.

Abus et incohérences

Dans le même temps, la documentation devient l'unique réceptacle des personnels en

difficultés, accueillant de nombreux collègues en situation de reclassement. Le ministère pousse l'aberration jusqu'à proposer le détachement d'agrégés dans le corps des certifiés en documentation, privant ainsi ces personnels de toute évolution de leur rémunération pen-

dant de nombreuses années. Enfin, le ministère projette de détacher des PLP en technologie, discipline dont le concours n'existe plus.

Lors de la CAPN des 20 et 21 juin examinant les propositions de détachement dans le corps des professeurs certifiés, le SNES a demandé au ministère de rééquilibrer les différentes voies d'accès au corps afin que chacune retrouve la place qui lui est statutairement attribuée et de renoncer aux incohérences décrites ci-dessus. La réponse de la DGRH est attendue avec intérêt. ■

Xavier Marand

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

Lors de la CAPN, tenue du 25 au 27 juin, le SNES a porté l'exigence que la hors-classe redevienne le débouché naturel de carrière de tous les collègues et obtenu la promotion de collègues jusque-là exclus. Les collègues syndiqués ont été prévenus dès la fin des travaux de la CAPN. Pour plus d'information : www.snes.edu/-Promotions-Notation-.html

Travailler avec les familles



© Robert Kneschke/Fotolia.fr

LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ AVEC L'ÉCOLE sont massivement issus de familles qui ne connaissent pas les codes de l'institution scolaire. L'impossibilité de travailler avec ces familles (comme si l'on travaillait plus avec les autres) est souvent évoquée comme le frein à la réussite de certains élèves. Les choses sont-elles si simples ? La matière de ces pages provient du stage national organisé par le SNES en décembre 2012, dans la continuité du congrès de Reims et du partenariat avec le mouvement ATD-quart monde. Le SNES est membre de la plate-forme « Construire ensemble l'école de la réussite de tous ! », dont la première des orientations développées est celle du dialogue et du travail avec les parents.

École et parents : intérêts communs

Les interlocuteurs habituels de l'institution sont les parents de la classe moyenne, pour lesquelles la connivence avec les enseignants est facile. Les catégories supé-

rieures ont d'autres stratégies, misant avant tout sur le choix de l'établissement. Les familles des milieux populaires – « éloignées » – vont très peu à l'école. Pour autant, elles sont très concernées, faisant de gros efforts pour que leur enfant ait ses fournitures scolaires, respectant scrupuleusement les consignes. Il n'est pas rare de voir un enfant bloqué physiquement à son bureau chaque soir parce qu'il a été dit qu'une journée de collège nécessite une à deux heures de travail personnel. Or malgré cet investissement familial, la réussite scolaire n'est pas toujours au rendez-vous. Cela suscite de l'incompréhension et de l'agressivité, à la mesure des espoirs développés. Quand la famille se décide à aller au collège, cela fait souvent des mois, voire des années que cela ne va pas bien, d'où des rencontres explosives. Il faut que les personnels l'aient en tête quand ils reçoivent ces parents, et permettent à la pres-

sion de tomber pour pouvoir amorcer la discussion. Il faut aussi qu'ils soient formés à la communication et aux relations aux familles, mais aussi que les lieux et les horaires soient organisés de façon à assurer le meilleur dialogue possible.

La réglementation, un premier pas

La loi de refondation de l'École promeut la coéducation (voir encadré) : « L'école se construit avec la participation des parents », elle les associe au projet d'établissement et veut accorder « une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire ». Elle prévoit dans tous les établissements un espace à leur usage et le rapprochement des familles de l'école au moyen du numérique. Elle propose l'expérimentation dans quelques académies de la prise de la décision d'orientation par les responsables légaux ou l'élève majeur, sur pro-



Élus, parents, enseignants, quelle part revient à chacun dans l'éducation des jeunes ?

Comment se conjuguent leurs actions respectives ?

Actes des 5^e rencontres nationales sur l'accompagnement, Saint-Denis, le 17 mars 2012



Gilles Monceau, professeur des universités en Sciences de l'éducation, laboratoire EMA, Université de Cergy-Pontoise

L'US : *Le projet de loi d'orientation pour l'école insiste sur la place à accorder aux parents, quelles évolutions ces dernières années dans les relations entre parents et école ?*

G. M. : Lorsqu'un projet de loi arrête des orientations générales, la question est toujours de savoir ce qui se passera réellement dans le fonctionnement ordinaire, dans les pratiques scolaires quotidiennes.

Ainsi, un espace à disposition des parents et de leurs délégués doit être mis en place dans les établissements scolaires. Cette possibilité avait déjà été ouverte en 2006 suite au rapport Warzée concernant *La place et le rôle des parents à l'école*. Une circulaire, intitulée *Le rôle et la place des parents à l'école* disposait en effet que : « en fonction des possibilités, le directeur de l'école, avec l'accord du maire de la commune, ou le chef d'établissement, après autorisation du conseil d'administration de l'établissement, peut mettre à sa (de l'association de parents d'élèves) disposition un local, de manière temporaire ». À ma connaissance, le bilan de cette possibilité de mise à disposition d'un local n'a pas été réalisé. Les textes d'application de la nouvelle loi seront-ils plus incitatifs ? Prendront-ils suffisamment en compte les implications matérielles et humaines de cette innovation ? Pour que cette mesure génère des effets pour les parents les moins spontanément présents à l'École, il sera nécessaire d'en penser finement la mise en œuvre.

L'US : *Sur quels points faudrait-il travailler en priorité ?*

G. M. : Le plus important, si l'objectif est bien de permettre à l'École de travailler avec tous les parents, est de diversifier les modalités relationnelles avec eux. Cela suppose que des structures extérieures à l'École (associations d'éducation populaire, centres sociaux, collectivités territoriales...) puissent intervenir. De nombreuses expé-

riences existent, souvent en dehors des établissements scolaires, qui montrent qu'un savoir-faire est disponible dans ce domaine. Quand des parents de milieu dit « populaire » se retrouvent, parfois de façon informelle, dans des équipements sociaux où à leur périphérie, leur principal sujet de conversation est en effet la scolarité de leurs enfants. J'en suis directement témoin en travaillant avec les CEMEA, l'équipe d'un PRE (Programme de réussite éducative) ou en rencontrant régulièrement un groupe de femmes isolées se retrouvant en atelier cuisine ou informatique. C'est dans ces espaces que se construit la relation à l'École par des échanges horizontaux entre parents.

L'US : *Quels seraient selon vous les écueils à éviter ?*

G. M. : Je pense que le plus important, pour les enseignants, est de sortir enfin de la logique du « malentendu » entre École et Famille. L'idée selon laquelle les parents dont les enfants sont le plus en difficulté scolaire ne comprendraient pas bien les attentes de l'École a principalement des effets nocifs. Cela conduit généralement les enseignants à vouloir mieux expliquer aux parents ce qui est attendu d'eux, voire à les « éduquer ». Tout se passe alors comme si les enseignants reproduisaient avec les parents des modalités de travail qui ne fonctionnent pas avec les enfants. L'appui d'intervenants, scolaires ou non, spécialisés dans la construction de dispositifs originaux permettant aux parents les plus éloignés de l'École de pouvoir s'y faire entendre est probablement l'un des éléments clés. Il est nécessaire d'éviter la reproduction de fonctionnements qui, indépendamment de la bonne volonté des acteurs scolaires, génèrent chez certains parents un sentiment d'incompétence et d'humiliation, voire de révolte. Voir les parents les plus éloignés de l'École comme étant en conflit avec elle est davantage porteur d'évolution démocratique que de les considérer comme des victimes. Un élément central de ce conflit est l'écart entre ce qu'ils attendent de l'École et le bénéfice qu'en tirent réellement leurs enfants.

position du conseil de classe, en réponse à la demande d'un transfert pur et simple. Une autre attente législative concerne l'évolution des modalités d'évaluation, notamment pour les rendre compréhensibles par les familles. La loi complète cette approche « globale » de l'éducation avec le développement des partenariats avec le secteur associatif, désormais « partie intégrante de la communauté éducative ».

La participation visible des parents entraîne-t-elle la réussite des enfants ?

La scolarité ne se joue qu'en partie à l'école, et ce ne sont pas les enfants des parents les plus participants qui réussissent le mieux. La participation aux instances de l'école, par exemple, peut être vécue davantage comme un statut social que comme un engagement dans la scolarité de ses enfants. À l'inverse, certains parents sont très investis dans les études de leurs enfants sans jamais mettre les pieds à l'école : suivi des devoirs à la maison, effort financier dans des cours privés... La difficulté est celle du fossé culturel subi par un certain nombre d'enfants, écartelés



entre ce qu'ils vivent à l'école et dans leur famille, qui les place en conflit de loyauté. Diverses expériences montrent la nécessité d'une médiation pour établir une relation entre familles et école, qui permet de lever les malentendus.

L'objectif est de parvenir à un souci commun de l'enfant, qui lui permette d'entrer en confiance dans les apprentissages. ■

Valérie Siphimalani, Valérie Héraud

COÉDUCATION

Complémentarité, collaboration et partage de responsabilité résument cette notion qui vise à qualifier positivement la relation complexe entre l'École et les familles. Elle implique pour chacun, parents et enseignant, de tenir à la fois une posture relationnelle compréhensive, une communauté d'objectifs, la reconnaissance d'une légitimité et la continuité dans le dialogue (Brochure du MEN). Le terme, né dans les années 1920, vient de la militance pour une éducation mixte, entre filles et garçons. Il connaît aujourd'hui une approche plus globale, plaçant l'enfant au centre du dispositif éducatif qui l'accompagne de la petite enfance à au moins sa majorité et dont une part échappe à sa majorité et dont une part échappe à la sphère parentale. Avec le système scolaire, le partage entre l'État et les parents implique des contraintes, des exigences et des ajustements. De façon paradoxale, la coéducation est parfois vécue par les parents comme une disqualification de leurs compétences parentales, mais elle peut aussi être ressentie par les personnels comme une remise en cause de leurs compétences professionnelles.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Étendre les textes existants

En France, une femme sur dix est victime durant sa vie de violences et une femme meurt tous les deux jours et demi de violences conjugales. En 2012, d'après la délégation aux victimes⁽¹⁾, 148 femmes sont décédées, victimes de leurs compagnons ou ex-compagnons pour 26 hommes décédés. Un nouveau plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre du projet de loi-cadre sur l'égalité femmes-hommes qui doit être présenté fin juin, est en train d'être élaboré.

Des revendications manquent à l'appel

Des annonces ont d'ores et déjà été faites : généralisation à tous les départements du téléphone grand danger, extension de l'ordonnance de protection de 4 à 6 mois, plan de formation des professionnels concernés par les violences faites aux femmes, médiation pénale à la seule demande de la victime. Un certain nombre de revendications chères aux associations féministes et luttant contre les violences manquent encore à l'appel.

Citons l'éviction du conjoint violent doit être un principe reconnu avec le maintien dans le logement de la victime, des actions de prévention des violences faites aux femmes handicapées, le développement du suivi sociojudiciaire pour les auteurs de violences, l'introduction dans la loi des conséquences des violences dans le cadre du travail ou l'augmentation des places d'hébergement. Il faut aussi que l'ordonnance de protection puisse être accordée à toutes les femmes victimes de violences et passer dans le domaine du pénal, la création d'un juge de la violence à l'encontre des femmes qui aurait des compétences pénales et civiles et donc de tribunaux spécialisés. En matière d'éducation, les



mesures de sensibilisation en direction des élèves doivent être rendues obligatoires. La lutte contre les violences faites aux femmes ne peut se satisfaire de mesures dispersées dans le cadre d'un budget d'austérité. La prévention des violences comme leur traitement par la justice ne pourront se passer de moyens donnés aux services publics. Depuis 2006, le Collectif National pour les Droits des Femmes propose une loi cadre contre les violences. Un nouveau texte a été écrit au début d'année 2013, il doit être un outil de compréhension et de mobilisation. ■

Ingrid Darroman, groupe femmes du SNES, ingrid.darroman@snes.edu

(1) Structure d'écoute et d'orientation relevant du ministère de l'Intérieur

DROIT DES COUPLES DU MÊME SEXE

Un mariage = un mariage

Le 12 juin 1967, la Cour Suprême des États-Unis ouvrait le mariage entre blancs et personnes de couleur. Le 17 mai 2013, la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe a été promulguée en France, quatorzième pays du monde à le faire. Le premier mariage a été célébré le 29 mai. Depuis, partout en France, des mariages se succèdent.

Ces victoires pour l'égalité, quelle que soit la couleur de peau ou l'orientation sexuelle, ne se font pas sans résistance.

Pas de liberté de conscience qui tienne

Les oppositions ont été fortes avant le vote. Chacun a pu être entendu, de longues heures d'auditions et de débats ont ainsi eu lieu au sein des assemblées. Tout le monde a pu manifester selon ses convictions, dans une société libre et démocratique. Des débordements et des violences inqualifiables, expressions d'une haine décomplexée, ont aussi été commis.

Des élus affirment maintenant leur volonté de ne pas célébrer tous les mariages, invoquant l'expression hasardeuse de « liberté de conscience » prononcée par François Hollande devant le congrès des maires de France le 21 novembre 2012. Cela est inacceptable.

Les maires sont à la fois élus et officiers d'état civil. À ce titre, ils doivent appliquer la loi et il ne leur est pas possible de le faire selon leur bon plaisir. Pouvons-nous imaginer un maire déclarant que,



selon sa liberté de conscience, il ne peut célébrer un mariage entre personnes de couleurs différentes car cela heurte ses convictions?

Une condition nécessaire, mais pas suffisante, contre l'homophobie

Dans les mairies, des mariages entre personnes de même sexe vont être célébrés au milieu d'autres mariage, faisant ainsi apparaître le caractère banal de cette situation.

Cependant, pour que ces mariages aient lieu, il faut que les personnes se saisissent des droits qui leur sont offerts. Pour cela, la lutte contre l'homophobie et les préjugés homophobes doit s'intensifier, en particulier dans le domaine de l'éducation. Les annonces que doit faire Vincent Peillon prochainement, issues des préconisations du rapport confié à M. Teychenné, sont à ce titre très attendues. ■

Olivier Lelarge

Étranger

Conseils

Le ministère de l'Éducation nationale invite pour chaque séjour à l'étranger à consulter ce site afin de prévenir tout problème que risquerait de rencontrer l'organisation du voyage : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html



CA

Vote

Le projet de sortie ou voyage doit être présenté et voté au CA : il est donc nécessaire de s'y prendre à l'avance. Ce projet doit contenir les objectifs pédagogiques et éducatifs précis, les modalités pratiques et financières.

Chiffres

12 à 15

Il n'existe pas de norme pour le second degré contrairement au premier degré, mais dans la pratique on prévoit un accompagnateur au minimum pour 12 à 15 élèves, plus si les conditions sont particulièrement contraignantes.

Circulaire

Les textes officiels

Les sorties et voyages scolaires font l'objet d'une circulaire qui en fixe l'organisation. Les déplacements des élèves lors des sorties et voyages scolaires participent à la mission éducative des établissements d'enseignement du second degré. Il convient de distinguer les sorties scolaires à caractère obligatoire des sorties scolaires à caractère facultatif. Les sorties scolaires obligatoires sont celles qui s'inscrivent dans le cadre des programmes officiels d'enseignement ou des dispositifs d'accompagnement obligatoires et qui ont lieu pendant les horaires prévus à l'emploi du temps des élèves. Circulaire n° 2011-117 du 3/08/2011

VOYAGES SCOLAIRES

Projet pédagogique à part entière

Si un « voyage » scolaire reste pour les élèves et leurs enseignants un moment inoubliable, c'est aussi un « parcours du combattant » pour les organisateurs. Peu de voyages sont donc organisés alors qu'une circulaire d'août 2011 rappelle qu'ils « participent à la mission éducative des établissements ».

Déjà, en juin, on commence à y penser. Car pour partir, il faut avoir l'idée (quel voyage, quel projet pédagogique), la classe adéquate et, condition cruciale, les collègues susceptibles de partir avec vous ! Il faut donc anticiper, prévoir de demander les mêmes classes, indiquer le projet... et rappeler (plusieurs fois) au chef d'établissement de ne pas l'oublier au moment de la répartition des services...

À la rentrée, eureka... on a la classe prévue et les collègues. Le travail commence très vite. Premier choix : se débrouiller tout seuls ou choisir un organisme clés en mains... Moins de travail bien sûr avec un organisme, mais moins de latitude et des choix d'itinéraires ou d'organisation pas forcément pertinents. La question cruciale est celle du coût. Les budgets sont très serrés en raison du coût des transports qui a beaucoup augmenté, que ce soit en car ou en train. La SNCF est peu coopérative et les tarifs sont élevés. On arrive au passage délicat en conseil d'administration. Et là,

chose curieuse, alors que le proviseur soutient le voyage, des parents d'élèves le contestent, trop cher... alors que les parents concernés sont ravis pour leurs enfants. Et le port de Rotterdam, quel intérêt ? Et pourquoi vous ne faites pas plutôt un échange ? Et de manière générale, pourquoi ne pas aller en Angleterre ? De quoi décourager les plus enthousiastes.

Possibilité pour tous

Finalement le voyage est (quand même) voté. Au lycée, une petite aide du FSE est attribuée. Surtout l'établissement fait le maximum et aucun élève n'est laissé de côté

pour des raisons financières. Le voyage est finalisé avec les collègues au fil des mois, on ajuste, on calcule et recalcule, quel musée, quelle visite, où déjeuner... et comment faire s'il pleut ? Fin mars, c'est le départ... Au cours de ces quatre jours de voyages, on discute avec les élèves, on se fâche parfois, on rit aussi... Des moments où les élèves découvrent les joies du vivre ensemble, mais aussi les règles de la vie collective. Fin du périple. Avec un autre regard sur les élèves, et des souvenirs partagés. Juin déjà, et un nouveau projet pour l'an prochain ! ■



TÉMOIGNAGE

“Voyage scolaire : rien qu'avec ces deux mots, les souvenirs remontent”

Raphael Iggui, Seconde 3, lycée Corneille de Rouen

« Les rues d'Amsterdam bourrées de touristes et de boutiques, souvenirs plus ou moins légaux d'ailleurs, ou les bâtiments de la grande place de Bruxelles ornés de part et d'autre. Ou encore le port de Rotterdam, gigantesque étendue de conteneurs, à perte de vue. Les effluves d'herbes dans le centre ville d'Amsterdam qui alertaient nos professeurs, le calme total qui permettait le repos dans l'auberge de jeunesse de Bruges, ou encore la vue de nombreux tableaux dans l'imprimerie Eugène-Plantin où le papier n'est pas un outil de travail mais une religion. Sans oublier une partie importante dans ce voyage : la vie en groupe, qui suppose de savoir faire des sacrifices pour s'intégrer. Ce genre de séjour rapproche, cette « obligation » de cohabiter resserre des liens. Plus de fous rires, de complicité, de disputes, tout ce qu'il y a de plus humain au final. Des

chambres de cinq, de quatre, peu importe ! On voit ses professeurs certes toujours des figures de l'autorité, mais le rapport avec eux est plus calme, plus posé qu'à l'accoutumée. On peut entendre un prof discuter normalement avec un élève, tel un moniteur de colonie de vacances, on remarque un alignement de vélos sur une barrière, on admire les canaux d'Amsterdam qui serpentent dans la ville. On se sentirait presque en vacances. Des professeurs détendus, des villes magnifiques, une vie en groupe des plus animée et rythmée, un super-séjour mémorable, malgré quelques mésaventures. Zola disait : « Rien ne développe l'intelligence comme les voyages ». Et c'est sur cette référence écrasante que je clos cet article. » ■

Rubrique réalisée par Élisabeth Labaye

À LIRE

Notre sélection

► PORTRAIT DE FEMME



La femme est l'avenir de l'homme écrivait Aragon, leur histoire est un condensé de l'histoire de notre humanité. C'est la thèse que développe Brian Leung, dans *Seuls le ciel et la terre*, via le portrait de Adele Maine et de cette localité perdue dans le fin fond des enfers de l'Ouest américain, du Wyoming, Dire Draw. En 1927, elle se souvient de son arrivée dans cette ville minière où travaillent, pour les chemins de fer, une multitude de chinois dont les salaires sont très faibles. En 1885, la misère de ces petits blancs à la recherche du rêve américain provoquera un pogrom contre les chinois. Adele aura une histoire d'amour avec Wing Lee qu'elle essaiera de sauver. Elle recevra, pour toute récompense, une balle... Une partie d'une histoire oubliée de ces États-Unis. À découvrir.

Nicolas Bénéès
• *Seuls le ciel et la terre*, Brian Leung, traduit par Hélène Fournier, Albin Michel.

► PORTRAIT DE FEMME (2)



Les femmes ont un curieux destin. Elles peuvent être adulées de leur vivant, défrayer la chronique, une fois mortes, elles disparaissent. C'est encore le cas de cette amazone de la sculpture, Félicie de Fauveau (1801-1886). Stendhal l'avait portée aux nues en 1827, elle était une des figures de la sculpture romantique. Il faut dire que cette royaliste avait bataillé contre Louis-Philippe l'usurpateur et s'était exilée. Elle fut aussi, avec extravagance, féministe, catholique et surtout passionnée... Il fallait lui redonner sa place. La redécouverte de ses Mémoires, sa correspondance permettent de dessiner son portrait et ses œuvres signent une artiste hors-norme fortement influencée par le Moyen-Âge.

N. B.

• *Félicie de Fauveau, l'amazone de la sculpture*, sous la direction de Sylvain Bellanger et Jacques de Caso, Gallimard, exposition au Musée d'Orsay jusqu'au 15 septembre.

► PORTRAIT DE FEMME (3)



Le projet Fanon est une tentative vouée à l'échec. John Edgar Wideman, qui a longtemps vécu dans le ghetto noir de Pittsburg et a fait de cette ville le personnage principal de ses romans, a voulu rendre hommage à Franz Fanon. Il met en scène Thomas et sa volonté d'écrire sur Fanon, de s'inspirer de sa vie. Le personnage central, c'est la mère qui aurait aimé rencontrer Fanon. Elle se bat contre le racisme qui pourrait cette société. La situation n'a guère changé même avec un président noir... L'après 11 septembre pèse aussi sur les attitudes des États-Uniens. La peur de l'autre reste omniprésente. Ce roman ressemble à un diagnostic de l'état de cette société... Il faut lire Wideman. N. B.

• *Le projet Fanon*, J.-E. Wideman, Gallimard/Du monde entier.

PATRICK MODIANO SE DESSINE

Dix romans pour une œuvre

Patrick Modiano qui dit détester les hommages et reculer devant les métaphores – pour qualifier un bleu il ne trouve que l'adjectif bleu – a construit son propre hommage en proposant dix romans : « réunis pour la première fois [ils] forment un seul ouvrage et ils sont l'épine dorsale des autres qui ne figurent pas dans ce volume » écrit-il dans sa présentation. Ce « Quarto » ouvre donc des clés de compréhension de l'œuvre de cet écrivain étrange loin des modes.

Il s'ouvre sur une sorte d'album de famille ou d'autobiographie qui fait écho à *Livret de famille*, tout en épaississant le mystère plutôt que de dévoiler les ressorts cachés de cette recherche effrénée des traces du passé, d'un passé volontiers recomposé. La couleur sépia de ces photos en noir et blanc ajoute des ombres au flou des souvenirs qui eux-mêmes supposent une part d'oubli pour retracer des destins qui auraient pu être différents. Modiano fait revivre des personnages issus des mondes « réels » tout en les transposant dans un

brouillard mémoriel. Les morts vivent sur le dos des vivants avait écrit Cercas, ici les disparus recommencent leur vie pour démontrer l'étendue du champ des possibles. Le fatum n'existe pas. Si la possibilité existait de recommencer sa vie, il faudrait la réaliser différemment pour faire d'autres expériences.

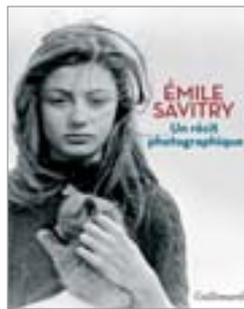
Pour dire que ces romans ne sont pas un travail de mémoire, mais une reconstruction, l'ouverture vers le hasard qui transforme des vies inscrites dans un contexte historique qui oblige à des choix contraints. Le flou qui habite cette œuvre est celui de nos histoires. Avec ce volume, Modiano nous invite à le relire, à le réévaluer et à suivre ses personnages pour entrer dans son univers. ■

Nicolas Bénéès

• *Romans*, Patrick Modiano, Quarto/Gallimard, 1087 p.



Un film maudit, un photographe redécouvert



Ce livre-là est à plusieurs entrées. Un film, de Carné et Prévert, *La fleur de l'âge*, commencé en 1936, terminé en 1947, jamais vu, dont les bobines ont disparu, avec comme sujet les maisons de redressement, celle de Belle-Île et l'occurrence. Un sujet social par excellence qui avait suscité la colère et la révolte de Jacques Prévert. Il a fallu attendre un siècle, dans les années 1970, pour que ces « maisons » soient supprimées. Carole Aurouet raconte cette saga, avec ce qu'il faut d'empathie avec le sujet, et une érudition qui tient de l'enquête policière.

C'est aussi la redécouverte d'un photographe et peintre, Émile Savitry. Il ne reste de ce film que ses photos. Elles donnent envie d'en savoir plus sur ce personnage qui avait fait découvrir Louis Armstrong à Django Reinhardt...

• *Émile Savitry. Un récit photographique*, présenté par Carole Aurouet suivi d'un portrait de Savitry, *Savitry est peintre* de Sophie Malexis, Gallimard.

Le coin du polar

La Chine fait l'objet de beaucoup d'articles, beaucoup de commentaires. Peu de livres nous permettent de visiter à la fois ses villes – ici Shanghai –, les sentiments des habitants, la corruption et les arcanes de ce pouvoir. Qiu Xiaolong, via les enquêtes policières de son inspecteur Chen, nous permet d'entrer dans ce monde étrange. L'auteur, né à Shanghai en 1953, a émigré aux États-Unis après les massacres de la place Tian'anmen tout en restant en contact avec son pays d'origine. *Cyber China* nous permet à la fois de comprendre comment s'effectue la spéculation immobilière, l'incapacité de se loger dignement en fonction de ces prix astronomiques – il donne des exemples –, comme la place acquise par Internet dans la possibilité d'avoir des informations et de mener des campagnes « citoyennes » tout en prenant le risque d'être intoxiqué par une manipulation. De ce point de vue, il ne parle pas seulement de la Chine. *L'affaire Beltracchi* est un vrai-faux polar. Dans le monde de l'art dont on ne sait s'il existe vraiment, ce scandale du faussaire Beltracchi,



en 2010, a fait l'effet d'une explosion. La corruption s'était généralisée. Pendant 30 ans, il avait vendu à l'aide de sa femme, de deux complices et d'experts grassement payés, des faux chefs-d'œuvre de Ernst, de Derain, de Compendonk... entre autres. En septembre 2011, il sera condamné à 6 ans de prison. Il a amassé des millions de dollars. L'enquête des auteurs démontre le fonctionnement de ce faux marché dit de l'art où les experts – le plus souvent vénaux, avec des exceptions – font la pluie et le beau temps. Une opacité foncière sert à toutes les magouilles. Sans parler du rôle des musées ou des galeries qui veulent le scoop pour affermir leur image tout en permettant aux faux tableaux d'avoir un « pedigree ». Une plongée nécessaire dans cette réalité en forme de polar. ■

N. B.

• *Cyber China*, Qiu Xiaolong, Points/Seuil, première édition chez Liana Levi ; *L'affaire Beltracchi. Enquête sur l'un des plus grands scandales de faux tableaux du siècle et sur ceux qui en ont profité*, Stefan Koldehoff et Tobias Timm, traduit par Stéphanie Lux, Éditions Jacqueline Chambon.

Dénoncer

Quatre mois après l'arrivée d'Adolphe Hitler au pouvoir, l'écrivain et satiriste autrichien Karl Kraus écrit sa *Troisième nuit de Walpurgis* pour « dire l'indicible » de la violence nazie. « Car ce qui s'est produit ici est bel et bien arrivé dans le but avéré de ramener l'humanité à la situation d'avant le péché originel, et de réduire la vie de l'État, de l'économie et de la pratique culturelle à la plus simple des formules : celle de la destruction. » Les éditions Agone publient la version scénique de ce texte, mise en œuvre par l'acteur et metteur en scène genevois José Lillo.

Dès les premières pages, nous sommes saisis par le fait qu'il ait été écrit en 1933. Les analyses que livre Karl Kraus font la preuve que toutes les informations étaient disponibles sur ce qui se passait déjà, et qu'elles suffisaient bien à celui qui n'avait pas perdu sa capacité à lire, pour comprendre ce qui allait se passer, et en particulier l'extermination des Juifs d'Europe. Pourquoi si peu de voix se sont élevées pour

dénoncer l'horreur naissante ? Karl Kraus se fait alors cinglant. Son ironie démasque les faux-semblants et la propagande mensongère et abrutissante d'une presse à la solde du pouvoir en place. À la presse écrasée et dominée, il oppose la littérature qui reste la seule forme d'expression libre et visionnaire. Ses propos sont parsemés de citations glanées dans Faust de Goethe et Macbeth de Shakespeare. Souvent les bourreaux se posent en victimes et les victimes peuvent devenir des bourreaux. La volonté d'abrutissement de la population passe par la destruction des intellectuels, la désinformation et le lavage de cerveau. Malgré tous les signes avant-coureurs, la dictature s'installe dans les esprits d'abord... ■

Stéphane Rio

• *Je n'ai aucune idée sur Hitler*, Karl Kraus, Agone.



Le coin de la BD

La révolte des peuples

Alors que le conflit syrien est toujours tristement au cœur de l'actualité, Jean-Pierre Filiu et Cyrille Pomès publient *Le Printemps des Arabes* en partenariat avec Amnesty International. Ce document graphique retrace en seize chapitres l'histoire des soulèvements du Proche et du Moyen-Orient. En décembre 2010, l'immolation par le feu d'un jeune vendeur à la sauvette, Mohammed Bouazizi, marque le début d'un embrasement populaire inattendu qui va renverser des dictatures en Tunisie, en Égypte, au Yémen, en Lybie. Auteur d'ouvrages récents comme *La révolution arabe* ou *l'Histoire de Gaza*, Jean-Pierre Filiu a souhaité apporter un éclairage nouveau. « *Le Printemps des Arabes, c'est l'histoire de ces hommes et de ces femmes qui se sont levés pour reprendre en main leur destin.* » Il s'agit non plus de proposer une analyse géopolitique mais de mettre à l'honneur, via une galerie de portraits, les acteurs de ces soulèvements issus de toutes les catégories sociales.

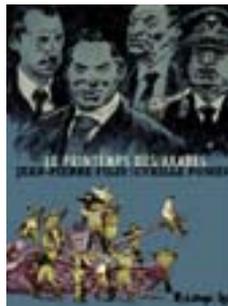
Pour Jean-Pierre Filiu, la bande dessinée donne la possibilité d'aller directement à l'histoire et au fort potentiel pédagogique de l'émotion. La liberté de ton de cette œuvre hybride évolue entre érudition et création. Spécialiste de l'Islam

contemporain et de Jimi Hendrix, auteur d'une chanson sur la bande de Gaza pour le groupe militant Zebda, Jean-Pierre Filiu est sensible à des engagements qui n'ont pas peur de s'afficher. Cyrille Pomès a su restituer toute la force de ces épisodes révolutionnaires et sanglants par des compositions très dynamiques, souvent sans case, qui suggèrent la violence en refusant de s'y complaire. La palette est dans les ocres, sanguine, bleus et verts. Le dessin, virtuose, fait alterner avec efficacité le séquençage propre à la bande dessinée et la concision de l'image de presse.

Cyrille Pomès est l'auteur de trois albums. À la lettre près, son premier opus, raconte l'histoire d'un dessinateur de quarante ans amené à relire la lettre qu'il s'était adressé à lui-même à l'âge de vingt-cinq ans. Son dernier titre, *Sorties de Route*, renvoie également aux choix existentiels et au retour douloureux du passé à travers l'existence monotone et énigmatique de Lindley, vendeur de frites stationné au bord d'une nationale. Un talent de mise en scène et de graphisme mis ici au service du projet humaniste de Jean-Pierre Filiu. ■

Stéphanie Marco

• *Le Printemps des Arabes*, J.-P. Filiu et C. Pomès, Futuropolis, 104 p.



Ont participé à la conception de ces pages : N. Bénéis, S. Chardon, F. Dubois, Ph. Laville, S. Marco, N. Morvan, S. Rio

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► L'AFRIQUE DU SUD D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Jacqueline Derens propose un livre éclairant tout autant sur le combat de Dulcie September - qu'elle a bien connue et accompagnée - que sur l'évolution de l'Afrique du Sud, avec les colonisations successives (hollandaises puis anglaises), les différentes luttes pour la justice et contre l'apartheid, les exactions de ce régime et ses soutiens internationaux, dont la France qui n'a reconnu l'ANC qu'après 1981. Dulcie September, cette courageuse et persévérante militante des droits et libertés tragiquement assassinée le 29 mars 1988 devant le bureau parisien de l'ANC dont elle était la représentante en France. Jacqueline fut aussi une militante contre le racisme et l'apartheid en Afrique du Sud dès les années 1970...



Ph. L.

• *Dulcie September, une vie pour la liberté*, Jacqueline Derens, coédition Non Lieu et Ville d'Arcueil, commande Renapas, Centre Marius Sidobre, 26 rue Raspail, 94110 Arcueil - Tél. 01 47 40 30 70

► UN ENFANT DU XX^e SIÈCLE

Né en 1915, avoir vécu 1936 puis devenir instituteur dans le bled algérien en 1940, pour ensuite enseigner à Bougie et avoir vécu la guerre d'Algérie en France est un parcours personnel qui rejoint l'Histoire. Gaston Revel a conservé ses carnets, sa correspondance et ses photographies mis à la disposition du public et présentés par Alexis Sempé, professeur d'Histoire. *Un instituteur communiste en Algérie* est sans doute un titre trop modeste qui ne dit pas l'importance du contenu. Pourtant, c'est bien d'enseignement et d'engagement pour la laïcité, pour la défense des droits qu'il s'agit. Instituteur et communiste, c'était être placé au premier rang pour comprendre « les événements », comme on disait à l'époque. Un témoignage inestimable sur l'École, la République, la nécessité de l'engagement et du combat. N. B.



• *Un instituteur communiste en Algérie. L'engagement et le combat (1936 - 1965)*, présentation et notes par Alexis Sempé, préface de Jacques Cantier, La Louve Éditions.

ET TRADUISENT

► LE LIBÉRALISME À L'AUNE DE SA PRATIQUE

Il est deux manières principales de critiques des théories. Soit par une critique interne pour faire la démonstration du manque de logique interne, soit par une critique externe pour confronter théorie et réalités et mettre l'accent sur les contradictions. Dominique Losurdo - traduit par Bernard Chamyrou - a emprunté cette dernière voie. Le résultat est à la fois une leçon d'histoire, une synthèse de ces théories libérales - sur le terrain politique et accessoirement sur le terrain économique - et deux réflexions qui terminent l'ouvrage sur « *Conscience de soi, fausse conscience, conflits de la communauté des hommes libres* » et « *Espace sacré et espace profane dans l'histoire du libéralisme* ». Une thèse qui ouvre des espaces à notre réflexion. N. B.



• *Contre-histoire du libéralisme*, Dominique Losurdo, La Découverte.

Films conseillés, CD jazz, le coin du polar : CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

FRANCES HA, UN FILM DE NOAH BAUMBACH (ÉTATS-UNIS)

Les désarrois d'une génération

Frances est une trentenaire dilettante. Elle a bricolé sa vie et pensait que, le moment venu, ses talents de danseuse-chorégraphe lui ouvriraient des portes. Elle prend la mesure de la réalité quand elle se voit refuser d'enseigner dans sa discipline, et quand son amie de toujours et colocataire s'exile pour le Japon avec son compagnon. Ce n'est pas un court séjour dans sa famille ou un voyage éclair à Paris décidé sur un coup de tête qui la remettront sur les rails. Noah Baumbach le réalisateur et Greta Gerling la comédienne, ont coécrit ce film d'une grande justesse, à la fois œuvre légère, aérienne et grave.

Le portrait « distant de toute réalité » colle parfaitement à notre époque où une énergie et un optimisme de façade servent à masquer les tâtonnements, les questionnements et le désarroi. *Frances Ha* passe au crible d'une observation, à la fois chaleureuse et cruelle, cette faune de trentenaires aisés hésitant à s'engager mais dont le choix professionnel s'est exclusivement porté sur une activité artistique. Frances est à la fois un lutin et une poupée mutilée.



Le choix du noir et blanc, en contrepoint d'un scénario très contemporain, donne à l'image une patine adéquate au sujet. ■

Francis Dubois

CINÉMA



Et Dieu dans tout ça ?

Une jeune fille vivant dans l'austérité d'une communauté mormone se retrouve mystérieusement enceinte après avoir écouté sur un vieux magnétophone *Hanging on the telephone*, interprété par un rocker local. Au lieu du mariage que sa famille lui impose, elle décide de partir à sa recherche à Las Vegas. Un voyage « au pays des merveilles » qui la fera passer de « l'autre côté du miroir ». ■ F. D

• *Electric children* de Rebecca Thomas (USA).

Charme de la curiosité

Le renard jaune peut se voir comme une curiosité qui n'est pas sans charme. La trame policière est mince, la mise en scène bricolée mais une pléiade d'acteurs a répondu à l'appel : Michael Lonsdale, Richard Bohringer, Claude Brasseur, le toujours parfait Robinson Stévenin et une Béatrice Dalle magnifique dans un rôle que Micky destinait, en d'autres temps, à Simone Signoret. ■ F. D

• *Le renard jaune* de J.-P. Mocky.

Analyse de film



To Be or Not to Be de Ernst Lubitsch est désormais au programme des options cinéma. Jacqueline Nacache, spécialiste de cet auteur, propose une double démarche pour comprendre la place de ce film. Sorti en 1942, au moment de Pearl Harbor, il entre en écho avec le contexte de la guerre et de la Shoah à travers les déambulations d'un groupe de

comédiens. Par là même, il fut mal compris. Aujourd'hui, devenu un classique, il nous parle au présent. ■ N. B.

• Ernst Lubitsch, *To Be or Not to Be*, J. Nacache, arts au singulier/cinéma, CNDP-CRDP.



Cinéaste de l'Estaque ?

« Il y a dans le regard que Robert Guédiguian pose sur ces personnages du peuple une volonté de révélation. Il cherche en eux [...] leur grandeur. Leur magnificence. » Ch. Kantcheff, critique littéraire et de cinéma, devenu récemment rédacteur en chef de *Politis*, est également réalisateur du documentaire *Henri Alleg, l'homme de « La Question »* (2008). Il propose une traversée thématique, géographique et critique d'un cinéma riche d'histoires où les personnages témoignent de solidarités, d'amitiés, d'amour et de fraternité. Associant un travail photographique original de Jérôme Cabanel, des entretiens avec trois acteurs principaux du cinéaste, Ariane Ascaride, Jean-Pierre Darroussin et Gérard Meylan. Un hommage aussi à Marseille – capitale de la culture – à ses quartiers au passé ouvrier et à son universalité. ■

Philippe Laville

• *Robert Guédiguian cinéaste*, Christophe Kantcheff, Éd. du Chêne, 2013, 270 pages.

DVD

Une leçon de jazz

Dave Brubeck est, pour beaucoup d'entre nous, un inconnu célèbre grâce, notamment, à Claude Nou-



garo. *À bout de souffle* provient du *Blue Rondo a la Turk*. L'originalité des compositions du pianiste ne saute pas aux oreilles. Pourtant, les rythmiques – 5/4 par exemple – étaient inusitées en 1959. C'était une révolution. Antoine Hervé, pianiste et compositeur, permet de les découvrir. *Les rythmiques du diable !* est une introduction à cette nouvelle leçon. ■

N. B.

• *Dave Brubeck, les rythmiques du diable !*, Antoine Hervé, réalisation Thomas Chatelet, DVD + CD, RV Productions, distribué par Harmonia Mundi.

• Antoine Hervé sera sur le Off d'Avignon du 6 au 29 juillet, www.antoineherve.com

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Aux portes du silence

La musique de Mompou, magnifiquement interprétée au piano par Arcadi Volodos, frappe par le décalage entre sa simplicité et sa puissance évocatoire. Mompou, né en 1893 à Barcelone et mort dans cette même ville en 1987, est issu d'une famille de fondeur de cloches dont la tradition remonte au XVI^e siècle. Il faisait d'ailleurs souvent allusion à ses origines familiales, au son des cloches qui avaient bercé son enfance, et qui n'ont pas manqué d'influer sur sa façon de composer pour le piano. Sa musique est ainsi restée à l'écart des avant-gardes musicales. Elle n'est pas atonale, profondément imprégnée qu'elle est de mysticisme, et joue parfois avec le silence, tout en étant dépourvue de religiosité. En l'écoutant, on ne peut s'empêcher de songer aux pièces pour piano de

Ravel et de Debussy, à certaines œuvres de Satie ou, plus proche de nous, de Arvo Pärt, *Fur Alina*. Une musique infiniment poétique, d'une intense expressivité, nous invitant à la rêverie tout en caressant délicatement les frontières de la dissonance. Une occasion de découvrir un grand compositeur, encore trop méconnu. ■

Nicolas Morvan

• *Volodos plays Mompou*, Sony classical.

• ROCKABILLY

Histoire

Max Decharme est anglais, de Portsmouth, et écrit une histoire du rockabilly qu'il a découvert dans les années 1970.

Cette musique était née du côté de Memphis, particulièrement dans les studios de Sun Records, propriété de Sam Phillips, avec un chanteur du nom d'Elvis Presley. Fusion du hill-billy, soit la musique des péque-nauds (traduction littérale), et du blues, le rockabilly est devenu l'emblème des jeunes rebelles blancs, comme Carl Perkins, Gene Vincent – Frémeaux et associés lui consacre un coffret de trois CD couvrant les années 1956-1958 –, Jerry Lee Lewis, qui ont marqué leur temps dans et hors les États-Unis. L'auteur fait la part belle à Charlie Feathers qui lui a servi d'introduit. Il décrit les concerts, aborde les films pour comprendre la radicalisation de cette jeunesse.

Le rockabilly eut aussi ses reines, ses rois d'un jour et sa renaissance dans les années 1970.

Une histoire qui est aussi celle d'une génération. ■ N. B.

• *Wild Wild Party. La glorieuse histoire du rockabilly d'Elvis aux Cramps*, Max Decharme, RivagesRouge, 333 pages.

Au musée d'art moderne : Keith Haring, dessiner pour résister

À Paris, des lieux à découvrir

Situé dans l'aile gauche du Palais de Tokyo, le musée d'Art Moderne de la Ville de Paris développe une politique qui en fait un des lieux d'expositions les plus dynamiques de Paris. La collection permanente, accessible gratuitement, comporte des œuvres importantes, depuis le fauvisme jusqu'à Louise Bourgeois et Boltanski, en passant par Matisse, deux versions magnifiques de *La danse*, Bonnard *Nu dans le bain*, Delaunay, Modigliani, Fujita, mais aussi Baselitz, Hantai..., et la très célèbre *Fée électricité* de Dufy. Il présente aussi une belle série de sculptures d'Étienne Martin et tout une salle d'objets et meubles « Art déco ». En outre, le musée a proposé, pour un prix très accessible et sans obliger le visiteur à jouer des coudes pour voir les œuvres, plusieurs des expositions temporaires qui ont marqué ces dernières années : Baselitz Sculptures, Basquiat, Christopher Wool..., et cet hiver, *l'art en guerre* (visible au Guggenheim de Bilbao cet été).

Il consacre actuellement, avec le 104, une rétrospective de grande envergure à Keith Haring, qui met en évidence la nature très « politique » de l'œuvre de cet américain rebelle, mort à 42 ans en 1990. Ami de Warhol, de Basquiat et des graffeurs new-yorkais, il a utilisé son art pour combattre le racisme, le capitalisme, la soumission à l'État, les dangers du nucléaire, la destruction de l'environnement, le mal fait aux enfants, la drogue et, quand lui-même y a été confronté, les ravages du sida. De ce fait, les thèmes abordés sont très (trop) datés années 80, senti-

ment que renforce la présentation par thème. Il n'en reste pas moins les qualités intrinsèques de ses œuvres, qu'il concevait comme une façon de s'adresser au plus grand nombre, dans la rue et les espaces publics. Il y montre un dessin spontané très puissant, des couleurs éclatantes et des formes souvent inspirées des arts antiques, égyptiens, précolombiens, qui donnent des peintures et des objets réellement époustouflants (magnifiques totems !). Les œuvres les plus gigantesques et impressionnantes sont montrées au 104, en particulier, *Les dix commandements*, très vaguement, très spectaculairement, très subversivement inspirés de la Bible. ■

Sylvie Chardon

- Keith Haring, jusqu'au 18 août 2013, *The political line*, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, Tél. 01 53 67 40 00 – <http://www.mam.paris.fr>
- *The political line/grands formats*, au 104 – Tél. 01 53 35 50 00 – <http://www.104.fr>



Et encore à Paris

- Simon Hantai au Centre Pompidou, jusqu'au 2 septembre. 130 œuvres de ce peintre majeur du xx^e siècle, célèbre pour sa méthode des « pliages », parmi lesquelles figurent des chefs-d'œuvre marquants du siècle dernier : *Peinture (écriture rose)* et *A Galla Placidia*, présentées ensemble pour la première fois, ou la série des *Tabula*, notamment le grand *tabula* bleu qui appartient aux collections du MNAM.
- Erwan et Ronan Bouroullec, « Momentané » au musée des Arts décoratifs, jusqu'au 1^{er} septembre. Après leur importante exposition au Centre Pompidou Metz l'an dernier, les frères Bouroullec occupent - c'est le cas de le dire - l'espace. Une bonne occasion pour découvrir ces designers talentueux, mais aussi pour (re)visiter ce très agréable et ludique musée. Voir les informations plus complètes sur notre site, rubrique culture. ■

S. C.

Le jazz et la France une histoire d'amour

Histoire du jazz en France est un projet qui a réuni pendant trois ans des chercheurs dans et hors l'Université. Quatre champs se sont dégagés (chronologique, musique et musiciens, médiateurs et médiation, régions), pour renouveler la mémoire du jazz en France. Ces travaux sont d'autant plus importants que le jazz a une place particulière dans la culture française. Dans les années 1920, tous les surréalistes – à l'exception de Breton – ont été influencés par cette musique-art-de-vivre. Michel Leiris est devenu ethnologue par la passion qu'elle a suscitée en lui, d'autres, comme

le Belge Robert Goffin ou Pierre Mac Orlan, ont écrit qui des histoires du jazz, qui des articles. Beaucoup de critiques de jazz ont marqué de leur empreinte la scène française : H. Panassié, Ch. Delaunay, B. Vian, S. Copans. Ce premier volume, *La catastrophe approuvoisée* – définition du jazz que l'on doit à Jean Cocteau – propose des hypothèses pour construire une histoire globale de cet anti-art spécifique du xx^e siècle. Il n'est pas possible d'écrire l'histoire du siècle passé sans faire référence au jazz. Dans ce volume, une petite part est faite aux régions – la Bourgogne, la

région lilloise, et Marseille – pour leur participation à son développement. Le dernier numéro (9) de la nouvelle série des Cahiers du jazz offre des compléments à l'appréciation du jazz en France. Un dossier spécial sur André Hodeir, qui nous a quitté à 90 ans, permet de se rendre compte de son apport et de sa capacité à changer le jazz. ■

Nicolas Bénéès

- *La catastrophe approuvoisée. Regards sur le jazz en France*, textes réunis par Vincent Cotro, Laurent Cugny et Philippe Gumpowicz ; *Les Cahiers du jazz 2012*, Éd. Outre Mesure.



Nos collègues enregistrent
Quand les petits gars de la Manche rencontrent la musique juive d'Europe et d'ailleurs, ça donne ce CD rempli d'allégresse et de blues.

• À commander sur klezsurmer@gmail.com



En Avignon, en juillet

Des centaines de pages seraient nécessaires pour parler du Festival principal, dont la renommée n'est plus à faire. Comme du *Off*, « le plus grand festival de compagnies indépendantes au monde », avec de plus en plus de spectacles, 900 entre le 8 et le 31 juillet 2013 – <http://www.avignonleoff.com>. On y trouve de tout, du bon et du moins bon. En ces temps de disette pour la création artistique, de nombreuses compagnies et artistes s'endettent pour des années, en louant parfois à prix d'or un misérable espace partagé avec l'espoir souvent déçu de rencontrer un responsable de Théâtre pouvant leur assurer une programmation.

Nous signalerons ici l'activité théâtrale de deux partenaires « Réduc'SNES » que nous suivons depuis une trentaine d'années :

- ◆ la nouvelle création de la C^e Jacques Kraemer, *Trois nuits chez Meyerhold*, pour évoquer de grands artistes victimes de la tragédie stalinienne, lorsque Meyerhold accueillera en 1938 le grand poète Mandelstam errant, malade, dans les rues de Moscou qui lui sont interdites.

• Espace Roseau - rés. Réduc'SNES 06 77 82 80 75

- ◆ Le Théâtre du Chêne Noir, qui déploie une activité permanente en Avignon, dont l'équipe animée par son concepteur Gérard Gelas fête ses 46 ans de créations et d'accueil, et présente en juillet six créations et six autres spectacles « coups de cœur ».

• Détails sur notre site et www.chenenoir.fr ; rés. Réduc'SNES : 04 90 86 58 11

Ph. L.

POUR EN SAVOIR PLUS www.snes.edu

Ne manquez pas de découvrir, sur les pages culture du site :

www.snes.edu/Culture.html

des compléments aux articles publiés dans ce Magazine sur les Festivals de l'été, et notamment la programmation évoquée en Avignon ; sur ce que nous n'avons pas eu la place de publier, comme l'activité en juillet de la C^e de Théâtre Forum NAJE « *Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir* » www.naje.asso.fr, « *La vie de Galilée* » de Brecht par la C^e du Grand Soir (animée par un militant du Snés) au Lucernaire depuis six mois prolongée jusqu'au 21 septembre www.compagniedugrandsoir.fr ; la suite de l'actualité culturelle pendant l'été ; la liste de la centaine de lieux culturels partenaires « Réduc'snes », toujours accessible pour les syndiqués. Ph. L.

Philippe.Laville@snes.edu

« Les revendications syndicales enseignantes portent une dimension universalisante très forte »

Depuis plus de dix ans, Bertrand Geay étudie autant avec empathie qu'avec rigueur le monde enseignant, son syndicalisme mais aussi plus généralement le système éducatif, ses mécanismes et ses divers acteurs. Rencontre avec un chercheur, d'abord instituteur, puis sociologue et professeur en sciences politiques.

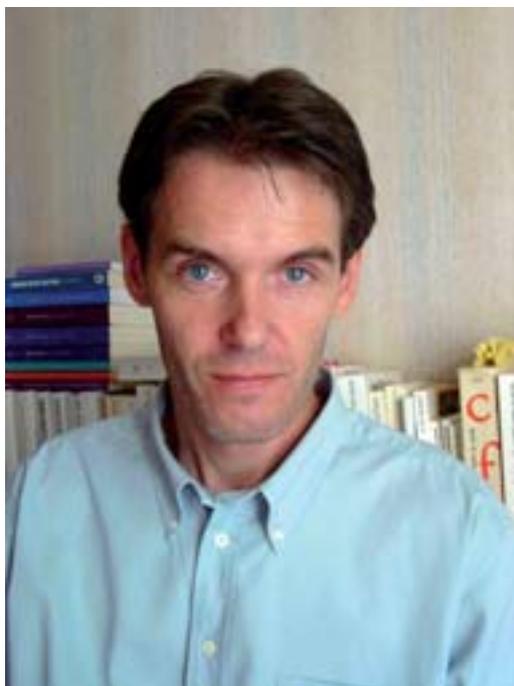
L'US : *Qu'est-ce qui vous a incité, dans votre parcours notamment, à travailler sur le monde de l'éducation et notamment sur le syndicalisme enseignant ?*

Bertrand Geay : Mon professeur de philosophie m'avait intéressé dès le lycée à la sociologie. J'avais manifesté quelques intérêts à ce moment-là. Mais avant, j'avais passé le concours de l'École normale en Troisième, ce qui fait que j'ai intégré l'École normale après le bac durant trois ans à une époque où les cours étaient nombreux et où il y avait beaucoup de formation, notamment en sciences sociales. Comme je ne suis pas allé à la fac, j'ai eu envie de reprendre des études. Après l'obtention du diplôme d'instituteur, j'ai commencé mon métier en étant « brigadier » en ZEP. À un moment j'ai pris un mi-temps et j'ai repris des études en sociologie. Je me suis tout naturellement porté vers la sociologie de l'Éducation puisque j'étais porté vers les questions éducatives. À l'origine, j'envisageais cela comme un développement de la culture personnelle. Mes professeurs, à la suite de ma maîtrise, m'ont incité à continuer. Je me suis inscrit à Paris, à l'EHESS et j'ai fini par faire une thèse.

Voici pour les étapes de mon parcours.

L'US : *Et qu'en est-il de vos objets d'étude ?*

Mon directeur de thèse, Pierre Bourdieu, m'a recommandé de prendre des sujets que je connaissais bien. Comme enseignant, j'avais une activité syndicale et Bourdieu m'a incité à prendre la question syndicale à bras-le-corps puisque lui-même était confronté, à cette époque, à ces questions. J'ai donc fait une thèse sur les rapports entre l'espace professionnel et l'espace syndical chez les instituteurs. J'ai utilisé une partie de ce travail pour mon premier livre, *Profession : instituteurs, mémoire politique et action syndicale*. J'ai élargi ma recherche en direction du secondaire en me concentrant sur la question syndicale et en publiant une synthèse : *Le syndicalisme enseignant* (voir bibliographie page ci-contre).



« En France, il y a un rapport des enseignants au "bien public" qui est un rapport à la fois d'appropriation et de mise en valeur »

L'US : *Dans votre recherche sur le syndicalisme enseignant, vous veillez à bien distinguer cette forme de syndicalisme du syndicalisme « ouvrier » plus traditionnel. Sur quoi fondez-vous cette distinction ?*

B. G. : Il y a une spécificité historique qui renvoie au syndicalisme de la fonction publique. La France n'en a pas l'exclusivité mais la chose y est particulièrement marquée. Si on compare avec le cas allemand, on constate que le statut de fonctionnaire donne beaucoup plus de liberté en France, ce qui est une ouverture importante pour l'action syndicale. Il y a un fort attachement en France à l'État social et au service public dont les enseignants ont été un peu les inventeurs, notamment les instituteurs puis les professeurs dans l'entre-deux-guerres. Ce modèle a été nouveau par

rapport au syndicalisme révolutionnaire français qui était hostile à l'emprise de l'État et qui était méfiant envers tout ce que pouvaient représenter les fonctionnaires.

Un vrai changement opère après la Première Guerre mondiale qui touche d'abord les postiers et les instituteurs, puis les professeurs dans les années 20. On va imaginer un modèle d'organisation syndicale différent. Ce modèle syndical est à première vue plus « réformiste », car l'État devient un moyen de transformation de la société dans un sens progressiste et qu'on ne veut plus l'affronter de l'extérieur. Toutefois ce syndicalisme rompt totalement avec l'idée du « fonctionnaire aux ordres ». De manière très novatrice, on a avancé alors la notion d'un « bien public », dont les fonctionnaires pourraient se revendiquer, quitte à rentrer en conflit avec des dirigeants politiques ne défendant pas cette notion. La défense de la profession devient la réappropriation par la profession elle-même du legs républicain au nom d'une transformation socialiste de la société dans une optique assez

jaurésienne. Le paritarisme trouve logiquement sa place dans ce modèle syndical : il encadre les types de rapport entre une administration et une profession qui ne se confondent pas. Ce modèle syndical qui s'invente chez les enseignants dans l'entre-deux-guerres, se développe dans les autres secteurs de la fonction publique. On critique souvent la « dimension corporative » de l'organisation syndicale de la profession, ce qui se fait souvent à droite : on y dénonce un groupe organisé s'appropriant le bien commun. Mais quand on regarde de plus près les revendications syndicales enseignantes, on trouve une dimension universalisante très forte. Pour parler assez simplement : les enseignants défendent plus souvent le développement des postes que leurs salaires. Et les luttes enseignantes se développent souvent en

association avec les parents par exemple. À l'inverse, les associations de fonctionnaires en Allemagne sont bien plus centrées sur la défense du statut et opèrent souvent sous la forme du « lobby ». En France, il y a un rapport au « bien public » qui est un rapport à la fois d'appropriation et de mise en valeur.

L'US : Justement, n'y a-t-il pas un tournant, quant au rapport aux valeurs, notamment chez les nouvelles générations de professeur ?

B. G. : Depuis une quinzaine d'années, la laïcité est moins mise au premier plan quand on interroge les jeunes enseignants. Attention : elle reste une valeur importante, connue et reconnue en tant que telle. Mais l'engagement est moins fort. Ce que je dis est aussi valable à propos des militants syndicaux : ce n'est

« L'exigence de laïcité, qui porte avec elle la mise à distance, loin de l'école, non seulement des églises mais aussi des milieux patronaux, reste toujours essentielle. »

plus une priorité de mobilisation. Il y a un passage au second plan. On sait maintenant que l'aspect purement « républicain » ne règle pas la question de l'égalité. Mettre en avant la question de l'égalité des territoires ou l'égalité entre les élèves s'avère indispensable. Toutefois ce passage au second plan de la question de la laïcité ne coïncide pas toujours avec une telle prise de conscience, malheureusement. Par ailleurs, je pense que l'exigence de laïcité qui porte avec elle la mise à distance loin de l'École non seulement des églises mais aussi des milieux patronaux reste toujours essentielle. La question des programmes de SES ou des débats sur les théories du



BIBLIGRAPHIE

- *La protestation étudiante. Le mouvement du printemps 2006*, Raisons d'Agir, 2009.
- *Pour une gauche de gauche* (coordination avec Laurent Willemez), Le Croquant, 2008.
- *Le syndicalisme enseignant*. La Découverte, 2005.
- *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Le Seuil, 1999.

genre en témoigne. On peut faire une lecture « large » du concept de laïcité et non juste une lecture restreinte à la question religieuse.

Et cela pose la question suivante : à quelles extrémités en sont acculés les gouvernants, face aux injonctions européennes et du MEDEF pour donner des gages ? Et si l'on désire parler de l'entreprise, il faut le faire en profondeur : montrer les mécanismes de division du travail, les conditions de rémunération, les rapports hiérarchiques, etc.

Quand on constate déjà qu'il n'y a pas grand-chose dans la loi sur la Refondation de l'École de Vincent Peillon, il y a de quoi être inquiet. Dans la loi de Peillon, on ne sent pas une volonté de rupture réelle avec les orientations antérieures. La volonté de transférer des pans entiers du service public aux Régions ne semble pas abandonnée définitivement. Alors que les inégalités s'accroissent et que le taux de scolarisation stagne dans le secondaire, voire régresse dans le supérieur, on ne voit pas une vraie politique volontariste à l'horizon. Ce qu'il faut c'est redonner une vraie ambition pour la politique éducative. ■

Entretien mené par
Baptiste Eychart, le 7 juin 2013

UNE MOBILISATION DÈS L'UNIVERSITÉ

Bertrand Geay a aussi analysé les ressources de l'action étudiante, notamment à travers l'étude de la mobilisation contre le CPE à Poitiers en 2006. Les futurs professeurs sont déjà au cœur des luttes.

« C'est dès le mois de janvier 2006 qu'une activité de mobilisation se met en place, parmi les étudiants de STAPS⁽¹⁾. La veille des vacances de Noël, ceux-ci ont en effet pris connaissance du nombre de postes ouverts aux différents concours de l'enseignement public. En baisse depuis plusieurs années, celui-ci diminue brutalement de moitié dans leur discipline.

Dans cette filière où la professionnalisation vers l'enseignement demeure un objectif très partagé, c'est la consternation. Un petit groupe d'étudiants, issus en majorité de deuxième année de licence, circule dans les amphithéâtres pour diffuser la nouvelle et organise une assemblée générale, l'après-midi même. À la reprise des cours, début janvier, c'est au tour d'autres disciplines d'apprendre la diminution du nombre de postes aux concours de l'Éducation nationale. En histoire, c'est un professeur qui se charge de diffuser l'information : « Le premier cours de la rentrée, le 4, un lundi matin, il y a un prof d'histoire qui commence à parler

du CAPES, il a dit faites gaffe, les chiffres ça s'annonce catastrophique ! » (Victor, étudiant en deuxième année de licence d'histoire).

L'émotion est également particulièrement vive à l'UFR de Lettres et langues. Mais, faute de véritable initiative, aucune action n'y voit le jour.

En STAPS, en revanche, la mobilisation reprend, avec l'appui du SNEP, syndicat affilié à la FSU, le syndicat majoritaire des professeurs d'EPS, très fortement implanté dans l'enseignement secondaire ; elle prend également appui sur cet esprit de corps particulier, rare dans une filière universitaire, où se jouent l'attachement commun à une discipline dominée, la nature des savoirs enseignés, les liens existant avec le milieu professionnel. Le blocus [de la faculté] est voté en assemblée générale. »

Extrait de Bertrand Geay, *La Protestation étudiante*, p. 52-53

(1) STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

12 juin

Journée mondiale contre le travail des enfants

215 millions d'enfants dans le monde entier sont victimes de l'exploitation alors qu'ils devraient être scolarisés.

17 juin

Grève enseignante au Portugal

Le premier jour des examens nationaux du secondaire, une grève nationale des enseignants, éducateurs et chercheurs a recueilli l'adhésion de 90 % de la profession. Mouvement de protestation contre les nouvelles mesures d'austérité préconisées par la Troïka et mises en œuvre par le gouvernement : suppressions de postes, augmentation du temps de travail de 35 à 40 heures par semaine, fusions d'écoles et diminution des aides sociales aux familles défavorisées. Pour Mario Nogueira, secrétaire général de la FENPROF, « c'est dans un cadre d'une grande complexité et des difficultés énormes que la lutte des enseignants devra se développer ».

Europe

Taux de chômage des jeunes

5,7 millions

de jeunes de moins de 25 ans au chômage dans l'UE

soit **23,5 %**

Grèce : **62,5 %**

Espagne : **56 %**

Italie : **38,4 %**

Portugal : **38,3 %**

France : **26,5 %**

Citation

Manifestations au Brésil

« Nous protestons car l'argent investi dans les stades devrait l'être dans l'éducation et dans la santé » déclarait un manifestant de Fortalerza, lors des émeutes sociales qui ont mis 100 000 personnes dans les rues du pays le 18 juin.

ÉDUCATION EN PALESTINE

L'école au cœur de la guerre de colonisation

Après les multiples questions posées au voyageur qui déclare à l'aéroport de Tel Aviv se rendre en Palestine, ce qui frappe, ce sont les détours que le chauffeur de taxi est obligé de faire pour se rendre à Ramallah. En effet, les murs construits par Israël serpentent entre les colonies. Les Palestiniens doivent avoir un laissez-passer pour franchir les nombreux check-points et certains ne sont même pas autorisés à se rendre à Jérusalem-Est, qu'ils aperçoivent sur la colline voisine et qu'ils revendiquent comme capitale. Ce parcours n'est rien comparé au quotidien de milliers d'enfants palestiniens. Pour se rendre dans leurs écoles, ces enfants sont obligés de franchir des barrages ou de prendre des chemins détournés. La stratégie d'occupation touche aussi les écoles dont les accès sont très souvent isolés. Le but est de pousser les Palestiniens à abandonner ces écoles afin d'étendre les colonies.

Parcours du combattant

L'image ci-contre montre les enfants palestiniens obligés de gravir la colline qui sépare l'école de leur domicile. Le ramassage scolaire est rendu compliqué par l'enceinte de la colonie qui surplombe l'école, obligeant le franchissement de plusieurs barrages. La route, ou plutôt le chemin qui mène à l'école n'est pas goudronné. Les autorités israéliennes l'interdisent.

Une jeune élève bédouine de cette école a remporté en 2012 le prix Andersen⁽¹⁾ avec un essai, « Hantush », qui décrit cette réalité. Elle sait ce que braver l'autorité israélienne veut dire, puisque son essai primé a valu à son père emprisonné des années de détention supplémentaires...

L'école palestinienne est au cœur de la guerre politique de colonisation israélienne. Le ministère palestinien de l'Éducation ne peut pas construire des écoles là où il veut ! Il faut l'accord d'Israël. De plus, les écoliers palestiniens et leurs enseignants subissent souvent les violences de l'armée israélienne et des colons qui les empêchent de rejoindre leurs établissements scolaires.



Ces faits sont si répétés que le ministère palestinien de l'Éducation a créé une direction chargée de traiter les traumatismes liés à ces violences.

Le SNES-FSU travaille avec le syndicat palestinien GUPT pour défendre le droit à l'Éducation des enfants palestiniens. Il appelle les autres syndicats de l'Éducation à manifester leur soutien au GUPT dans leur action pour faire respecter ce droit.

Dès la rentrée, le SNES-FSU mettra en œuvre des actions de coopération pour le renforcement du GUPT et pour que le droit à l'éducation des enfants palestiniens soit respecté. ■ Roger Ferrari

(1) www.unrwa.org/etemplate.php?id=1408

MOBILISATION AU TOGO

Synergie des Travailleurs

Les travailleurs togolais ne croient plus à leurs confédérations. Le traditionnel dépôt de cahier de revendications du 1^{er} mai ne les satisfait plus ! La Synergie des Travailleurs du Togo prend le relais. Elle demande, mais quand rien ne bouge, elle agit. Ce rassemblement de syndicats du public et du privé, confédérés ou pas, pose les revendications que l'État togolais refuse de faire avancer depuis 30 ans : le doublement de la valeur du point d'indice, le « redressement » du SMIG, le relèvement des allo-

cations familiales à 10 000 FCFA, le paiement d'une prime de transport et des mesures sur les retraites dont la restauration de l'indemnité de départ.

L'État togolais dit oui pour avancer vers l'application de ces mesures, puis se rétracte quand l'échéance approche. La Synergie multiplie les manifestations et les meetings, l'action ne faiblit pas. Les syndicats de l'éducation ont décidé de lancer la grève des examens ! ■ R. F.

Le patrimoine français



© Delphimages/Fotolia.com



© DR



© Barbara Cabot - Ville de Rouen



© Delphimages/Fotolia.com

NÉE AVEC LA RÉVOLUTION, la notion de patrimoine national s'est élargie et complexifiée. Si l'État se dit garant du patrimoine national, sa gestion s'est aussi largement décentralisée.

Ça vaut vraiment le coût

L'État ne détient aujourd'hui que 4 % des édifices protégés (87 cathédrales, des palais comme Versailles ou Chambord, des forts et bâtiments militaires) ; les communes en détiennent 44 % (principalement églises construites avant 1905), derrière les propriétaires privés avec 46 % (la plupart n'ont d'ailleurs pu garder leur manoir ou château qu'en proposant des

chambres d'hôte ou en l'ouvrant au public, tant la restauration et l'entretien représentent un investissement financier considérable). Les 6 % restants sont détenus par les autres collectivités.

Grande diversité

Au moment où des millions de touristes vont partir à la découverte du patrimoine fran-

çais, il est intéressant de faire le point sur la diversité de cette richesse.

Au-delà des châteaux et des musées, le patrimoine englobe aussi bien le patrimoine archéologique (sites mégalithiques, romains, grecs, patrimoine subaquatique...), que le patrimoine industriel, scientifique et technique (bâtiments et sites industriels, anciennes mines, écomusées), ou le patrimoine maritime

UN LONG CHEMIN EN QUELQUES DATES

- ▶ En **1790**, création des archives nationales.
- ▶ En **1792**, autorisation de destruction des symboles de l'ancien régime ! Mais plusieurs décrets sanctionneront finalement le vandalisme.
- ▶ Dès **1830** s'installe une politique du patrimoine, avec l'inspection générale des monuments historiques dont Prosper Mérimée sera le plus célèbre représentant.
- ▶ La III^e République développe cette politique avec la création de l'École du Louvre en **1882** puis en **1887** la loi sur la conservation des monuments et objets d'art ayant « un intérêt historique et artistique national ». Elle détermine les règles de l'intervention de l'État pour la protection des monuments publics.
- ▶ En **1898**, les cascades de Gimel en Corrèze sont le premier site naturel classé.
- ▶ La loi de **1905** place sous juridiction de l'État les édifices culturels construits avant la promulgation de la loi.
- ▶ En **1906** est votée la première loi de protection des sites naturels.
- ▶ La Caisse Nationale des Monuments Historiques et Préhistoriques est créée en **1914**.
- ▶ À partir des années 30, la protection du patrimoine s'élargit à la notion de site protégé, complétée en **1957** par la création des réserves naturelles, puis celle des parcs naturels nationaux.
- ▶ La loi Malraux en **1962** étend aux ensembles urbains historiques la notion de patrimoine. Les vestiges et sites archéologiques sont concernés en **1986**.
- ▶ En **1983**, la loi « paysage » clarifie la répartition des compétences entre l'État, garant de la protection et mise en valeur de territoires remarquables par leur intérêt paysager, et les communes qui doivent intégrer ces questions dans la gestion du territoire.
- ▶ En **1999**, des mesures favorisent la démocratisation des pratiques culturelles dont la gratuité un dimanche par mois, et l'accès gratuit aux monuments nationaux pour les moins de 18 ans.
- ▶ En **2002**, création des Établissements Publics de Coopération Culturelle.
- ▶ Depuis **2004**, la loi offre la possibilité de transferts de propriété de monuments aux collectivités territoriales.
- ▶ Le 5 juillet **2007**, loi sur la sauvegarde du patrimoine universel (convention Unesco).

Trois questions au maire de Rouen

Le patrimoine architectural de Rouen est très riche. Quelle est la politique de la ville en ce domaine ?



Yvon Robert

© Jean-Pierre Sigeot

À Rouen, nous avons la chance de bénéficier d'un patrimoine historique hors du commun. Savez-vous que notre ville est celle qui, en France, compte le plus de monuments classés au mètre carré par habitant ? En 2009, nous avons lancé un nouveau plan patrimoine qui prévoit d'importants travaux de restauration. Pas moins de six sites majeurs sont concernés : la Tour couronnée de l'abbatiale Saint-Ouen, le Temple Saint-Eloi, la Fierté de Saint-Romain et la Halle-aux-Toiles, la toiture de l'Aître Saint-Maclou, les jardins d'Albane et l'église Saint-Maclou. Et ces projets aboutissent ! Les jardins d'Albane sont ouverts au public depuis juin 2012 tandis que l'église Saint-Maclou rénovée sera inaugurée en septembre prochain. Notre programme de rénovation ne concerne pas seulement les grands monuments mais aussi le patrimoine plus modeste. Ce travail se fait en relation étroite avec les conseils de quartier, les associations patrimoniales et les particuliers, comme le montre la rénovation du Moulin des Dames de Saint-Amand ou celle des tombes de personnages illustres de l'histoire rouennaise.

Quelle part du budget de la municipalité consacrez-vous à la rénovation de notre patrimoine ? Quels sont les autres financements ?

Les travaux prévus dans le plan patrimoine représentent un montant de 12 millions d'euros. Ils sont cofinancés par l'État, la Région, le département et la ville.

Ces sommes illustrent l'ambition que nous avons collectivement pour valoriser et sauvegarder notre patrimoine. En matière de politique patrimoniale comme ailleurs, mutualiser les ressources financières est la clef d'une intervention efficace.

Quels seront les prochains travaux de rénovation ?

Ce plan est un des outils qui permet à la ville de continuer à renforcer son attractivité. Le suivant devra permettre à la ville de concentrer ses efforts sur de nouveaux pans de notre patrimoine, notamment l'Aître Saint-Maclou. Enfin, Rouen est une ville portuaire et bénéficie donc d'un patrimoine unique en son genre avec les hangars qui longent la Seine. Plusieurs ont déjà été rénovés, comme par exemple, le hangar 106 devenu aujourd'hui salle de concert ou encore le hangar H₂O qui accueille des expositions et des conférences, d'autres le seront dans les années à venir. ■

et fluvial (navires à voile, phares, ensembles portuaires, fortifications, écluses, berges, ponts anciens).

Depuis 2002, avec la déclaration d'Istanbul, la notion de patrimoine immatériel a été promue par l'Unesco, pour lutter contre la disparition de cultures traditionnelles et en faire l'inventaire : « le patrimoine culturel immatériel constitue un ensemble vivant et en perpétuelle création de pratiques, de savoirs et de représentations, qui permet aux individus et aux communautés, à tous les échelons de la société, d'exprimer des manières de concevoir le monde à travers des systèmes de valeurs et des repères éthiques ». Il comprend « les traditions orales, les coutumes, les langues, la musique, la danse, les rituels, les festivités, la médecine et la pharmacopée traditionnelles, les arts de la table et les savoir-faire ».

Rôle des collectivités

Ainsi la gastronomie française, la tapisserie d'Aubusson, la dentelle d'Alençon, l'équitation traditionnelle française et le fest-noz... sont nommés au patrimoine immatériel mondial. La loi de décentralisation de 2004 énumère l'ensemble des compétences transférées par l'État aux collectivités territoriales, notamment l'inventaire général du patrimoine culturel et la possibilité de transferts de propriété des immeubles protégés au titre de monuments historiques. Ainsi, les collectivités territoriales ont pu se porter candidates au transfert à titre gratuit de la propriété de 176 immeubles classés ou inscrits, identifiés ultérieurement d'après les travaux de la commission Rémond, qui considérait que le transfert de la gestion du patrimoine monumental devait être le droit commun, oubliant cependant que toutes les collectivités n'ont pas les mêmes capacités financières. Les collectivités ont peu à peu investi cette compétence, souvent dans des partenariats et

cofinancements. Ainsi, la Région Midi-Pyrénées, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Europe, a mis en place le dispositif des Grands Sites de Midi-Pyrénées.

Nouvelle loi

La relance du transfert du patrimoine de l'État s'est inscrite ensuite dans le contexte de la RGPP et l'État a enclenché sous la houlette de France Domaines un mouvement de cession de ses biens – certains classés à l'inventaire des monuments historiques ! Le bénéfice des cessions devait, d'une part, financer de nouvelles acquisitions et l'entretien du patrimoine immobilier de l'État et, d'autre part, renflouer la dette. On se souvient de la mobilisation réussie autour de l'hôtel de la Marine que N. Sarkozy voulait vendre au privé.

Si 2012 marquait l'année de l'anniversaire de la loi Malraux, Aurélie Filipetti, dont l'abandon de plusieurs projets importants a été contesté, devrait présenter fin 2013 un projet de loi patrimoine en quatre thématiques : archives, archéologie préventive, musées, patrimoine bâti et zones protégées. Son souhait d'inscrire le patrimoine au cœur de l'action publique doit se traduire désormais dans des actes forts. En période de crise sociale profonde, la culture est plus que jamais un enjeu majeur de société. ■

Élizabeth Labaye



© Clément Martin

SNES - Service petites annonces

Tél. : 01 40 63 27 10

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Sitges (Barcelone) coll. loue F4. Tél. 01 41 13 72 60 / 06 78 74 94 69

(66) Pyrénées-Or. Vallespir, ds village en mont. loue séj./cuis., 2 chbres, au mois de juillet : 250 €/sem. TTC. Tél. 06 83 03 93 62

Paris 20^e, loue appt 3 pièces, 72 m² + park. 450 €/sem. du 13/07 au 27/07 et du 15/08 au 24/08. Tél. 06 24 62 39 61

Paris 15^e, loue appt 40 m², 400 €/sem., 4 couch. du 03/08 au 24/08. Tél. 06 20 10 07 18

Montpellier, loue (été), meublé, gd T2 indép (2/4 pers.) dans villa proche Château d'O. 300 €/sem. Tél. 06 09 18 40 25

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j. ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

Venise, part. loue appts 2 à 6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

IMMOBILIER

(66) St Cyp. vill., à vendre maison 3 pces, 165 m², 365 000 €. Tél. 06 87 50 67 80

Chambéry centre, vd T2, garage, cave, belle résidence sécurisée, 168 000 €. Tél. 06 82 93 14 34

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en expo. à partir de 1 000 €. Occasions, neufs, px exportateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60150 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12. Ouvert 7/7 sur RDV - www.bion-piano.com

LOISIRS

Réduc' SNES et l'association Chicokids proposent :

- Circuit de randonnées/archéologie à Chypre à la Toussaint 2013. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

Découvrir, rencontrer,
Partager...
avec ARVEL

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50
www.arvel-voyages.com



ADAPT • Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur
www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr
(paiement par carte sécurisé)
et le port est gratuit !

Alexandre de Humboldt Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrira derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.

• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet - 1^{er} tirage : août 2006 - Nouveau tirage : février 2013 - 416 p., 35 euros



Histoire de l'Alchimie



Ce livre passionnant nous révèle que l'alchimie fut, du début de notre ère jusqu'à la fin du XVII^e siècle, une science à part entière : la chimie de son époque. Parfois bien étonnante, avec des personnages mystérieux et hauts en couleur, des recettes curieuses et des théories qui surprennent notre sens de la modernité. Le livre et l'alambic sont alors les deux piliers d'une activité alchimique qui ne sépare jamais les constructions théoriques du travail au laboratoire. L'auteur relate ici les aspects les plus saillants de cette histoire complexe et foisonnante.

• Bernard Joly, Adapt-Vuibert, 2013, 25 euros

Une histoire de la lumière - La spectroscopie

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit...

De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ? De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.

Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.

• Stéphane Legars, Coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site **www.adapt.snes.edu**

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

SPÉCIAL FESTIVAL

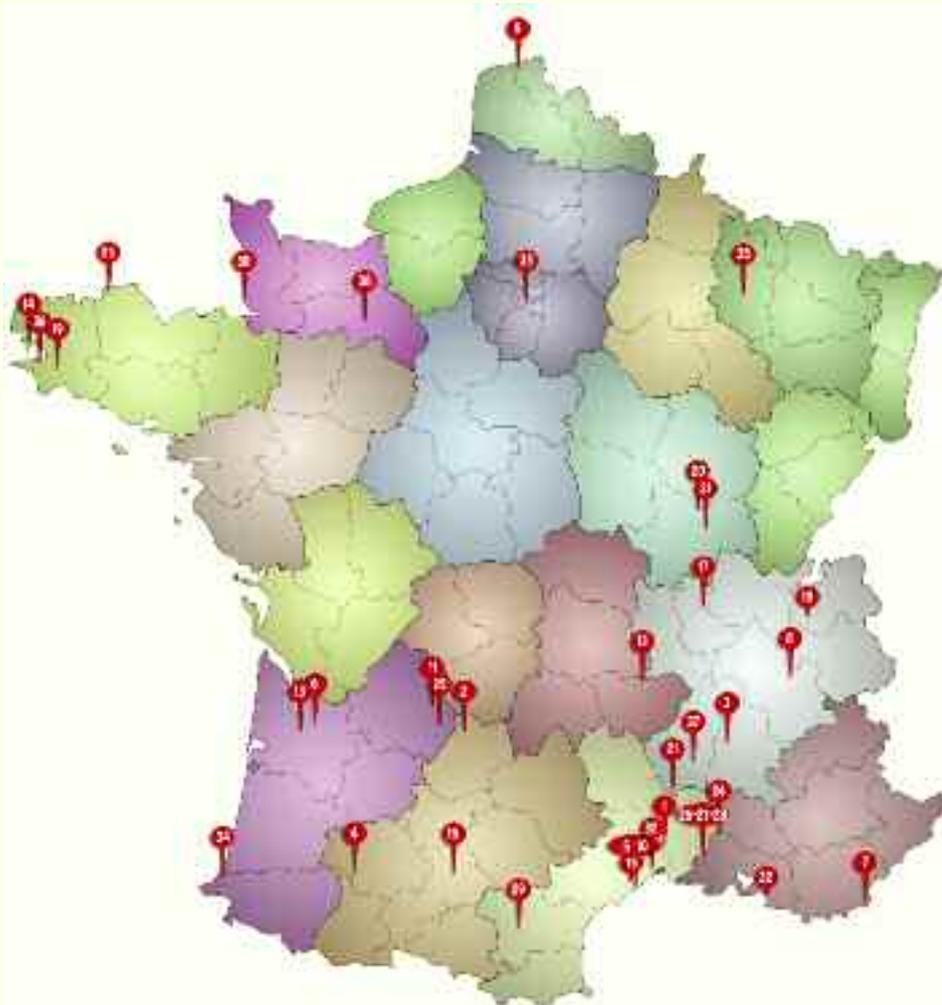


Vacances !

Le mot sonne comme une délivrance. Délivrance d'un travail trop contraint. Ouverture vers d'autres champs, d'autres émerveillements. C'est le temps de se ressourcer. Où que vous soyez, regardez autour de vous : un festival est à portée de mains. Pour découvrir de nouveaux horizons. En même temps, il est impossible de ne pas voir que la culture est menacée par la baisse des subventions de l'État et des collectivités territoriales. Des festivals disparaissent, des théâtres sont menacés faute de moyens pour vivre.

Au moment où va se discuter l'accord de libre échange UE/USA en juillet, la diversité culturelle s'est trouvée, une fois encore, sur la sellette. Pourtant, le *Financial Times* lui-même reconnaît que les subventions publiques sont une nécessité pour défendre le cinéma français par exemple. Que la « main invisible du marché » ne pourrait pas réaliser cet objectif.

Le statut des intermittents est renégocié et devient un maquis indéchiffrable. une nouvelle convention pour le cinéma est en train d'être discutée... et une loi de programmation sur la création artistique est annoncée dans un contexte de réduction des crédits. La culture est essentielle, elle sert à la définition de notre humanité, permet de franchir des limites. Faire converser tous les arts, musiques, théâtre, arts de la rue... ce supplément vous y invite, pour faciliter des découvertes.



- | | |
|--|---|
| 1 Junas p. 48 | 20 Les Nuits du Mont Rome p. 51 |
| 2 Souillac en jazz p. 48 | 21 Le Festival de Barjac p. 51 |
| 3 Crest jazz vocal p. 49 | 22 Août en Danse p. 52 |
| 4 Marciac p. 49 | 23 Tango par la côte p. 52 |
| 5 Jazz à Sète p. 49 | 24 Avignon Off p. 52 |
| 6 Parfum de Jazz p. 49 | 25 62 ^e Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat en Périgord p. 52 |
| 7 Jazz à la Petite-Pierre p. 49 | 26 Théâtre du Peuple Bussang p. 52 |
| 8 26 ^e Rencontres Brel p. 50 | 27 18 ^e Festival Les Suds à Arles p. 52 |
| 9 Les traversées Tatihou, Saint-Vaast-la-Hougue (Manche) p. 50 | 28 Rencontres d'Arles p. 53 |
| 10 Festival de Thau p. 50 | 29 Festival Nava p. 53 |
| 11 33 ^e Festival de Montignac p. 50 | 30 Sorties de bain (Granville) p. 53 |
| 12 26 ^e Festival de Country de Craponne-sur-Arzon p. 50 | 31 Le festival du Centre National des Arts de la Rue p. 53 |
| 13 21 ^e festival des Hauts de Garonne p. 50 | 32 Théâtre en liberté # 3 p. 53 |
| 14 14 ^e festival du Bout du Monde p. 50 | 33 Festival Paris Quartier d'été p. 54 |
| 15 17 ^e Fiest'a Sète p. 51 | 34 5 ^e Biennale d'art contemporain d'Anglet p. 54 |
| 16 Festival Convivencia p. 51 | 35 Vents des forêts (Meuse) p. 54 |
| 17 33 ^e Festival en Beaujolais p. 51 | 36 Le Festival de Douarnenez p. 54 |
| 18 Les Noctibules (Annecy) p. 51 | 37 Les États généraux du film documentaire de Lussas p. 54 |
| 19 Le Cornouaille (Quimper) p. 51 | 38 Septembre musical de l'Orne p. 54 |

LES FESTIVALS DE JAZZ N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI NOMBREUX, 200 recensés pour cet été, 800 pour toute l'année et seulement en France. Le paradoxe: cette

Découvrir

Les festivals de jazz comme tous les autres sont de dimensions variables. Ils vont de un jour à deux semaines. Un des plus importants,

JUNAS est un petit village situé entre le Gard et l'Hérault. Il est connu pour sa pierre qui se retrouve dans les constructions de Nîmes, dont la Maison Carrée. Les concerts ont lieu dans les carrières, endroit magique où les pierres semblent participer aux créations. Elles connaissent tout du jazz, elles se souviennent de tous les concerts. Pour sa 20^e année, jazz à Junas a décidé de fêter ses rencontres. Depuis sa fondation, sa marque de fabrique a été de favoriser les échanges culturels avec un pays ou une ville. Cette édition sera marquée par des rencontres de rencontres.



Une traduction concrète, les rues du village seront surnommées des noms des musiciens de jazz. Les invités : Paolo Fresu en duo avec Bojan Z., Steve Swallow et Carla Bley, John Taylor et Stéphane Kerecki, Jan Garbarek et Trilok Gurtu... Des concerts gratuits au Temple avec son acoustique spécifique et ses vitraux refaits par Daniel Humair qu'il faudra découvrir. **Réduc'SNES**
 • Du 13 au 20 juillet **04 66 80 30 27**
www.jazzajunas.asso.fr

SOUILLAC EN JAZZ se sous-titre *Festival Sim Copans* en mémoire de celui qui fut le créateur, après la Seconde Guerre mondiale, des émissions de jazz à la RTF. Mon vieil ami nous a quittés en février 2002. Pour sa 38^e édition, Michel Portal, Daniel Humair cohabiteront avec l'accordéoniste Vincent Peirani, le saxophoniste Émile Parisien et des nouveaux venus comme Abdu Salim, le *Trio d'En Bas*. Il



faudra aussi entendre Renaud Garcia-Fons et Roberto Fonseca. Concerts gratuits l'après-midi avec des fanfares et des groupes à découvrir. **Réduc'SNES**
 • Du 15 au 21 juillet
05 65 37 81 56
info@souillacenjazz.fr

musique-art-de-vivre tient peu de place dans les journaux, ne fait l'objet d'aucun commentaire. Elle souffre d'une image d'« intello » qui l'enferme. Du coup, elle reste ignorée, même si les festivals connaissent une forte influence. Paradoxe d'entre les paradoxes.

les présents des jazz

celui de Vienne (près de Lyon) a commencé fin juin pour se terminer le **13/07**. Un programme éclectique réunissant la plupart des grands noms du jazz et d'ailleurs, qui se retrouveront à Marciac du **27/07 au 15/08**. Il ne faut pas oublier les festivals d'Alsace : La Petite Pierre du **9 au 18/08** et Colmar du **9 au 14/09**. L'automne suivra avec d'autres rencontres avec les jazz.

CREST JAZZ VOCAL

organise sa 38^e édition. Là encore, c'est une association de bénévoles qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation. La Drôme n'est pas un département très fréquenté, sauf par les Drômois et les Hollandais. Une des raisons peut-être pour laquelle ce festival reste relativement inconnu. Il faut dire qu'il souffre de la concurrence de son grand voisin, Marciac. Un concert gratuit et un autre pour les enfants le dimanche 4 août, suivant une habitude du festival mais qui ne sera plus un préalable aux festivités. Le début aura eu lieu le vendredi précédent, le 2 août. Ainsi, il prend ses aises et investit de nouvelles salles. Se partageront la scène, Papanosh, un groupe qui monte, un trio piano/basse/batterie, Reis/Demuth/Wiltgren, Galliano et surtout ne pas rater Francesco Bearzatti, saxophoniste étonnant par le mélange de tradition et de modernité, et Céline Bonacina au saxophone baryton à l'énergie provocante. Comme d'habitude, le concours jazz vocal, les stages et... tous les jours, du mardi au samedi, conférences de Nicolas Bénéès sur *Les femmes du jazz*. ■

• Du 2 au 10 août **04 26 60 38 43**
www.crestjazzvocal.com



MARCIAC, le nom sonne désormais comme synonyme de jazz. Jean-Louis Guilhaumon qui fut longtemps le maire de la commune et le principal du collège où il a créé un atelier jazz pour permettre aux élèves en difficulté de renouer les fils d'une scolarité éclatée, est le responsable de Jazz in Marciac, JIM pour les intimes. C'est sans conteste le plus grand festival de l'été. Avec des concerts gratuits sur la place de l'Hôtel-de-Ville tous les jours à partir de midi, réunissant des musiciens et des groupes connus et inconnus. Se partageront cette scène, Raynald Colom, trompettiste, Guillaume Perret, saxo-



phoniste, Virginie Teychené, vocaliste, musicien(ne)s à découvrir, Wayne Shorter qui fête ses 80 ans, Marcus Miller et beaucoup d'autres... Wynton Marsalis (le parrain du festival) sera omniprésent et donnera une master class aux élèves de l'atelier jazz. ■

• Du 26 juillet au 15 août **0892 690 277**
jazzinmarciac.com

PARFUM DE JAZZ prend la suite chronologique de Crest Jazz Vocal pour faire respirer les senteurs de la Drôme provençale. Il fête sa 15^e édition, avec 9 concerts à Buis les Baronnies, à Saint-Paul Trois-Châteaux, avec comme invités Michel Portal/Bernard Lubat, China Moses, chanteuse éclectique, des soirées hommages à Ray Charles, Erroll Garner, des soirées thématiques autour du jazz manouche – toujours à la mode –, du New Orleans et même de la musique cubaine et de l'Afro Jazz... Un festival complet. Il annonce 40 concerts gratuits en journée et des apéros swing sur les places d'une dizaine de communes. **RéduC'SNES**

• Du 13 au 24 août, www.parfumdejazz.com



JAZZ À LA PETITE-PIERRE, 11^e édition de ce festival qui se veut « au gré du jazz » pour une programmation qui réunit des musiques d'ici et d'ailleurs. Un programme qui mêle « valeurs confirmées » : Taj Mahal, qui connaît tout du blues, Ron Carter, un maître de la contrebasse, Rokia Traoré, chanteuse qu'on ne présente plus de ces musiques issues de l'Afrique, Joshua Redman, saxophoniste que l'on espère plus en forme qu'à Coutances, et d'autres qui le sont moins, Omar Sosa qui a déçu avec son hommage à *Kind Of Blue*, Manu Katché, batteur à la technique exceptionnelle sans la souplesse du jazz, Édouard Ferlet, pianiste attachant, le trio Joubran et leur musique chantant la Palestine... Des concerts *OFF* comme pour beaucoup de festivals. Il faut attirer les estivants... ■

• Du 9 au 18 août



Le partenariat « RéduC'SNES » permet aux syndiqués, sur réservation et présentation de leur carte, de bénéficier de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été, comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année. Présentation sur www.snes.edu/-Culture-.html Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme **RéduC'SNES Sur le site, des informations complémentaires.**

EN VRAC

CHARLIE JAZZ FESTIVAL

comme chaque année, se tient à Vitrolles (13127) pour changer l'image de la ville. Le jazz permet l'ouverture, la lutte contre toutes les exclusions, pour une musique de liberté et de fraternité. Cette année, il fête ses 16 ans, sous les platanes, en compagnie de Ibrahim Maalouf, Roy Hargrove, Antonello Salis... Nouveautés, une résidence de créations à dimensions pédagogiques, le *Mediterranean Charlie Orchestra* du 27/06 au 5/07, dans le cadre de Marseille capitale européenne de la culture. Les débuts de soirée sont animés par des fanfares pour ouvrir l'appétit aux découvertes.

• Du 5 au 7 juillet - www.charliejazzfestival.com



UZESTE MUSICAL

est un anti-festival. Bernard Lubat, son anti-organisateur et âme damnée, l'a voulu convivial, festif, associant publics et musicien(ne)s. Il a déjà fait faillite. Il renaît de ses cendres. Il faut participer à cette vie et du jazz et du Sud-Ouest. Du lundi 5 au vendredi 9 août 2013 au *ConVersatoire* d'Uzeste Musical, il est proposé école du rythme et de l'improvisation, intitulée *Les imagin'actions éduc'actives*, avec des stages séjours et nuits manifestives pour se construire un rythme de vie-jazz. Le festival proprement dit aura lieu du 17 au 24 août et la programmation n'est pas encore connue au moment où nous mettons sous presse. Mais il y aura forcément la Compagnie Lubat, dite *Cie Lubat de Jazzcogne (compagnie transartistique de divagation)*. Programme en cours de réalisation, et beaucoup d'autres qui feront de cette semaine une de celles qui resteront dans vos mémoires. Ils annoncent des syndicalistes, des philosophes, historiens, journalistes, militants, scientifiques, sociologues.

• Pour tout savoir, www.cie-lubat.org à partir de juillet.



LES FESTIVALS DE MUSIQUE restent très présents et très diversifiés. La plupart d'entre eux sont pourtant menacés par la baisse des subventions. Les collectivités territoriales, confrontées à la diminution de leurs recettes et à l'élargissement de leurs compétences, ont tendance à réduire les crédits à la culture. Ainsi le Festiv'art-Aude qui devait fêter son 11^e anniversaire a été supprimé. Nous proposons ci-dessous un échantillon, vous en découvrirez beaucoup d'autres

Voyage dans tou



26^{ES} RENCONTRES BREL.

Le lieu : une bergerie que Brel avait achetée et fréquentée de nombreuses années. Ces rencontres sont devenues un des festivals de référence de la chanson francophone. La programmation alterne chanteurs confirmés et jeunes talents, programmation jeune et moins jeune (hip-hop, rock, blues, folk, chanson), concerts gratuits à la guinguette et payants sous chapiteau. Au programme de cet écofestival, Wax Tailor, Arno, Emily Loizeau, Jane Birkin et de nombreux autres groupes. Le dimanche sera dédié aux arts de la rue et s'achèvera par un grand bal folk. **Réduc'SNES**

• Du 16 au 21 juillet. À Saint-Pierre-de-Chartreuse : www.rencontresbrel.com

LES TRAVERSÉES TATHOU, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE (MANCHE).

Pour sa 19^e édition, ce festival des *Musiques du large* mêle expositions, cinéma et surtout concerts. Cette année, les groupes viendront du Québec, d'Ukraine, de la Baltique, de Grèce, des mondes celtiques... dans le site exceptionnel de l'île Tathou et sur le continent alentour. Un fest-noz géant (gratuit, inscription préalable), animé par Ihnze et Titom, clôturera le festival. Divers tarifs sont proposés, ainsi que des formules d'abonnements ou de pass à la journée. ■

• Du 10 au 24 août.
02 33 05 98 41 / www.culture.manche.fr

FESTIVAL DE THAU, MÈZE ET ENVIRONS (HÉRAULT).

La 23^e édition offrira quinze concerts, dont deux gratuits, ceux du mardi 16 juillet sur le port de Bouzigues, pour des rythmes caribéens, et du mercredi 17 juillet au Jardin Méditerranéen de Montbazin, avec la folk-singer Marianne, notamment. Quatre soirées payantes sont prévues, une à l'Abbaye de Valmagne, où se produira Ballaké Sissoko, et trois soirées au port de Mèze (Salif



Keita, Ondatropica, Mamani Keita...). Le jazz, les musiques du monde, le folk se partageront les oreilles des spectateurs. Il y en aura pour tous les (bons) goûts. Un stage de percussions est organisé par l'école de musique de Mèze dans le cadre du festival : 04 99 04 02 04. **Réduc'SNES**

Réduc'SNES pour les soirées des 19, 20 et 21 juillet à Mèze. Pour bénéficier de cette réduction de 4€, se connecter sur le site ci-dessous, rubrique billetterie. Sélectionner « Tarif plein », rentrer le code SNESTHAU2013, puis cliquer sur « appliquer ». Le paiement s'effectue en ligne et les billets sont imprimables sur le site.

• Du 16 au 21 juillet. Rens. : 04 67 18 70 83 / www.festivaldethau.com

33^E FESTIVAL DE MONTIGNAC, sur les bords de la Vézère, nous emmène aux

quatre coins du monde pour une semaine de fêtes, de découvertes et d'échanges. Chypre du Nord, Colombie, Espagne, Macédoine, Ouzbékistan, Pologne, Sénégal, Thaïlande, Venezuela, sans oublier la France sont à l'affiche. Toute la semaine la ville est en fête avec des animations de rue. Chaque jour, à 18h30, un apéro-concert permet les rencontres. Repas, rencontres-discussions, stage de danses africaines et de percussions, sans oublier un marché artisanal. Dimanche, un grand spectacle qui se terminera par un feu d'artifice rassemble tous les groupes. **Réduc'SNES**

• Du 22 au 28 juillet, à Montignac (Dordogne) www.festivaldemontignac.assoo.org

26^E FESTIVAL DE COUNTRY DE CRAPONNE-SUR-ARZON (HAUTE-LOIRE).

Au cœur du Parc naturel régional Livradois-Forez, ce festival en plein air est reconnu comme un événement majeur par les amateurs de musique country. Pendant le dernier week-end de juillet, une quinzaine de groupes et chanteurs, essentiellement venus des USA (dont *The Mavericks*), mais aussi quelques français (Mr Jay), italiens ou anglais, se relayeront sur le site. Le festival propose en outre des stages de danse



country et des masters classes d'instrument (chant et guitare). Un camping est aménagé pour les festivaliers. Tarifs adultes, pour un jour : 32 € - Pass 3 jours : 57 €. **Réduc'SNES**

• Du 26 au 28 juillet - 6, place Croix de Carle, 43500 Craponne-sur-Arzon - 04 71 03 25 52 / www.festivaldecraponne.com

21^E FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE.

Depuis plus de 20 ans, l'association *Musiques de Nuit* propose, dans quatre communes de la rive droite de la Garonne, une programmation dans le cadre de l'*Été Métropolitain* de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Cette année, pour quatre soirs, successivement, Bachar Mar Khalife et Ilhan Ersahin's *Istanbul Sessions* à Cenon, la C^e Auguste Bienvenue et Defunkt à Lormont, Ondatropica et Shigeto à Bassens, et enfin, Five in Orbit et Femi Kuti à Floirac. Les concerts sont gratuits. Le festival accompagne ainsi l'évolution et le renouvellement urbain d'un territoire naturellement ouvert sur le monde et accessible à la culture. ■

• Les 3, 4, 11 et 12 juillet, le Rocher de Palmer 05 56 74 52 88 / www.lerocherdepalmer.fr

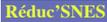
14^E FESTIVAL DU BOUT DU MONDE se

déroulera comme chaque année dans la presque île de Crozon, à deux pas de la mer. Pendant trois jours de fête et sur trois scènes, Crozon sera le carrefour des musiques du monde avec des artistes connus et moins connus. La programmation, audacieuse et ouverte, alterne têtes d'affiche - Cali, Jacques Higelin, Joe Cocker - et découvertes des quatre coins du globe, avec, entre autres, du blues touareg, le pop-folk de la canado-haïtienne Melissa Laveaux, l'afrobeat de Seun Kuti et la world music de Lo'Jo qui emprunte au chaabi, au tango et au reggae. L'événement sera une création du jazzman Ray Lema avec l'orchestre universitaire de Brest mêlant musique symphonique et polyrythmies africaines. **Réduc'SNES**

• Du 2 au 4 août.
www.festivalduboutdumonde.com



sur votre route. La chanson française, le rock, la country, le tango... et la musique classique. Ils vous feront partager leurs envies pour en faire vos découvertes. Tous font appel à des bénévoles et quelquefois à des collègues. Ils ont besoin de vous.

Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués, sur réservation et présentation de leur carte, de bénéficier de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été, comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année. Présentation sur www.snes.edu/-Culture-.html
Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme

Sur le site, des informations complémentaires.

tes les musiques

17^E FIEST'A SETE. Elle démarrera dès le 20 juillet dans les communes avoisinantes de Poussan, Marseillan et Balaruc-les-Bains, où les rythmes venus de la Réunion, de Porto Rico, du Congo et d'autres contrées à la musique tonique vous mettront dans l'ambiance. Début août, c'est au Théâtre de la Mer de Sète que se produiront de grands noms de la musique dite « ethnique » : salsa, avec Sergent Garcia, blues du Niger et du Mississippi (Taj Mahal), Disco Funk (Chic, avec Nile Rodgers), sons brésiliens, avec Joao Bosco et Criolo... Rachid Taha, Goran Bregovic, Rokia Traoré et d'autres encore complètent le programme. Des séances de cinéma, des conférences, des expositions entourent les concerts. ■



• Du 20 juillet au 8 août
 04 67 74 48 44 / www.fiestasete.com



FESTIVAL CONVIVENCIA, navigue sur le canal des Deux Mers et est construit en partenariat avec les acteurs culturels et associatifs des territoires traversés. Les concerts gratuits, différents à chacune des étapes, vont de Montgiscard à Arles en passant par Toulouse, sont donnés sur le pont d'une péniche ou sur le quai où les spectateurs peuvent danser, mais aussi manger et boire. La programmation donne la priorité aux musiques du monde pour favoriser la pluralité culturelle. Aux côtés d'artistes locaux (Tram des Balkans, Rémi Geffroy), on pourra entendre la capverdienne Mariana Ramos, le maloya réunionnais de Lindigo, de la rumba congolaise, du reggae, des tambours d'Argentine... ■

• Du 27 juin au 3 août – www.convivencia.eu

33^E FESTIVAL EN BEAUJOLAIS – CONTINENTS ET CULTURES accueille, dans une vingtaine de communes du Beaujolais, une programmation éclectique. Des artistes viendront y présenter leurs histoires

de vie : Rufus, Smain et Bernard Pivot, parrain du festival, qui évoquera les auteurs qu'il a reçus. On pourra aussi y admirer un monstre de cerf-volants, des marionnettes africaines, y entendre un groupe québécois, de la musique yiddish, du jazz manouche, du tango, une création *Correspondances* qui réunit hip-hop et chant lyrique, et écouter Frédéric Lodéon qui évoquera Richard Wagner. Une soirée présentera des portraits croisés de Césaire, Camus et Senghor. 

• Du 24 juin au 30 juillet
www.ccab.fr / 04 74 68 89 38

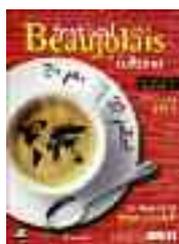
LES NOCTIBULES (ANNECY). Les Artistes envahissent les rues d'Annecy pour quatre jours (et nuits). Cette année, cinq événements sont incontournables : *Architects on Air*, *Les commandos Percu*, les acrobates du *Collectif de la bascule*, les poissons volants d'*Aérosculpture* et les Haïtiens de *Rara Woulib*. Ils sont accompagnés par une centaine d'artistes prêts à vous surprendre, à vous étonner, à vous faire rire. Réservez vos soirées. Gratuit. ■

• Du 10 au 13 juillet 2013 – 04 50 33 44 00 / www.bonlieu-annecy.com/les-noctibules

LE CORNOUAILLE (QUIMPER). 90 ans de culture bretonne vivante. Quimper est le grand rendez-vous des rythmes



celtiques et de la culture bretonne. Même si Salif Keita n'est pas un vrai Gaulois. Au programme également, Carlos Nuñez, Steve Hackett, Dan Ar Braz, Murray Head et bien d'autres. Tous les jours de 11 heures à 23 heures, les quais sont en fête, tous les soirs, des festou-noz gratuits font danser les courageux, des animations et des ateliers enfants ou adultes sont proposés en marge du festival, qui offre près de 200 spectacles. Le dimanche 28, c'est *Kemper en fête* dès 10 h30 le matin, avec spectacle de clôture pyro-mélodique. ■



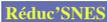
• Du 23 au 28 juillet
 02 98 55 53 53 / www.festival-cornouaille.com

LES NUITS DU MONT ROME ont maintenant plus de dix ans et s'affirment comme l'événement musical de l'année dans cet incroyable coin de Bourgogne situé entre Chagny et Autun.

Dans un lieu magique, un théâtre « à l'antique » avec la nature en fond de scène, c'est une programmation riche et diversifiée que nous propose cette 13^e édition des Nuits du Mont Rome. Ceux qui sont venus le disent, c'est indescriptible. Il faut être assis dans les gradins pour ressentir *l'harmonie de l'art et de la nature*, pour trouver la paix l'espace d'une soirée en pleine nature. Il aura fallu 7 ans à Patrice Sciortino, musicien et compositeur, pour créer de ses mains ce lieu exceptionnel.

• Du 26 juillet au 4 août – Saint-Sernin-du-Plain - www.nuitsdumontrome.org / info@nuitsdumontrome.org / 03 85 45 52 78

LE FESTIVAL DE BARJAC, CHANSONS DE PAROLE dont Jean Ferrat fut le président d'honneur et qu'il qualifiait de « *pôle de résistance face au rouleau compresseur des industries culturelles* », constitue depuis plus de 20 ans un lieu incontournable pour la chanson qui emmêle poésie, humour et indignations. Le fil rouge de cette édition, *Poètes, vos papiers !*, fêtera les 20 ans de la disparition de Léo Ferré avec Serge Utgé-Royo, Annick Cisaroux... (le 30/07). Hommage à Georges Moustaki qui fut à Barjac en 2006...

Le programme, toujours piloté par le chanteur Jofroi, est largement ouvert à la francophonie (belges, québécois, suisses...). Dans la cour du château ou sous chapiteau, Claude Semal (créateur de 10 albums de chansons françaises... en Belgique), Gilbert Lafaille, Graeme Allwright, Dominique Babilotte, Michel Boutet, Emilie Cadiou... et de nombreux autres, jeunes et moins jeunes venus de diverses régions ou pays dont Delly'K., La Fanfare détournée, Les Ogres de Barbak, Pauvres Martins... Programme qui s'accompagne d'un ensemble d'autres initiatives dont un atelier d'écriture animée par Véronique Pestel, qui débute dès avant le festival. 



EN VRAC

AOÛT EN DANSE à Marseille. La ville célèbre la Méditerranée dans le cadre de sa nomination comme capitale européenne de la culture 2013. Ses structures les plus innovantes accueilleront du 24 au 31 août des compagnies de danse du pourtour de *Mare Nostrum*.

La Friche de la Belle de mai invite *Officina* à présenter son projet *Les miniatures* avec plus de quarante artistes contemporains méditerranéens.



La maison de la danse *Klap* accueille en résidence la chorégraphe turque Ayse Orhon ainsi que la dernière création du tunisien Radhouane El Meddeb. *Le Merlan* programme la dernière étape du parcours méditerranéen de Virgilio Sieni. Plusieurs créations auront lieu à l'extérieur et seront gratuites, avec notamment l'artiste marocain Taoufiq Izeddou qui présentera son *100 mètres de danse* sur le Vieux-Port, ou encore le spectacle *Danse Run*, proposé par Foofwa, une véritable course-poursuite dansée.

• Du 24 au 31 août - <http://www.mp2013.fr>

TANGO PAR LA CÔTE,

7^e édition du festival de Tango argentin. Les motivations et le projet de départ restent inchangés : faire aimer le littoral de la Bretagne entre les Côtes d'Armor et le Finistère de Trébeurden à l'île de Batz ; réunir des amateurs et des professionnels du Tango argentin de toute la France pour partager leur passion et leur pratique. Animé par deux associations et leurs bénévoles, Tango-à-la-mer et Sabor Hispano Americano, ce festival est l'aboutissement de toute une année de préparation et permet d'accueillir 300 danseurs pendant six jours. Stages, bals, démonstrations de maestros pour tous les niveaux, des danseurs confirmés aux débutants. Les Milongas sont gratuites tous les soirs afin d'ouvrir le festival au plus grand nombre. Deux nouveautés cette année, le site Internet qui permet une visite du festival et un chapiteau tout confort pour la nuit du jeudi 1^{er} août.



Réduc'SNES

• Du 31 juillet au 4 août 2013.
www.tango-a-la-mer.com /
festival.sha.assa.fr / 02 96 18 75 01

DÉBUTANTS BALBUTIANTS OU CONFIRMÉS, ces festivals vous proposent de l'art vivant. Tout simplement « là et maintenant ». Un lieu, un spectacle, un public. Les lieux sélectionnés mettent à l'honneur des régions rurales où les représentations théâtrales et les concerts ne durent que le temps d'un été. Ces festivités sont le résultat d'un long travail bénévole - souvent initié par des

Illustration et défense

AVIGNON OFF se présente comme le plus grand théâtre du monde, par le nombre de compagnies qui y participent, par le nombre de spectacles qu'il propose. Dix lieux nouveaux cette année et une centaine de spectacles supplémentaires. Il ouvrira ses portes le 8 juillet. En sus des 1306 spectacles et événements proposés, « *le village du Off* » sera au cœur de la manifestation et proposera des rencontres publiques et professionnelles, sous son chapiteau, lieu d'accueil privilégié.

En ouverture, la grande parade du Off aura lieu le dimanche 7 juillet qui permettra de faire les bons choix, comme l'affichage, et surtout le bouche à oreille. Un *apérof* et un dîner en musique auront lieu quotidiennement au *Village du off*. Ils faciliteront les contacts, l'échange d'impressions... ■

• Du 8 au 31 juillet 2013
04 90 85 13 08 / contact@avignonoff.com



62^E FESTIVAL DES JEUX DU THÉÂTRE DE SARLAT EN PÉRIGORD.

L'éventail de la programmation est très vaste, mêlant à la fois des pièces du répertoire classique, des œuvres contemporaines, des créations variées, des spectacles poétiques, musicaux et des lectures.



Un programme éclectique de dix-huit spectacles conçu pour enchanter tous les publics sera distribué sur quatre lieux, la place de la Liberté, le Jardin des Enfeus, l'Abbaye Sainte-Claire et le Jardin du Plantier. Shakespeare sera à l'honneur, mais également Montaigne et la Boétie, Mouloud Feraou, Cervantes, Jean Giraudoux, Flaubert, Sartre ou Molière... Comme à l'accoutumée, chaque matin, à 11 heures, des débats animés par Jean-Paul Tribout favoriseront, autour d'un apéritif, les échanges entre comédiens, auteurs, metteurs en scène et journalistes avec le public. Exigeant et bon enfant. ■

• Du 20 juillet au 5 août 2013 - 05 53 31 10 83 / www.festival-theatre-sarlat.com

THÉÂTRE DU PEUPLE BUSSANG (VOSGES).

Entre le concert d'ouverture le 13 juillet à 13 h 30 conduit par un trio de chanteuses issues du Conservatoire de Mons en Belgique et le concert de clôture (chanson pop-rock) avec Pascal Sangla et son groupe de talentueux complices, le festival de Bussang proposera une création théâtrale « *La jeune fille folle de son âme* », texte Fernand Crommelynck, mise en scène de Michael Delaunay ; un spectacle de cabaret « *Cabaret singulier* », texte et chanson de Stanislas Cotton, musique de Pascal Sangla, mise en scène de Vincent Goethals ; « *Clod et son Auguste* » et « *Le Roi bohème* », deux pièces courtes de Stanislas Cotton, mise en scène Vincent Goethals. Un week-end citoyen aura lieu le vendredi 26 juillet à 20 h 30 ainsi qu'une grande lecture publique le samedi 27 juillet, des répétitions publiques, des visites guidées du théâtre et deux stages théâtre et clown ouverts aux amateurs de tous niveaux. ■

• Du 13 juillet au 25 août.
03 29 61 62 47 / www.theatredupeuple.com



18^E FESTIVAL LES SUDS, À ARLES.

Cette grande fête populaire se double d'une grande exigence artistique. Pendant une semaine, de 10 heures à 4 heures du matin, artistes reconnus et talents à découvrir proposent des flâneries musicales au cœur des hauts lieux patrimoniaux arlésiens : le Théâtre antique, la Cour de l'archevêché, l'Espace Van-Gogh. Rythmes populaires ou sons plus électriques, musique profane ou sacrée, chants intimistes ou musiques festives permettront au public un large choix d'écoute. Dans le cadre de *L'année Capitale*



européenne de la culture pour Marseille et la Provence, le samedi 13 juillet 2013, en clôture, aura lieu une nuit blanche de 1001 musiques qui mettra à l'honneur les endroits les plus précieux du cœur de la cité. Une quarantaine de stages de danse, musique ou chant seront

collègues - qui dure toute l'année et s'ancre sur un territoire. Un travail de fourmi et de titan! Il faut récolter des subventions, obtenir le soutien des élus locaux, solliciter des artistes, tout en restant fidèle à son rêve initial pour le rendre réel. Les organisateurs tentent de renouveler, tous les ans, cette gageure avec des artistes majoritairement intermittents. Trop souvent, l'équilibre financier est précaire et certaines productions sont jouées à perte. L'énergie et le plaisir restent intacts. Alors rendons-leur la monnaie de leur pièce !

du théâtre vivant

proposés au public, de l'initiation au niveau professionnel en passant par le jeune public. Les Balkans seront à l'honneur mais également le Maghreb, le Mali, le Congo-Kinshasa, l'Espagne, les USA, la Palestine, la Grande-Bretagne, la Mongolie, la Grèce, le Sénégal et... la Provence. ■

• Du 8 au 14 juillet 2013 – 04 90 96 06 27
www.suds-arles.com

RENCONTRES D'ARLES. *Arles in black* est le titre donné aux 44^{es} Rencontres de photo à Arles, édition associée à « Marseille-Provence » 2013. Cinquante artistes exposeront leurs œuvres pour un parcours en noir et blanc, un choix esthétique qui fera se croiser les regards de photographes contemporains et ceux d'hier. Vingt espaces, distribués dans le centre-ville et dans les anciens ateliers de la SNCF, se partageront une programmation exceptionnelle. Du 1^{er} au 7 juillet seront proposées projections nocturnes, visites d'expositions,

conférences, soirées ou signatures de livres. Dans le cadre de *Saisons croisées*, les rencontres proposent cette année *Transition, paysage social*. Il s'agit du travail réalisé par une mission photographique collective menée par douze photographes français et sud-africains (Atelier de mécanique, Parc des ateliers). Pour cette session, les rencontres mettent en place une activité pédagogique hors les murs basée sur un jeu original (Pause-photo-prose) afin d'initier de façon ludique les jeunes de 15 à 25 ans à la lecture et à l'analyse de la photographie. ■

• Du 1^{er} juillet au 22 septembre 2013
04 90 96 76 06 / info@rencontres-arles.com

FESTIVAL NAVA, NOUVEAUX AUTEURS DANS LA VALLÉE DE L'AUDE. Créé par Jean-Marie Besset et Gilbert Désveaux durant l'été 2000, son objectif était de distinguer les auteurs du présent et de révéler les auteurs de demain en leur donnant une tribune, une rampe de lancement, une première audience test tout en assurant le désenclavement culturel d'une région. Il s'agit de présenter cinq pièces pour deux représentations, chacune en



adéquation avec un lieu différent de la région. Le Théâtre du Château de Serres, le Cloître de l'Abbaye Saint-Hilaire, l'Île de Sourmies ou le Musée du piano à Limoux accueilleront une mise en espace de Claude Aufaure, *Terre*

Haute de Edmund White, une mise en espace de G. Désveaux, *Toutes les dates de naissance et de mort* de Régis de Martrin-Donos, une mise en scène de J.-M. Ribes, *L'origine du monde*, un texte de Wajdi Mouawab, *Un obus dans le cœur*, une comédie de Jean-Marie Besset, *À la guerre comme à la guerre*. Seront présents sur les plateaux Marianne Basler, Alexandre Brasseur, Judith Magre ou Isabelle Sadoyan. Du 22 au 26 juillet un stage d'art dramatique destiné aux amateurs de Limoux et de sa région sera animé par un metteur en scène professionnel. ■

• Du 25 juillet au 4 août 2013 - Contact : BCDV Théâtre, 1, rue Saint Bon 75004 Paris. La Badoque-Chemin de la Badoque, 11300 Limoux.
Festival-nava.com



SORTIES DE BAIN, GRANVILLE (MANCHE). Le Festival des arts de la rue envahit pour 5 jours les places, rues, jardins et le théâtre de Granville. Avec une vingtaine d'artistes ou de troupes programmés, se mêleront des one-man(woman)-shows, du théâtre, du cirque, des acrobates, des spectacles « non identifiés ». Un festival OFF complètera le programme avec 18 spectacles. La rue devient espace d'expression, de rencontres et d'échanges, et non plus seulement lieu de passage. Des ateliers fleurissent, graff, fresques, et même tricot. L'artiste Fabien Lefebvre invitera les enfants et les patients du Centre de rééducation fonctionnelle à créer des lieux de vie imaginaires, exposera également une voiture végétalisée sur le rond-point situé près du quai d'Orléans. L'accès aux spectacles est évidemment gratuit. ■

• Du 3 au 7 juillet – 02 33 69 27 30 /

www.sortiesdebain.com

LE FESTIVAL DU CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE DE CHALON-SUR-SAÔNE

accueille 180 compagnies pour environ 1 200 représentations sur l'ensemble de la ville. Pluridisciplinaire et facilement accessible, il répond à tous les goûts et à tous les âges. 26 ans que les spectateurs viennent assister aux présentations les plus extravagantes des compagnies des Arts de la rue. Qu'on s'y rende à l'improviste, le nez en l'air en s'arrêtant tous les 10 mètres sur l'insolite, ou qu'on prépare sérieusement son programme, le plaisir est toujours au rendez-vous. Majoritairement gratuits mais utile de réserver. ■



• Du 24 au 28 juillet 2013 –
Chalon dans la rue [www.snes.edu / Festival-Transnational-des.html](http://www.snes.edu/Festival-Transnational-des.html)
www.chalondanslarue.com

THÉÂTRE EN LIBERTÉ # 3. Pour la troisième année, un groupe de jeunes artistes, pour certains encore étudiants dans différentes universités et écoles de théâtre, se retrouve à proximité de Montpellier autour de quelques jeunes auteurs et metteurs en scène, Daniel Monino, Angèle Peyrade, Simon Rembado, Jérémy Ridet. Sous l'égide de leur association *Esprits libres*, ce festival fait alterner des cafés-musicaux, cafés-rencontres, ateliers – de jeu d'écriture, de costumes... –, des rendez-vous, avec l'ENSAD de Montpellier le 9, Dimitris Dimitriadis et le Théâtre national de la Colline le 10..., des impromptus (participation aux frais libre) et quatre créations théâtrales *La Mariane*, *L'épreuve*, *N'avez*



pas peur du loup et *Parc* (tarif unique 10 €). Exposition, café et

librairie théâtrale sur le site. Plus d'information sur chacun des spectacles sur le site internet de ce festival et, comme pour d'autres, sur <http://www.snes.edu/Festivals-evenements-culturels.html> ■

• Du 7 au 11 août, à Montferrier-sur-Lez

CETTE DERNIÈRE PAGE sera transversale pour parler de toutes les sortes de festivals, sans réussir à être exhaustif, mais pour vous donner l'envie d'une prochaine édition plus complète.

L'été ne sera pas triste

PARIS QUARTIERS D'ÉTÉ. L'édition 2013 propose à ceux qui ne partiront pas en vacances deux grands voyages.



L'un en Corée et l'autre en Afrique du Sud. Du côté de l'Asie, le chorégraphe Eum-me Ahn fera l'ouverture le 14 juillet avec le Groupe Be-Being et on pourra découvrir dans les jardins de Paris (et de sa proche banlieue) la puissance des percussions du Groupe Moreum Machi. Pour l'Afrique du Sud, un grand concert aura lieu à ciel ouvert avec le Kwazulu-Natal Philharmonic orchestra. La danse et l'opéra seront également représentés. Mais d'autres destinations seront possibles dans la région du rêve avec « 32 rue Vandendranken » du Collectif belge « Peeping Tom » ou en compagnie de trois clowns qui s'attaquent au « Roi Lear ». On pourra suivre les déambulations de la chanteuse tibétaine Yougchen Thamo, un danseur de flamenco ou les démonstrations d'une trapéziste dans le nouvel espace des berges de Seine.

Il y aura également au programme, un charmeur de pierres néerlandais, un danseur venu de Medillin, un spectacle conçu

pour espaces urbains et téléphones portables, de la musique contemporaine à l'église Saint-Eustache...

• Du 14 juillet au 11 août 2013 – 01 40 26 77 94

5^E BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN D'ANGLÈT. Cet été, la ville d'Anglet (64) présente douze artistes divers par leur pratique artistique, leur âge et leur origine géographique, mais tous de grande qualité. M. Julié, V. Ganivet, F. Maugey, P. Labat, J. Aizpitarte, A. Leccia et M. Mercier occupent le site de la Barre, en plein air. Clédat et Petitpierre et L. Kropf sont au Centre commercial BAB2, J. Schlomoff montre ses films à la bibliothèque-galerie Pompidou et le groupe « Pavillon Neuflyze OBC » occupe la Villa Béatrix Enéa. Des médiateurs sont présents pour aider le public à



comprendre et apprécier les œuvres. Une visite guidée part tous les dimanches jusqu'au 8 juillet, puis tous les jours, à 11 heures, de la Maison de l'environnement Izadia, devant l'œuvre magistrale de Karina Bisch. Des initiatives culturelles (concert de Chris-

tophe, conférence de Catherine Millet...) complètent le programme. Gratuit.

• Du 24 mai au 1^{er} septembre - 05 59 58 35 60 - www.biennale.anglet.fr

VENTS DES FORÊTS, MEUSE ESPACE RURAL D'ART CONTEMPORAIN.

Au cœur des forêts de la Meuse, six villages se sont regroupés pour inventer un festival d'art contemporain en plein air. Au gré de pérégrinations à pied ou en VTT sur les 45 km de sentiers balisés, le public découvrira sept nouvelles œuvres, créées entre le 1^{er} juillet et le 14 juillet, inaugurées le week-end du 14 juillet. Julia Cottin, Alexandra Engelfriet, Ingrid Luche, la Compagnie Mi-Octobre/Serge Ricci, Lionel Sabaté, Maarten Vanden Eynde, Marion Verboom ajouteront leurs créations aux 90 œuvres des années précédentes, encore visibles. Pendant le week-end d'inauguration, des concerts seront donnés dans les églises de trois des villages.



• Du 1^{er} juillet à septembre – Inauguration les 13 et 14 juillet. 21, rue des Tassons, mairie, F-55260 Fresnes-au-Mont - Tél. + 33 (0)3 29 71 01 95 - Fax : +33 (0)3 29 71 01 96 - E-mail : leventdesforets@mcom.fr / www.leventdesforets.org

Cinéma

LE FESTIVAL DE DOUARNENEZ

consacre, depuis 1978, sa programmation aux revendications culturelles et politiques des minorités venues d'ailleurs. C'est aux Roms, Tziganes et voyageurs, « éternels étrangers de l'intérieur » victimes de siècles de préjugés et de stéréotypes, que s'attache le festival cette année. Environ cinquante films seront projetés dans les quatre salles du festival, des films cultes des années 1970-1980 à ceux réalisés en 2013. Tous mettent en scène des histoires et font entendre la parole des Roms. Le festival est aussi une agora avec des débats où interviennent des cinéastes, des responsables d'association, des journalistes venus partager leur expérience avec le public. Expositions photos, concerts et une journée littérature complètent le programme. ■

• Du 23 au 31 août

www.festival-douarnenez.com



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE DE LUSSAS

réunissent depuis 1989 public et professionnels autour des enjeux esthétiques, éthiques et économiques du film documentaire. La sélection « Expériences du regard » présente des documentaires francophones européens de l'année, « La route du doc » s'attache cette année à l'Allemagne et « Histoires de doc » invite une sélection de films du patrimoine belge et luxembourgeois. Deux séminaires sont proposés cette année, l'un consacré aux « spectres de l'histoire » et l'autre aux « regards philosophiques ». Cinq salles et une vidéothèque proposent des séances toute la journée. Dans une ambiance très conviviale, des restos s'improvisent dans le village et les discussions s'animent vite. ■

• Du 18 au 24 août – www.lussasdoc.org



ET TOUJOURS

SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE

Est centré sur la musique dite classique avec une orientation vers l'opéra. Cette année *La Traviata* de Verdi et Julie Fuchs, victoire de la musique de cette année, interprétera des airs des grands opéras italiens. En Basse-Normandie, il est difficile de faire l'impasse sur William Christie et ses Arts Florissants revisitant la musique baroque. Le festival, à cheval sur les cinq week-ends de septembre, s'ouvre aussi aux jeunes talents et à la chorégraphie de Mourad Merzouki pour faire la démonstration que l'art ne connaît aucune frontière. Membre de la Ligue de l'enseignement, il poursuit un travail de sensibilisation des élèves des écoles de musique et des scolaires qui auront accès à certaines répétitions et rencontres avec les artistes. Une intervention sera aussi proposée aux détenus du centre de détention d'Argentan... Il permet aussi de faire découvrir une région trop souvent ignorée.



• Du 30 août au 29 septembre

www.septembre-musical.com

Ont participé à la rédaction de ce cahier Festivals : Nicolas Bénéès, Alain Brayer, Sylvie Chardon, Francis Dubois, Philippe Laville, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Micheline Rousselet.

Et si nous choisissions la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

(0,15 € TTC/mn de France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

MÉDAILLE DU BACCALAURÉAT®

**GRAVURE
OFFERTE**
À PARTIR DE
25 MÉDAILLES
AVEC LE CODE :
BAC13USM*



OFFREZ À VOS ÉLÈVES

LA MÉDAILLE DU BACCALAURÉAT®

ILS SERONT VOS MEILLEURS AMBASSADEURS



ICL ON FRAPPE LA MONNAIE ET LES ESPRITS

MÉDAILLE DU BACCALAURÉAT® À PARTIR DE 25€ TTC.

POUR EN RECEVOIR UNE GRATUITEMENT**, GRAVÉE AU NOM DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS AU 01 40 46 58 81 OU PAR EMAIL À CONTACTPRO@MONNAIEDEPARIS.FR.
GRAVURE PERSONNALISÉE 5€ TTC*.

*Gravure offerte pour toute commande supérieure à 25 médailles avec le code **BAC13USM**.

**Offre réservée aux Directeurs des lycées, dans la limite d'une médaille du Baccalauréat® par établissement.